



2014  
ANNUAL REPORT



# 2014

ANNUAL REPORT





## MESSAGE FROM THE CHAIRMAN

2014 was a key milestone in the development of our Group: not only did we once again prove the resilience of our business model by producing highly satisfactory overall results, we also boosted our growth in Europe.

One highlight of the year was the acquisition of Graddo, a Madrid-based company specialising in document management and payment systems. In light of the current recovery in the Spanish market, this acquisition will be a major growth driver in this country full of opportunities for expansion. Our Group's reputation and know-how, coupled with Graddo's local presence, are major strengths that will help us to increase our market share in Spain and provide the country with top quality bespoke digital solutions.

Encouraged by this initial success, we reviewed other potential acquisitions in Europe during the year. As a result, towards the end of the year we took over Geneva-based Gdoc, a Swiss company with offices in Zurich, Madrid, London and Paris. Specialising in digital services, Gdoc serves a large number of major European

customers, particularly in the insurance, banking, public, retail, telecommunications and utilities sectors. Gdoc has brought considerable added value to Tessi in the areas of CCM platforms (Customer Communication Management), archiving and ECM (Enterprise Content Management).

These two acquisitions confirmed the merits of our international strategy and bolstered our documents services business, which generated strong performances in our domestic markets.

For Tessi marketing services, 2014 was a year of transition and restructuring. The early 2015 acquisition of PMC, an operational marketing consulting agency specialising in BOGO (Buy One Get One), expanded the business unit's portfolio of digital services. Backed by expertise acquired over many years and a network of partners unrivalled in its market, PMC offers transactions whereby a simple purchase entitles the customer to a whole range of attractive complementary gifts. PMC's customers include a number of leading brands in a wide variety

of sectors, including food, mass market electronic goods, retail, automotive, cosmetics and DIY. Thanks to the addition of PMC's solutions, Tessi marketing services now offers a comprehensive range of packages and services and is able to provide promotional and event-based solutions tailored to any specific requirements.

The gold market stabilised in 2014 and CPoR Devises recorded a strong performance that confirmed the strength of its business model.

To sum up, I would like to underline the fact that, once again, we have confirmed our status as a leading player in our various business sectors by providing our customers with a structured, scalable and comprehensive range of solutions tailored to current technological requirements.

In 2015, we aim to pursue our growth strategy and maintain our profit margins. We will also be on the lookout for potential acquisitions to boost our service offering and expand our international footprint.

**Marc Rebouah**

4

Tessi worldwide

6

History

8

ABOUT TESSI

12

TESSI DOCUMENTS SERVICES

14

CPOR DEVICES

16

TESSI MARKETING SERVICES

18

Shareholder information

22

MANAGEMENT REPORT (FR)

104

CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

140

COMPANY FINANCIAL STATEMENTS (FR)

158

LEGAL AND FINANCIAL INFORMATION (FR)

188

Contacts

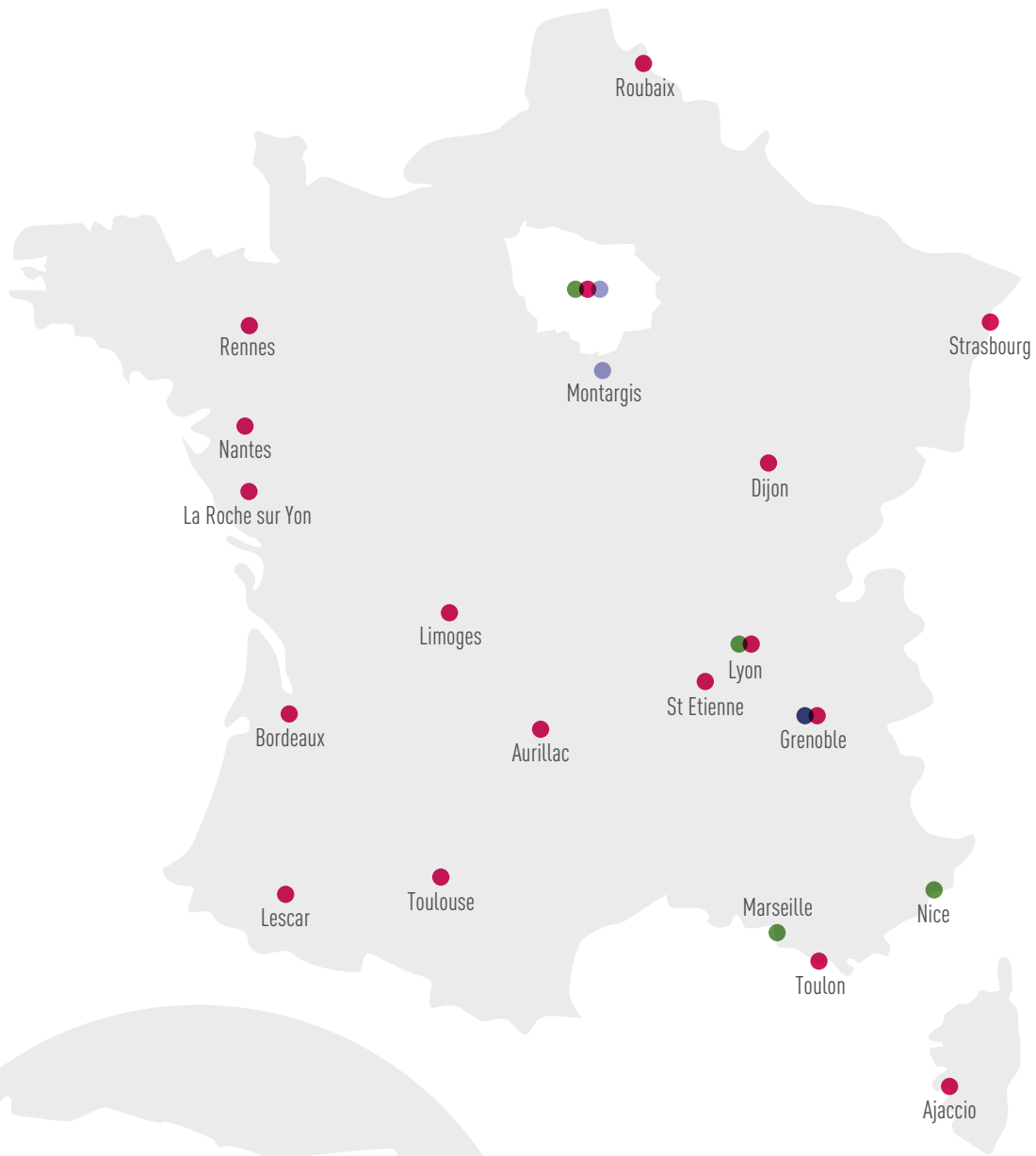


# TESSI WORLDWIDE

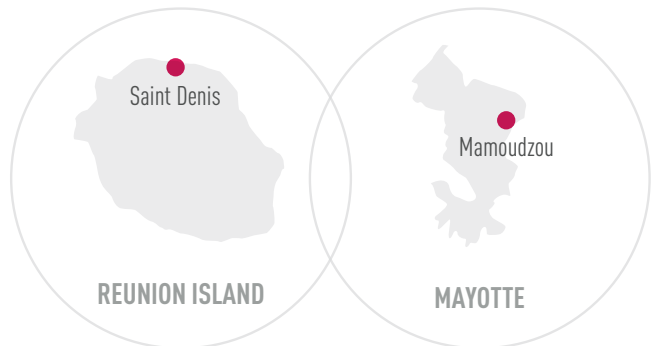


> 85 SALES OFFICES

> 4,200 EMPLOYEES



### FRENCH OVERSEAS POSSESSIONS



- INTERNATIONAL
- DOCUMENTS SERVICES
- MARKETING SERVICES
- CPOR DEVICES
- TESSI S.A. HEAD OFFICE



## > 1971

Tessi is founded and the data entry business is launched.

## > 1979

Marc Rebouah acquires the company.

## > 1985

Cheque encoding activity is launched (amount input and cheque adjustment for banking operations).

## > 1991

Cheque processing business is launched with the foundation of Cirec (at the outset, Tessi holds 20% of the shares).

## > 1997

SFDD, French leader in the management of promotional marketing campaigns, is acquired.

Marketing services business is launched.

## > 2001

Cheque processing business is boosted by the acquisition of 100% of Cirec's equity.

TGD, subsidiary of Sodifrance, is acquired.

IT business is expanded with the acquisition of Defitech's IT services division.

Consulting business is launched with the purchase of Hexagonale Consultants.

Tessi is floated on the stock exchange by Euronext Paris (Eurolist C).

## > 2002

Prima Informatique consulting firm is acquired.

## > 2003

A cheque processing facility is set up in Bordeaux.

Receipts processing business CETIP Encaissement is acquired.

## > 2004

Document management company Accès Informatique is acquired.

## > 2005

Tessi takes a majority stake in C2I, a payment systems business.

Tessi acquires Tigre Informatique, a document management and payment systems business.

Payment systems company STMP is acquired.

Tessi acquires an 80% stake in CPR Billets, a manual currency exchange and gold trading business.

## > 2006

Payment systems company ICSB is acquired.

## > 2007

Tessi acquires the marketing services, EDM and online declaration portal businesses of CEGEDIM.

Minority interests in C2I Ingénierie (49.98%) are acquired.

## > 2008

Tessi reorganises its range of services and launches a new corporate style.

Tessi acquires 49% of ISEM.

## > 2009

SFDD and Médipost change their name to Tessi marketing services.

CPR Billets changes its name to CPoR Devises.

C2I changes its name to Tessi Technologies.

A new company is created to process all types of bank card payments.

## > 2010

CPoR Devises acquires Goffin Bank's manual currency exchange business.

Tessi and Imprimerie Nationale group join forces in the field of automation, founding Sakarah, 80% held by Tessi.

Télédirect changes its name to Tessi Contact Center.

SDI changes its name to Tessi Éditique.

## > 2011

Tessi boosts its document automation capabilities by acquiring Logidoc-Solutions, a software developer specialising in managing outbound correspondence.

Tessi shares are listed on Euronext Paris compartment B from 24 January 2011.

Tessi signs the United Nations Global Compact as a natural follow-on to its social and environmental responsibility commitments.

## > 2012

Tessi marketing services closes its B-to-B logistics business.

## > 2014

Tessi securities eligible for SME personal equity plan.

Tessi acquires Spanish-based Graddo Grupo Corporativo S.L., one of the leading BPO providers in Spain, particularly in the banking sector.

Tessi acquires Swiss-based Gdoc, a document management specialist.



# ABOUT TESSI

TESSI'S ACTIVITIES AND KNOW-HOW ARE NOW ORGANISED INTO  
**THREE BUSINESS UNITS:**



### TESSI DOCUMENTS SERVICES

Specialising in document processes, payment systems and related back-office operations.



### CPOR DEVISES

Key player in ensuring the liquidity of the manual foreign exchange and gold markets in France.



### TESSI MARKETING SERVICES

Specialising in promotional consulting, solutions and campaigns, CRM and B-to-C logistics.

## Long-standing leadership

For more than 40 years, Tessi, France's leading provider of document automation solutions, has helped companies manage their critical processes, including document-based processes, payment systems, gold and currency transactions and promotional marketing.

As a service provider, Tessi operates in markets where reputation, trust and reliability are essential if a company is to survive. Over the last 40 years, Tessi has developed its expertise and increased its standing with its customers by providing them with solutions tailored to their needs.

Thanks to long-standing (on average 10 years) partnerships with customers including banks, telephone operators and insurance companies, Tessi is now in a position to provide services to major companies who remain loyal to Tessi, some for more than 20 years.

Listed on Euronext Paris compartment B and growing steadily for over 10 years, Tessi generated consolidated turnover of €247.1 million in 2014.

Close to its customers in terms of both technology and geographical location, Tessi markets its services in France and worldwide with the help of over 4,200 committed employees all sharing the same values:

- > **Local presence:** for a perfect understanding of the customer's environment and issues
- > **Responsiveness:** for swift and appropriate adaptation of services
- > **Commitment to excellence:** for faultless quality of service and guaranteed lead times
- > **Technology:** for innovative solutions that utilise the full potential of digital technology

> **€247.1M** TURNOVER IN 2014    > MORE THAN **4,200 EMPLOYEES**

## Strategy and vision

Tessi's value proposition is based on a combination of its three business lines. Over the years, Tessi has therefore succeeded in consolidating the scope of its services and acquiring the status of a «partner-facilitator» for its customers in the area of information management, whether this concerns payment system processing, document automation and management or operational marketing.

The opportunities now offered by digital and mobile technology are forcing companies to review their businesses and customer relations so as to define their strategies for digital transformation.

In order to provide these companies with suitable assistance, Tessi has based its strategy on four key principles:

- Understanding its customers' business so as to offer high value-added outsourcing solutions geared towards increasing productivity
- Continuous investment in R&D to generate innovative solutions tailored to the requirements of multichannel convergence and corporate digital transformation
- Monitoring, understanding and complying with regulatory frameworks applicable to different sectors and the issue of digital trust, via a certification and labelling policy worthy of an essential service outsourcer (PSEE)
- Preserving a flexible and responsive organisational system so as to adapt continuously to structural and economic changes in its market and customer situations

## Commitment

As a responsible market leader, Tessi has never been more committed to resolving the main issues related to managing digital information and customer regulatory frameworks:

### Regulatory compliance

For each of its solutions and services, Tessi is committed to closely monitoring trends in the customer's industry.

To do this, Tessi documents services' new Operations, Quality and Compliance division keeps a watchful eye on major regulatory developments in each business sector (Basel III, Solvency 2, SEPA, Eckert Act, Allure, etc.).

## PREPARING FOR THE FUTURE: TESSI LAB

Tessi lab is the Group's in-house department responsible for forward-looking studies, technology watch, research and development. Tessi lab was created in February 2014 for two purposes: to act as Tessi's innovation department and to provide internships for undergraduates studying at prestigious higher education establishments.

In 2014 Tessi lab developed Notilive, a platform for publishing and providing notification of context-related advertisements using iBeacon technology. Notilive has now been integrated into Tessi marketing services' offering.

> AN **ECOVADIS TOP 10%** SERVICE PROVIDER > OPERATIONS IN **10 COUNTRIES**

## **ECOVADIS RATING: IN THE TOP 10% OF SERVICE PROVIDERS RATED BY THE INDEX**

Tessi has obtained an EcoVadis rating for four years in a row in order to establish official recognition of its CSR performance and a list of priorities for improvement. This procedure also responds to growing customer demands for information on their suppliers' social and environmental track record via a single communication tool.

The most recent rating was issued at the end of 2014. Tessi obtained a rating of 5.6/10 with «confirmed» status, an improvement on its 2013 rating of 5.4/10.

This rating puts Tessi in the top 11% of all companies rated by EcoVadis and the top 10% of companies with comparable business activities.



Tessi is committed to maintaining the procedures and certifications that guarantee the quality, compliance and secure environment of an essential service outsourcer: CFONB accreditation for receipts processing, ISO 9001 certification of production facilities since 2007, risk mapping, audits and quality control system. ISO 9001 certified operations therefore cover over 40% of the Group's subsidiaries.

The management system applied to CPoR Devises' foreign currency operations in France has now been certified ISO 9001: 2008, for 17 years. CPoR Devises, an approved financial company since 1990, has become a specialised credit institution pursuant to Article 34 of the French ministerial order of 27 June 2013 on credit institutions and financing companies. As such, it is now subject to the capital requirements regulation and directive (CRR/CRD IV) adopted by the European Council. The new regulations, effective from 1 January 2014, apply the principles defined by the Basel Committee (Basel III) aimed at strengthening the banking sector by improving the quality and level of capital and introducing new liquidity and leverage ratios.

### **Traceability and digital trust**

As the shift to a digital economy has legal and security implications for inter-company relationships, companies must choose solutions that guarantee complete traceability of exchanges and that enable management of the elements of proof required for establishing digital trust.

Tessi documents services is highly active in these areas, integrating all elements needed to build a chain of trust (sealing, date/time-stamping, marking, electronic signature, certificate management and document traceability).

These solutions comply with the main applicable standards (ISO 14-641-1, French NF Z42-020, FNTC etc.) while delivering probative-value archiving and secure digital repository services as befitting a trusted partner.

## **CSR**

Since 2005 Tessi has been rolling out a sustainable development strategy, has adhered to the United Nations Global Compact and has formally set down its commitments in a Code of Conduct.

Every year since 2012, Tessi has published a CSR report in which the Group redefined its KPIs in light of the requirements of Article R.225-105-1 of French decree no. 2012-557 of 24 April 2012.

Tessi's CSR policy reflects the values and principles applied by its managers and employees and confirms the Group's ethical, environmental, social and economic commitment and responsibility, in all the areas in which it operates, towards its shareholders, staff, customers, suppliers and society as a whole.

In terms of the environment, this policy is primarily aimed at controlling and optimising energy consumption at its production centers, reducing paper consumption and recycling defunct scanners and computers when they are scrapped or replaced.

With regard to risk mapping and management, Tessi sees CSR as a genuine driver of improvement in addition to its subsidiaries' quality control systems.

## An international service offering

Thanks to its targeted sector expertise, Tessi has been able to gain new markets through innovative responses to new developments in its customers' outsourcing requirements and by developing a range of solutions closely tailored to their expectations.

This year, following the May 2014 acquisition of Graddo, a Spanish group specialising in Business Process Outsourcing (BPO), and Swiss-based Gdoc (document management) in December, Tessi has confirmed its intention to expand internationally, penetrate new European markets and bolster the Tessi documents services business as well as its solutions and technologies division.

The Graddo acquisition has already given Tessi a foothold in Spain. With nearly 640 employees, Graddo focuses on the banking, finance and insurance sectors, taking charge of back-office operations such as credit processes, accounts management and receipts.

Tessi's European operations now cover Switzerland and England via Gdoc, a consulting and systems integration company specialising in document management, Customer Communication Management (CCM) and Enterprise Content Management (ECM/EDM). With over 60 employees, this business also operates in France and Spain. Gdoc specialises in managing documentation issues for key accounts in the banking, insurance and telecommunication sectors.

To reinforce its operations outside Europe, Tessi develops and maintains a partner network of distributors and systems integrators through which it can market its technological document processing and payment systems solutions.



### KEY FACTS: TESSI INTERNATIONAL

EXPERTISE in back-office issues and document management

INTERNATIONAL partner network





GUIDING COMPANIES  
THROUGH THE DIGITAL  
TRANSFORMATION  
PROCESS

# TESSI DOCUMENTS SERVICES

No. 1 French operator in the payment systems market (bank cheques and receipts) and a leading French data capture and processing company, Tessi documents services is the preferred supplier to companies and public bodies for the digital transformation of their document processes and payment systems.

Tessi documents services' solutions enable companies to improve their performance in three main areas: document process and payment systems management, back-office operations (processing related to legal requirements, customer relationship management) the digital transformation of corporate processes.

Tessi documents services provides over 500 customers including banks, insurance companies and multinationals with a comprehensive service offering based on three business lines: Business Process Outsourcing (BPO), technological solutions and consulting.

## Business Process Outsourcing

Tessi documents services' expertise in BPO is the product of 40 years of investment serving the biggest companies in France, in particular in the banking, insurance and service industries.

Tessi provides companies wishing to outsource the management of their document processes and corporate functions with a single interface, accessible from anywhere in France and tailored to the requirements of individual customers (with 2,700 employees assigned to back-office operations processing, automation and printing, 14 plants capable of automating over 250 million documents per year each, 8 interlinked capture and videocoding centers and 10,000 sqm of storage space managed by a fully computerised logistics system).

### KEY FACTS

150 MILLION pages captured and processed per year

1.7 BILLION cheques and receipts processed

160 MILLION pages printed per year

3.3 MILLION incoming calls and 2.1 MILLION outgoing calls handled per year



> **NATIONWIDE OPERATIONS, INTERNATIONAL GROWTH**

## Solutions & Technologies

The trend towards fully digital alternatives in information process management generates the need for solutions capable of delivering the processing performance expected by customers whilst integrating electronic signatures, security and traceability features in order to guarantee full legal and regulatory compliance. Bearing in mind these requirements, Tessi documents services pursues a strong innovation strategy backed by its technical expertise.

### Software development

Tessi documents services has a comprehensive offering of software divided into three ranges of scalable solutions: capture and management of document processes, management of payment flows and automation of corporate processes (contracts, invoices, declarations, statutory disclosures).

### Integration, hosting, projects

Tessi documents services has developed tightly knit technological partnerships with equipment manufacturers (Canon, Fujitsu, IBML, Kodak, Burroughs, etc.) and ADR (automatic document recognition) technology developers (Abby, A2IA, Itesoft, Kofax, Univex, etc.) for the purpose of marketing global turnkey solutions, integrating them into customer systems and maintaining them.

Aware of the current trend among companies towards using software applications in SaaS mode, Tessi documents services offers all of its solutions in secure hosted mode based on services provided by its own Data Center.

## Consulting and guidance

Tessi documents services rounds off its offering with a set of project management consulting and guidance and change management services. This is provided by teams of business line or IT consultants qualified to provide guidance at the project definition stage and assistance to the project owner or project manager.

The 70 consultants and experts provide guidance regarding process automation, payment systems, electronic content management and customer communication management:

- Audits, exploratory studies, opportunity assessments and feasibility studies
- Inventory and flow analysis, procedure mapping
- Assistance in developing and drafting specifications
- Preparation and scale-up of hardware and software deployment
- Change management assistance
- User training, support and assistance

### KEY FACTS

**203 DEVELOPERS**, support engineers, systems integrators and project managers

**12,000 SCANNERS** installed and serviced in the French banking network

**5 DEVELOPMENT CENTERS**

**A RANGE OF SOFTWARE APPLICATIONS** available under licence or in SaaS mode (Software as a Service)

**A top-security high-performance HOSTING CENTER** backed up in two separate locations



**> 3,685 EMPLOYEES**    **> TOP 30** SOFTWARE PUBLISHERS IN FRANCE (TRUFFLE 2013)



# CPoR DEVISES

CPoR Devises is a specialised credit institution that has ensured the liquidity of the French manual foreign exchange and gold markets for 20 years. In this capacity, CPoR Devises supplies and recovers foreign banknotes and gold investment products to and from the entire domestic banking network.

**Two-thirds of French travellers prefer to take foreign currency abroad rather than change euros or withdraw from cash machines upon arrival**  
 (survey commissioned from IPSOS by CPoR Devises in May 2014)



## Gold and currency

A credit institution owned 80% by the Tessi Group and 20% by Crédit Agricole SA, CPoR Devises is the principal supplier to the markets for foreign currency banknotes and physical gold for investment purposes in France.

Although the trend in payment methods is towards a higher proportion of payments via international bank cards, the foreign currency market has remained stable owing to fast growth in both private and professional international travel.

In a highly fluctuating currency market, domestic business remained steady throughout 2014, the declining numbers of French holidaymakers travelling abroad being offset by the growth in business with international customers.

The roll-out of our innovative, efficient transaction processing solutions among our banking partners has helped to maintain cash as a widely-used international payment method provided to individuals and companies when planning foreign trips.

Our comprehensive management of the entire transaction processing chain, from automatically quoting the most favourable exchange

**> 140 EMPLOYEES**   **> 1,000 LISTED GOLD PRODUCTS**   **> 24 DAILY LISTED PRICES**



**175 MILLION  
BANKNOTES  
HANDLED IN 2014**



**The management system applied to foreign currency operations in France has now been certified ISO 9001: 2008 for 17 years.**

rates to organising the most suitable logistics circuits for banks and financial institutions in any given situation is viewed by our partners as the guarantee of a premium quality service appreciated by their customers, according to a customer satisfaction survey. The survey also highlighted the crucial role of bank branches in the opinion of this segment of the French population, in which high net worth individuals feature prominently.

Over the last few years, CPoR Devises has continued to market its services to commercial banks overseas, and is now a key player in this market.

In 2014, the price of gold stabilised in USD and rose 7% in EUR. This increase in the price failed, however, to reverse the decline in world demand for investment gold since 2013. The reduction in certain investors' spending capacity exacerbated this decline in France.

In any event, the resilience of world demand for gold coins and bars, which amounted to over 1,000 tonnes in 2014 compared to less than 300 tonnes during the 1990s, shows that gold is still regarded as the ultimate safe haven.



**9 TONNES  
OF GOLD  
HANDLED IN 2014**

**> 170 CURRENCIES AVAILABLE > 2,200 BANKNOTES > 4 LOCATIONS : PARIS, LYON, MARSEILLE, NICE**



# TESSI MARKETING SERVICES

Tessi marketing services helps to develop and optimise the relationship between brands and their customers via all channels and throughout their lifecycle.



Nowadays, the customer relationship is more creative and more personalised than it has ever been before. The customer experience is enhanced by more sophisticated and user-friendly devices, faster throughput and better connected points of sale. Tessi marketing services provides advice and guidance to its customers to help them cope with new challenges:

- Changing behaviour due to the proliferation of smartphones and connected devices
- Consumer expectations in terms of personalised content, services, offerings and relationships
- The influence of «anonymous» consumers conversing peer-to-peer with brands and retailers
- The individualisation of relationships, taking into account the uniqueness of each customer and the importance of context
- Changes in physical points of sale, which are now seeking to enrich the customer relationship as well as promoting products and brands

In a highly connected world, transparency, innovation, service, quality and trust are the essential prerequisites for satisfying customers and their customers - Tessi fulfils all of these requirements.

Tessi marketing services comprises three divisions, Consulting, Solutions and Campaigns. It also operates three complementary business lines: promotion, CRM and B-to-C logistics.

**> FRENCH LEADER IN THE MANAGEMENT OF PROMOTIONAL MARKETING CAMPAIGNS**

## Promotion

Tessi provides advice and guidance to its customers in defining and implementing their strategies by offering premium promotional resources:

- Promotion campaigns
- Digital
- Customer experience
- Creation
- Legal framework
- Free gift schemes and partnerships
- Feedback estimation
- Insurance

Tessi develops, implements and manages promotion schemes for major brands and retailers by offering innovative multichannel technology solutions:

- > **Digifid**
- > **consoSMART by Tessi**
- > **Notilive**
- > **mobicoupon**

## CRM

Tessi's CRM consulting solutions are geared towards the main requirements of customer lifecycles and enable customers to resolve issues related to targets, commitment and loyalty. Tessi offers the following solutions:

- > **Marketing automation**
- > **Digital applications**
- > **Point-of-sale connections**

Tessi also manages its customers' campaigns: creation, mail preparation and analysis. It provides a unique vision of the client as well as value-added opportunities via data analysis (ROI, segmentation, forecasts).

Its multichannel contact center may be accessed via the internet, email, interactive voice server, mail and mobile apps and deals with all kinds of incoming consumer messages related to the campaigns managed by Tessi.

## B-to-C logistics

These services make up a comprehensive logistics package: online receipt of payments, sourcing and inbound logistics, mobile alert, customer service, choice of transport, return management, etc. Tessi offers the following solutions:

- > **Product customisation**
- > **Coliflash**
- > **Sampling campaigns**

B-to-C logistics operations are managed at two secure sites, Voisins-le-Bretonneux (Paris) and Montargis (north-central France).

### KEY FACTS

**SEVERAL THOUSAND** campaigns per year

**MILLIONS** of consumer contacts via all means of communication

**CAMPAIGNS** that gain new customers and ensure commitment and loyalty: refund offers, free gifts, boutiques, games, contests, etc.

+ **40%** more digital campaigns managed compared to 2013

### KEY FACTS

Daily envelope-filling capacity:  
**520,000**

Daily shrink-wrapping capacity:  
**250,000**

**14** page-by-page and continuous  
**PRINTERS**

### KEY FACTS

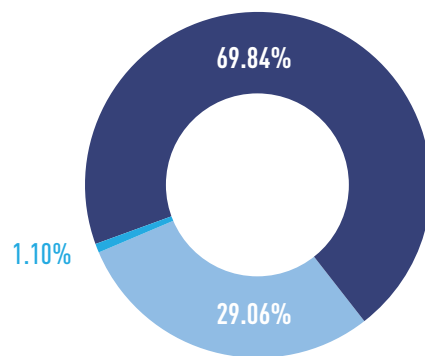
**5,000 SQM** of storage space

A semi-automated **PACKAGING LINE**

> **OVER €100 MILLION** REFUNDED TO CONSUMERS EVERY YEAR

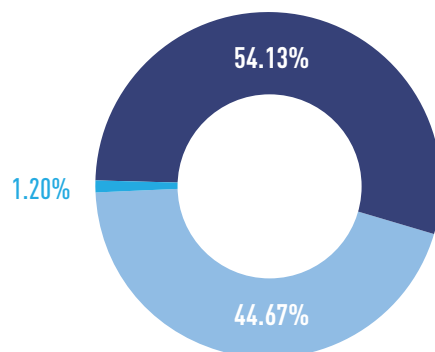


# SHAREHOLDER INFORMATION



● REBOUAH FAMILY    ● FREE FLOAT    ● OTHER REGISTERED SHAREHOLDERS




## BREAKDOWN OF SHARE CAPITAL AT 31/12/2014



● REBOUAH FAMILY    ● FREE FLOAT    ● OTHER REGISTERED SHAREHOLDERS

## BREAKDOWN OF VOTING RIGHTS AT 31/12/2014

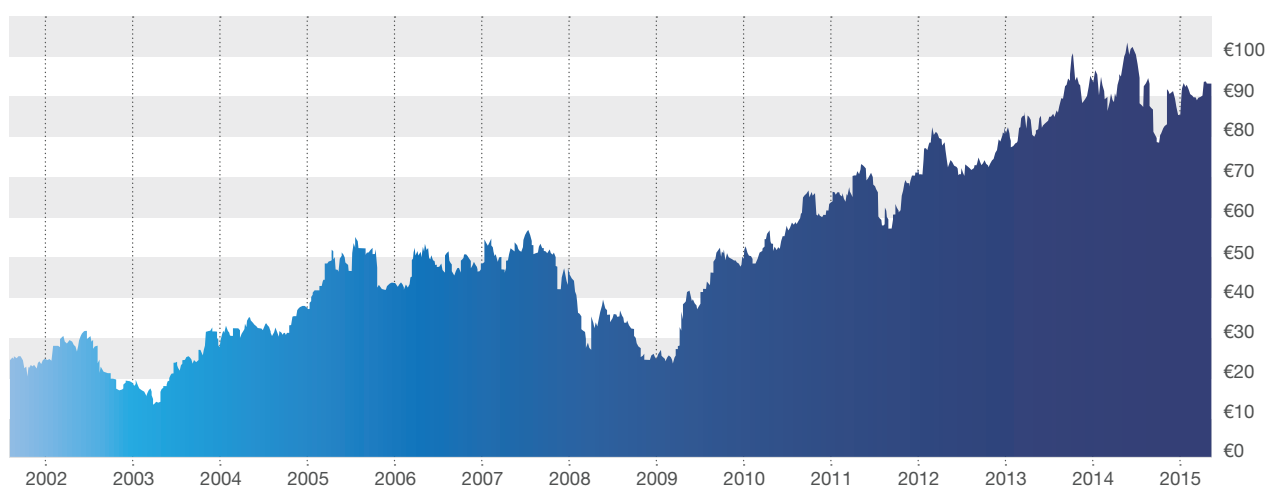
## 2015 PRELIMINARY FINANCIAL CALENDAR

FULL-YEAR 2014 TURNOVER		THURSDAY 5 FEBRUARY
FULL-YEAR 2014 EARNINGS		THURSDAY 9 APRIL
Q1 2015 TURNOVER		TUESDAY 5 MAY
SHAREHOLDERS' MEETING		THURSDAY 25 JUNE
Q2 2014 TURNOVER		MONDAY 3 AUGUST
H1 2015 EARNINGS		THURSDAY 3 SEPTEMBER
Q3 2014 TURNOVER		TUESDAY 3 NOVEMBER

## SHAREHOLDER SCOREBOARD

- > Floated on the Second Market of the Paris stock exchange on 10 July 2001
- > Listed on Euronext Paris compartment B
- > ISIN code: FR0004529147  
Symbol: TES
- > Reuters: TESI.PA
- > Bloomberg: TES FP
- > Shares eligible for deferred settlement
- > Shares eligible for SME personal equity plans
- > Market maker: KEPLER
- > Flotation price: €23
- > 2014 high: €104.85
- > 2014 low: €77.50

## SHARE PRICE MOVEMENT FROM JULY 2001 TO MAY 2015



## DIVIDEND POLICY

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dividend per share	1.00€*	1.50€*	2.00€*	2.00€*	2.00€*	2.00€*	2.00€*

\* Individuals eligible for 40% exclusion of this amount





**RAPPORT  
FINANCIER**

# RAPPORT DE GESTION

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte, en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales, pour :

- vous rendre compte de l'activité de notre Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir,
- soumettre à votre approbation, les comptes sociaux, l'affectation du résultat et les comptes consolidés dudit exercice,
- vous proposer de donner quitus aux Administrateurs,
- vous proposer de fixer le montant des jetons de présence,
- vous proposer de renouveler l'autorisation conférée au Conseil d'Administration de faire procéder au rachat, par la Société, de ses propres actions et de réduire le capital social par annulation d'actions auto détenues,
- vous proposer d'autoriser la Société à augmenter son capital social par émission de toutes valeurs mobilières, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription, selon les cas, avec délégation au Conseil d'Administration à l'effet de décider lesdites émissions,
- vous proposer d'autoriser le Conseil d'Administration à fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10% du capital social par an,
- vous proposer d'autoriser le Conseil d'Administration à émettre des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour rémunérer des apports de titres en cas d'apport en nature,
- vous proposer d'autoriser la Société à augmenter son capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé, avec délégation au Conseil d'Administration à l'effet de décider lesdites émissions,
- vous proposer d'autoriser la Société à augmenter le capital social par voie d'incorporation de primes, réserves, bénéfices et autres,

- vous proposer d'autoriser le Conseil d'Administration à augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en cas de demandes excédentaires de souscription, le tout dans les conditions de l'article L.225-135-1 du Code de Commerce,
- vous proposer d'autoriser le Conseil d'Administration à émettre, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions en conséquence de l'émission des filiales et/ou de la société mère de la Société de valeurs mobilières donnant accès à des actions et/ou d'autres valeurs mobilières à émettre par la Société,
- vous proposer d'autoriser le Conseil d'Administration à augmenter le capital en application de la loi sur l'épargne salariale imposant de proposer à l'Assemblée une augmentation de capital réservée aux salariés dans les conditions prévues par l'article L.3332-18 du Code du Travail, avec délégation au Conseil d'Administration à l'effet de décider lesdites émissions,
- vous proposer de fixer une limitation globale des autorisations.

## I. Résultats économiques et financiers de la Société et du Groupe

### A. Présentation des comptes sociaux et consolidés

Les comptes sociaux et les comptes consolidés au 31 décembre 2014 que nous soumettons à votre approbation ont été établis en conformité avec les règles de présentation et les méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les états financiers consolidés du Groupe Tessi au 31 décembre 2014 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2014.

Les normes d'application obligatoires pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 sont sans incidence sur les états financiers du Groupe.

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2014.

Les états financiers consolidés du Groupe sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont enregistrés à leur juste valeur : les instruments financiers dérivés, les investissements détenus à des fins de négociation et les investissements disponibles à la vente. Les actifs et passifs qui font l'objet d'une opération de couverture n'ont pas été renseignés à leur juste valeur en considération du risque couvert.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

## 1. COMPTES CONSOLIDÉS

Les méthodes de consolidation sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés.

### 1.1. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés inscrites dans le périmètre de consolidation du Groupe Tessi sont indiquées dans l'annexe aux comptes consolidés.

Le périmètre de consolidation a connu au cours de l'exercice 2014 les modifications suivantes :

#### a. Sont intervenues les acquisitions et créations des sociétés suivantes

- création au 27 mai 2014 et consolidation par intégration globale de la société Tessi lab, spécialisée dans la recherche et le développement,
- acquisition au 13 mai 2014 et consolidation par intégration globale de la société Graddo Grupo Corporativo et de ses filiales.

La contribution au chiffre d'affaires du Groupe sur l'année 2014 représente 11,4 M€ pour 8 mois.

La première consolidation de Graddo fait ressortir un écart d'acquisition d'un montant de 13,9 M€. Cet écart est susceptible d'être modifié dans les 12 mois suivants.

Un complément de prix d'acquisition a été défini et comptabilisé à hauteur de 100 % dès lors que sa réalisation reste probable.

- création au 1<sup>er</sup> octobre 2014 et consolidation par intégration globale de la société Tessi CRM Consulting, spécialisée dans le conseil en stratégies et la recherche marketing,
- prise de participation au 8 décembre 2014 et consolidation par mise en équivalence de la société Spigraph Group,
- acquisition au 22 décembre 2014 et consolidation par intégration globale de la société Gdoc Holding SA et de ses filiales.

La première consolidation de Gdoc fait ressortir un écart d'acquisition d'un montant de 8,4 M€. Cet écart est susceptible d'être modifié dans les 12 prochains mois.

Un complément de prix d'acquisition a été défini et comptabilisé à hauteur de 100 % dès lors que sa réalisation reste probable.

Compte tenu de l'impact peu significatif de ces acquisitions par rapport aux autres sociétés du Groupe aussi bien sur le chiffre d'affaires, le résultat ou les agrégats bilanciaux, le Groupe ne communiquera pas de comptes pro forma.

#### b. Autres mouvements

- fusion-absorption de la société SLTC par la société TDC-Tessi en date du 31 décembre 2014 avec effet rétroactif comptable et fiscal au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Ces mouvements n'ont pas d'impacts significatifs sur les comptes consolidés 2014.

### 1.2. RÉSULTATS CONSOLIDÉS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

En milliers d'euros	Exercice au 31/12/2014	Rappel exercice au 31/12/2013	Variation 2014/2013 en %
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>247 195</b>	<b>239 274</b>	<b>3,3 %</b>
Produits d'exploitation	250 281	242 335	3,3 %
Charges d'exploitation	216 626	204 198	6,1 %
Résultat opérationnel courant	33 655	38 137	-11,7 %
Autres charges et produits opérationnels non courants	-3 098	-2 199	-40,9 %
Résultat financier	-618	-459	-34,6 %
Résultat avant impôt	29 939	35 479	-15,6 %
Résultat net de l'ensemble consolidé	19 833	24 186	-18,0 %
Résultat net (part du Groupe)	18 445	21 755	-15,2 %
BNPA (en €)	6,57	7,76	-15,3 %

## a. Trésorerie, équivalents de trésorerie et endettement net

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Valeurs mobilières de placement	5 784	27 133
Disponibilités et équivalents de trésorerie des activités commerciales	109 942	75 415
Disponibilités et équivalents de trésorerie liés aux activités financières CPoR Devises	134 383	133 170
Découverts bancaires	-1 847	-2 356
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>248 262</b>	<b>233 902</b>
Avances reçues pour le compte des opérations promotionnelles	-19 154	-22 681
Dettes liées aux activités financières CPoR Devises	-89 161	-86 488
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets des avances</b>	<b>139 947</b>	<b>124 733</b>
Dettes financières	-70 826	-40 608
<b>Trésorerie nette incluant la trésorerie dédiée à l'activité CPoR Devises</b>	<b>69 121</b>	<b>84 125</b>
Trésorerie dédiée à l'activité CPoR Devises	47 856	36 880
<b>Trésorerie nette excluant la trésorerie dédiée à l'activité CPoR Devises</b>	<b>21 265</b>	<b>47 245</b>

## b. Trésorerie de CPoR Devises

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Disponibilités et équivalents de trésorerie liés aux activités financières CPoR Devises, dont :	134 383	133 710
Comptes bancaires de la clientèle	39 401	27 059
Prêts au jour le jour	6 500	11 001
Avoirs en devises	57 276	58 626
Avoirs en or	25 648	26 668
<b>Comptes courants débiteurs à vue</b>	<b>5 558</b>	<b>10 356</b>
Dettes liées aux activités financières CPoR Devises, dont :	-89 161	-86 488
Dépôts bancaires de la clientèle	-38 899	-34 111
Emprunts au jour le jour	-12 727	-12 882
Dettes en onces d'or	-24 270	-24 121
Dettes sur avoirs en devises	-5 073	-15 360
<b>Comptes courants créditeurs à vue</b>	<b>-8 192</b>	<b>-14</b>
<b>Comptes courants à vue CPoR Devises</b>	<b>-2 634</b>	<b>10 342</b>
<b>Trésorerie nette dédiée à l'activité CPoR Devises</b>	<b>47 856</b>	<b>36 880</b>

## c. Dettes financières

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Dettes financières < à 1 an	5 960	5 600
Dettes financières > à 1 an et < à 5 ans *	64 866	34 912
Dettes financières > à 5 ans		96
<b>Dettes financières</b>	<b>70 826</b>	<b>40 608</b>

\* Dont 2 crédits bancaires souscrits en 2014 pour 20 millions d'euros et 15 millions d'euros, et 20 millions d'euros d'emprunt obligataire émis en janvier 2013.

## 2. COMPTES SOCIAUX DE TESSI SA

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014, les résultats de la société Tessi ont été les suivants :

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/2014	Exercice clos le 31/12/2013
Chiffre d'affaires	14 026	13 800
Produits d'exploitation	14 045	13 999
Charges d'exploitation	13 832	13 319
Résultat d'exploitation	214	680
Résultat financier	11 537	7 524
Résultat courant	11 750	8 204
Résultat exceptionnel	253	-962
Impôt sur les bénéfices	-1 835	-2 618
Résultat net	13 839	9 860

Le résultat d'exploitation 2014 est en retrait par rapport à 2013 du fait d'une augmentation des coûts des fonctions support centrales ainsi que des autres charges d'exploitation légèrement supérieures à la hausse du chiffre d'affaires.

Le résultat financier s'élève à 11 537 K€ en 2014 contre 7 524 K€ en 2013. Cette augmentation provient :

- d'une baisse du coût net des provisions sur titres de participation et compte courant qui s'élevait à 6 391 K€ en 2013 contre 2 830 K€ en 2014,
- d'une augmentation des dividendes perçus des filiales (+805 K€),
- de l'augmentation des produits de trésorerie (+255 K€),
- le tout partiellement compensé par l'augmentation nette des charges d'intérêt (607 K€).

Le résultat exceptionnel 2013 intégrait les moins-values sur titres réalisées lors des cessions liées aux restructurations juridiques internes à Tessi et d'une cession externe (Tessi Tecnologia pour 352 K€).

Est joint, en annexe I au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R.225-102 du Code de Commerce.

### B. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière, notamment de la situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires

Le chiffre d'affaires 2014 de Tessi s'inscrit en hausse de 7,9 M€ et atteint 247,2 M€ contre 239,3 M€ en 2013. À périmètre constant, il est en retrait de 1,5 %.

- CPoR Devises est en repli de 13,5 % à 44,7 M€, contre 51,8 M€ à la même période de 2013, imputable à l'activité Or.
- Tessi documents services est en croissance de 17,7 M€ à 178,4 M€, soit une progression de 11,0%. À périmètre constant, hors Graddo, elle est de 3,9 %.
- Tessi marketing services enregistre une activité à 24,1 M€ contre 26,9 M€. La fin de l'exercice n'a pas permis de rattraper la faiblesse de l'activité du 1<sup>er</sup> semestre.

Le Groupe Tessi a dégagé en 2014 un résultat opérationnel courant de 33,7 M€ (13,6 % du CA), en diminution par rapport à 2013 de 4,5 M€ soit -11,7 %.

Tessi a bénéficié en 2014 du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) pour un montant total de 3,5 M€ augmentant ainsi le résultat opérationnel courant de l'exercice. Le CICE en 2013 représentait un montant total de 2,3 M€.

- L'activité CPoR Devises génère un résultat opérationnel courant de 12,7 M€ en 2014 contre 17,8 M€ en 2013. Cette baisse est essentiellement imputable à l'activité Or qui a vu ses volumes de transaction fortement diminuer.
- L'activité Tessi marketing services génère un résultat opérationnel courant négatif de 1,8 M€ alors qu'il était positif de 1,2 M€ en 2013. Cette baisse, imputable au secteur de la téléphonie mobile, s'explique par la perte d'un client et une baisse générale des opérations traitées.
- L'activité Tessi documents services génère en 2014 un résultat opérationnel courant de 22,8 M€ contre 19,1 M€ en 2013. L'acquisition espagnole Graddo contribue à ce résultat à hauteur de 1,3 M€.  
Ce pôle a bénéficié du CICE pour un montant de 3,0 M€ (contre 2,0 M€ en 2013), contribuant ainsi à l'amélioration de la compétitivité de l'activité.

Le Groupe Tessi voit ses dettes bancaires augmenter, elles passent de 37,5 M€ en 2013 à 67,3 M€ au 31 décembre 2014 du fait notamment de la souscription à deux crédits bancaires pour un montant total de 35 M€. D'autre part, la trésorerie nette excluant la trésorerie dédiée à l'activité CPoR Devises s'élève à 21,3 M€ au 31 décembre 2014 contre 47,2 M€ en 2013.

## C. Analyse financière des risques

### 1. RISQUES DE TAUX

Dans le cadre de son financement, Tessi souscrit des emprunts bancaires à taux variables et fixes.

Les emprunts peuvent faire l'objet d'une couverture d'intérêts :

- soit par un swap de taux permettant de caper le taux d'intérêt variable,
- soit par un swap de taux permettant de fixer le taux d'intérêt variable.

Au 31 décembre 2014, cette couverture porte sur un montant nominal initial de dettes bancaires de 7,9 M€.

### 2. RISQUES DE VARIATION DE COURS

La Société n'est pas exposée de manière significative à des variations de cours.

### 3. RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

Le Groupe est présent sur le marché français au travers de ses 3 Business Units (Tessi documents services, CPoR Devises et Tessi marketing services) et propose des services et des solutions technologiques à des clients dans de nombreux secteurs de l'économie.

Bien que l'activité du Groupe présente un bon niveau de résistance aux différents cycles économiques et notamment une forte récurrence grâce à des contrats pluriannuels, elle peut être sensible à l'évolution de la situation économique et financière générale, et plus particulièrement de la situation financière des acteurs du secteur des services financiers et notamment les banques. Depuis 2008, ce secteur de l'économie a été le plus affecté par les incertitudes économiques internationales et la crise financière en Europe. Cette situation a pu créer des tensions chez les clients du Groupe, générant une baisse du niveau de leur activité et de leurs relations avec leurs fournisseurs et prestataires. Ces tensions sont potentiellement génératrices de pression sur les prix, d'arrêt ou de report de projets, notamment sur l'activité Tessi documents services.

Cette activité intègre notamment la division chèques et moyens de paiement scripturaux du Groupe, au sein de laquelle le Groupe accompagne la majorité des banques dans la gestion de leur filière des traitements des moyens de paiement papier. Dans ce contexte, le Groupe serait également affecté par une décision unilatérale qui viendrait remettre en cause la gratuité du chèque bancaire en France ou son existence même en tant que titre de paiement.

D'autre part, l'activité Tessi marketing services peut être extrêmement sensible aux budgets d'investissements en marketing et opérations promotionnelles consacrés par les annonceurs. Ces budgets sont eux-mêmes très sensibles à l'environnement économique et au moral des entreprises.

Enfin, le Groupe ne s'adresse actuellement de manière significative qu'aux marchés français et espagnol. Dès lors, son niveau d'activité est sensible à l'évolution de la conjoncture économique de ces pays.

Une évolution négative de l'environnement économique et financier affectant les marchés sur lesquels le Groupe est présent pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

#### **4. RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL**

Dans la conduite de ses activités et notamment l'activité *Tessi documents services*, le Groupe est confronté à de nombreux nouveaux acteurs et doit faire face à une plus forte intensité concurrentielle. L'activité est soutenue par une croissance du marché avec une tendance de fonds à l'externalisation qui se poursuit, ainsi que le développement des thèmes de la dématérialisation et du 100 % numérique. Le potentiel de croissance de ces marchés peut paraître attractif pour de nouveaux entrants ou des acteurs jusqu'à présent positionnés sur une seule partie de la chaîne de valeur, éditeurs de logiciels, constructeurs de machines de traitement du courrier et de solutions d'impression, archiveurs physiques, sociétés de services informatiques. Ces acteurs peuvent potentiellement disposer d'une capacité financière plus importante, ou d'échéances de rentabilité différentes, leur permettant ainsi d'adopter des politiques agressives en termes de prix. Une telle situation est susceptible d'affecter la croissance, l'activité, les parts de marché, le niveau de marge et les résultats du Groupe et ainsi avoir un effet défavorable sur ses perspectives.

#### **5. RISQUES TECHNOLOGIQUES ET INFORMATIQUES**

Dans le cadre de son activité, le Groupe utilise un certain nombre d'outils informatiques et de systèmes d'information.

Le Groupe a mis en œuvre des programmes et procédures spécifiques destinés à garantir une bonne gestion des risques informatiques qui couvrent les systèmes de sécurité et de sauvegarde. Les sites de production informatique et les centres de données sont notamment soumis à des procédures administratives et techniques de surveillance et de sauvegarde qui couvrent les accès physiques aux centres et aux systèmes d'information, la rupture ou la perturbation de l'approvisionnement en énergie, l'incendie, la régulation des amplitudes thermiques extrêmes, le stockage et la sauvegarde des données, les plans d'urgence et les plans de reprise suite à sinistre. Le Groupe ne peut néanmoins exclure la survenance de pannes des systèmes informatiques utilisés, directement ou indirectement, par le Groupe. Ces défaillances pourraient nuire à ses clients et en conséquence perturber ses activités.

#### **6. RISQUES LIÉS À LA CROISSANCE EXTERNE**

La stratégie de croissance du Groupe repose notamment sur l'acquisition de sociétés permettant l'accès à de nouveaux marchés et/ou des synergies avec ses activités existantes. Le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'identifier des cibles appropriées, de réaliser des acquisitions à des conditions satisfaisantes (notamment de prix), ou encore d'intégrer efficacement les sociétés ou activités nouvellement acquises, en réalisant les économies de coûts et les synergies escomptées.

Le Groupe pourrait également rencontrer des difficultés et/ou subir des retards dans l'intégration des sociétés acquises, en particulier du fait de la perte de clients, de possibles incompatibilités de leurs systèmes et procédures ou de leurs politiques et cultures d'entreprise, d'une moindre attention de la Direction portée à la gestion quotidienne, du départ de collaborateurs, notamment de cadres dirigeants ou de la prise en charge de passifs ou coûts, notamment de litiges significatifs non assurés.

Enfin, les concurrents du Groupe ainsi que des investisseurs financiers, en particulier des fonds d'investissement, pourraient acquérir des sociétés ou actifs constituant des cibles potentielles pour le Groupe ou pourraient rendre les acquisitions envisagées par le Groupe plus difficiles ou plus onéreuses.

Si le Groupe ne parvenait pas à maintenir une politique d'acquisition et d'investissement dynamique et compétitive face aux autres acteurs du marché, cela pourrait affecter sa capacité à réaliser ses objectifs de croissance et à développer ou maintenir ses parts de marché, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

## 7. RISQUES LIÉS À LA RÉGLEMENTATION ET À SON ÉVOLUTION

Le Groupe exerce son activité dans un environnement fortement réglementé, tant au niveau national qu'europpéen, en particulier en matière de traitement de données et flux pour son activité Tessi documents services et pour sa filiale CPoR Devises, établissement de crédit. En outre, une part significative des clients du Groupe est soumise à la réglementation stricte du secteur financier.

La réglementation applicable aux activités du Groupe ou à ses clients est susceptible d'évolutions qui pourraient être tant favorables que défavorables au Groupe. Un renforcement de la réglementation ou de sa mise en œuvre, tout en offrant dans certains cas de nouvelles opportunités de développement, est susceptible d'entraîner de nouvelles conditions d'exercice des activités du Groupe pouvant augmenter ses charges d'exploitation, limiter le champ de ses activités ou plus généralement constituer un frein au développement du Groupe.

De manière plus générale, le Groupe ne peut garantir que des modifications rapides et/ou importantes de la réglementation en vigueur n'auront pas à l'avenir d'effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

## 8. RISQUES D'IMAGE ET DE RÉPUTATION

Le succès continu du Groupe dépend de sa capacité à maintenir sa réputation de rigueur, professionnalisme et intégrité. Le Groupe s'attache à maintenir la qualité de ses prestations. Toutefois, il ne peut garantir qu'il saura se préserver des conséquences dommageables pour sa réputation que pourrait avoir un éventuel accident, désastre, conflit d'intérêt ou encore litige l'impliquant.

La médiatisation d'éventuelles difficultés pourrait affecter la crédibilité et l'image du Groupe auprès de ses clients existants et cibles, et par voie de conséquence, sa capacité à maintenir ou développer certaines activités. Son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives pourraient en être affectés.

## 9. RISQUES LIÉS À LA DIFFICULTÉ DE RECRUTER DU PERSONNEL QUALIFIÉ

Les résultats d'exploitation futurs du Groupe dépendront en partie de sa capacité à retenir certains employés hautement qualifiés et à en attirer de nouveaux. Sur certains marchés, notamment celui des services informatiques, les sociétés restent dépendantes des compétences, de l'expérience et de la performance de son personnel.

D'autre part, les succès du Groupe dépendent dans une large mesure de la qualité et de l'expérience de son équipe dirigeante.

La réussite future du Groupe procède donc en partie de la fidélisation de ses cadres dirigeants et autres salariés clés et de sa capacité à continuer d'attirer, de motiver et de conserver un personnel hautement qualifié. Si le Groupe ne parvenait pas à conserver ses collaborateurs clés, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

## 10. RISQUES LIÉS À L'INTERNATIONALISATION

Le Groupe souhaite poursuivre une stratégie de développement qui passe par une internationalisation de ses activités. Cette internationalisation est susceptible d'affecter les activités du Groupe, notamment en raison de nombreux facteurs externes tels que :

- l'instabilité économique, politique et le risque de terrorisme et de guerre,
- les fluctuations des taux de change et les dévaluations monétaires,
- les restrictions imposées en matière de transferts de capitaux,
- l'inflation, les éventuelles récessions et la volatilité des marchés financiers.

Le Groupe ne peut garantir qu'il pourra développer et appliquer des procédures, politiques et pratiques permettant d'anticiper et de maîtriser l'ensemble de ces risques ou d'en assurer une gestion efficace. S'il n'y parvenait pas, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives pourraient s'en trouver défavorablement affectés.

## 11. RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DE CPOR DEVICES

CPoR Devises est un établissement de crédit avec une exposition élevée aux risques de non-conformité, qui se traduisent notamment en risque d'atteinte à l'image et à la réputation. Les risques identifiés sont :

### > Risques liés au blanchiment de capitaux et au financement du terrorisme

- acheter des valeurs d'origine frauduleuse,
- accepter des fonds issus d'activités illicites,
- accepter ou transférer des fonds passibles d'embargo,
- faciliter l'évasion fiscale.

CPoR Devises a mis en place un dispositif structuré, encadré par un Comité LCB-FT spécifique, qui intègre différentes mesures :

- un corpus procédural dédié, à la disposition de tous les collaborateurs de l'établissement sur l'intranet,
- des opérations effectuées très majoritairement avec des clients référencés et connus,
- un questionnaire spécifique pour les clients occasionnels, les interrogeant sur l'origine des fonds ou des valeurs et sur la justification économique de l'opération souhaitée,
- le filtrage des référentiels clients et des messages de règlement SWIFT par les listes de sanctions nationales et internationales,
- la limitation des activités internationales à une clientèle bancaire,
- la mise en œuvre d'un logiciel de détection des opérations atypiques permettant une analyse et une traçabilité des décisions,
- la formation régulière des personnels concernés.

### > Risques déontologiques de par son rôle de place sur le marché de l'or

En effet la cotation officielle de l'or, démarrée en 1948 a pris fin en 2004. Depuis cet arrêt, CPoR Devises indique chaque jour à 13 heures les prix auxquels sont répondus tous les ordres passés auprès des établissements financiers et des professionnels de l'investissement agréés. Cette cotation est publiée sur le site de la Banque de France ainsi que par plusieurs médias nationaux. Les risques identifiés sont :

- non-respect de l'intégrité des actifs clientèle conservés en dépôt,
- non-respect des principes déontologiques en matière de cotation.

CPoR Devises opère une surveillance et une gestion du risque :

- une alerte quotidienne sur le niveau des soldes disponibles à la vente a été mise en place,
- la cotation des matières d'or est confortée par la tenue d'un carnet d'ordres qui conserve la traçabilité de tous les ordres pris en compte.

### > Risques de non-conformité à l'agrément reçu par le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI)

- défaut de constitution des dossiers clients, en particulier non-identification des ayants droits économiques,
- traitement des virements émis et reçus non-conforme aux obligations réglementaires,
- traitement de données personnelles non-conforme à la Loi Informatique et Liberté, défaut de déclaration à la CNIL ou non-respect de l'autorisation reçue,
- non-respect des limites de l'activité définies par l'agrément reçu.

CPoR Devises a mis en place le dispositif suivant :

- la mise en place d'une gestion électronique des documents permettant un contrôle permanent des dossiers clients,
- l'encadrement des flux financiers : règlements émis uniquement à destination de comptes identifiés des clients, contrôle des donneurs d'ordre des virements reçus,
- contrôle permanent des soldes créditeurs.

## > **Risques opérationnels, en particulier liés à la sûreté des personnes et des biens face à tout acte de malveillance**

Ce risque majeur est pris en charge par :

- un responsable sécurité et un comité sécurité dédié,
- des mesures spécifiques auditées par un prestataire indépendant.

Les risques bancaires spécifiques auxquels est également exposée CPoR Devises et qui constituent une moindre menace sont les risques de financement à court et très court termes et les risques de marché sur les devises exotiques et sur sa position or.

Les risques de crédit, de taux d'intérêt et de liquidité sont reconnus comme faibles chez CPoR Devises.

## **COUVERTURE DES RISQUES DE MARCHÉ SUR LES ACTIVITÉS OR ET DEVISES**

La politique générale de gestion Actif Passif se concrétise par une couverture systématique des actifs physiques détenus par CPoR Devises dans le cadre de ses activités de garantie de la liquidité des produits traités.

Les actifs physiques en or ou en monnaie fiduciaire sont couverts par des ventes scripturales symétriques. Ce principe se décline pour l'ensemble des actifs physiques traités par CPoR Devises.

Les opérations de couverture sont assurées par des transactions scripturales au comptant ou plus rarement à terme sans que leur échéance excède un mois. Les opérations de couverture sont effectuées quotidiennement ou en cours de journée en fonction de la position de change globale des actifs/passifs et de la volatilité constatée sur les supports.

### > **Couverture des actifs fiduciaires**

- Devises majeures : les actifs fiduciaires sont couverts par des ventes scripturales au comptant dans la même devise.
- Limites de la couverture : l'impossibilité de trouver des contreparties interbancaires pour des opérations scripturales sur certaines devises exotiques ne permet pas cependant d'aboutir à une couverture parfaite exhaustive pour chacune des deux cents devises traitées par CPoR Devises.
- Devises exotiques : en l'absence de marché scriptural interbancaire pour les devises exotiques, les actifs fiduciaires sont couverts par une vente au comptant de devises avec lesquelles une corrélation historique peut être établie (Dollars, Francs suisses, Dollars canadiens). À défaut de corrélation avérée, la couverture des devises exotiques est assurée par une couverture en Dollars.

### > **Couverture des avoirs d'or physique**

- La couverture des avoirs physiques en or ou des engagements en cours est assurée par une vente symétrique d'or scriptural (onces) à découvert, correspondant au poids total des actifs détenus par CPoR Devises.
- La gestion du compte d'or scriptural, structurellement débiteur, est assurée dans le cadre d'une ligne de crédit confirmée.
- Le solde du compte scriptural est ajusté au minimum une fois par jour, en fonction de l'évolution du niveau des avoirs physiques et de la volatilité intra-day du cours de l'or.
- Limites de la couverture : les caractéristiques des pièces à intérêt numismatique et l'existence d'écarts possibles entre le cours international et national ne permettent cependant pas d'aboutir à une couverture parfaite des risques de marché attachés à la valorisation des actifs en or physique.

La couverture est assurée sur la base du poids des actifs physiques et ne prend pas en compte le niveau des primes pouvant exister pour certains produits à caractère numismatique dont le prix de marché est différent de la simple valorisation de leur poids d'or. L'exposition au risque de marché pour les pièces à intérêt numismatique est encadrée par une limite opérationnelle dont le montant est déterminé par le Conseil de Surveillance et fixé à 3 millions d'euros en 2014. L'exposition au risque de marché sur les primes numismatiques est déterminée en retenant une hypothèse de disparition totale et immédiate de la totalité des primes. Au 31 décembre 2014, le total brut des primes s'est établi à 1,1 million d'euros.

## 12. AUTRES RISQUES

La Société n'a pas identifié d'autres risques nécessitant une information spécifique et notamment ceux relatifs aux risques de crédit, de marché et de liquidité.

### D. Information sur les délais de paiement des fournisseurs

#### 1. DETTES FOURNISSEURS AU 31 DÉCEMBRE 2014 PAR DATES D'ÉCHÉANCE

En milliers d'euros	Déjà échus	Du 01/01/2015 au 30/01/2015	Du 01/02/2015 au 28/02/2015	Du 01/03/2015 au 31/03/2015	Solde
Total intra Groupe	632	661	1 510	20	2 823
Total hors Groupe	102	274	4		380
<b>Total général</b>	<b>734</b>	<b>935</b>	<b>1 514</b>	<b>20</b>	<b>3 203</b>

#### 2. DETTES FOURNISSEURS AU 31 DÉCEMBRE 2013 PAR DATES D'ÉCHÉANCE

En milliers d'euros	Déjà échus	Du 01/01/2014 au 30/01/2014	Du 01/02/2014 au 28/02/2014	Solde
Total intra Groupe		625	1 239	1 864
Total hors Groupe	96	280	7	383
<b>Total général</b>	<b>96</b>	<b>905</b>	<b>1 246</b>	<b>2 247</b>

Les modalités de règlements habituelles sont de 45 jours fin de mois.

Les délais de paiements supérieurs sont dus à des litiges avec certains fournisseurs.

## II. Activité de la Société et du Groupe

### A. Activité de la société Tessi SA

La société Tessi SA exerce une activité de holding. Elle gère en conséquence les participations qu'elle détient au capital d'autres sociétés.

### B. Activités du Groupe

Tessi accompagne les entreprises depuis 40 ans dans la gestion de leurs éléments vitaux : documents, moyens de paiement, transactions devises et or et marketing promotionnel.

Ses activités et savoir-faire s'organisent aujourd'hui autour de 3 pôles d'activités :

- Tessi documents services, spécialisée dans le traitement des flux de documents et moyens de paiement,
- CPoR Devises, intervenant principal assurant la liquidité du marché de change manuel et de l'or en France,
- Tessi marketing services, spécialisée dans la promotion, le digital et le marketing relationnel.

Tessi documents services s'affiche comme le partenaire privilégié des banques, des entreprises et des administrations, pour dématérialiser et optimiser la gestion de leurs flux de documents et moyens de paiement.

À l'heure de l'évolution des échanges vers le 100 % numérique, l'offre de Tessi documents services s'adapte au plus près des organisations et des systèmes, pour proposer des réponses sur-mesure, où externalisation, innovation et industrialisation se combinent, au service de la gestion « e-dématérialisée » des flux :

- externaliser en toute conformité la gestion de leurs flux de documents et moyens de paiement, via des prestations de Business Process Outsourcing (BPO) à forte valeur ajoutée proches de leurs métiers,
- innover autour de solutions technologiques modernes et sécurisées, conçues pour supporter en toute confiance des processus métiers basés de plus en plus sur les échanges électroniques des documents de gestion,

- industrialiser les flux de communication sortants, grâce à des prestations d'édition automatisées et à l'intégration de solutions modernes multicanales, pour un meilleur impact et une rentabilité accrue.

CPoR Devises est un établissement de crédit qui assure depuis vingt ans la liquidité du marché de change manuel et de l'or en France. À ce titre, la Société garantit l'approvisionnement, ainsi que la reprise de billets étrangers et produits d'or investissement pour l'ensemble du réseau bancaire domestique. La gamme des produits et services proposés à ses partenaires bancaires recouvre plus de 170 devises et 2 200 coupures ainsi que plus de 1 000 produits or dont plus de 20 références sont cotées quotidiennement.

Établissement de crédit, filiale à 80 % du Groupe Tessi et à 20 % du Crédit Agricole SA, CPoR Devises est le principal intervenant grossiste sur le marché du billet de banque étranger et le marché de l'or physique aux fins d'investissement en France.

À ce titre, la Société assure la liquidité du marché du change en approvisionnant l'ensemble des établissements bancaires et financiers domestiques en billets étrangers.

La maîtrise de l'ensemble de la chaîne de traitement des opérations, de la cotation automatique des cours de change les plus avantageux, à l'organisation des circuits logistiques les plus adaptés à la situation particulière de chacun des établissements bancaires et financiers, constitue pour ses partenaires le gage d'une prestation de qualité valorisante aux yeux de leur clientèle.

CPoR Devises a engagé avec succès depuis plusieurs années le développement international de son offre de services auprès des banques commerciales et se présente aujourd'hui comme un acteur majeur sur ce marché.

La persistance des incertitudes sur l'évolution des marchés financiers a continué à maintenir l'attrait de l'or auprès des investisseurs soucieux de diversifier leur patrimoine.

N°1 sur le marché des opérations promotionnelles différées en France, Tessi marketing services se positionne comme un véritable trait d'union entre les agences, les marques, les distributeurs et les consommateurs. Tessi marketing services propose une offre de services innovants et complémentaires couvrant plusieurs composantes essentielles du marketing services : promotion et digital, logistique et marketing relationnel :

- promotion et digital: une approche et des mécaniques performantes pour renforcer les liens marque/distributeur/consommateur,
- marketing relationnel: une forte expérience et un savoir-faire précieux dans la gestion des différents volets du marketing relationnel.

Tessi a entrepris en 2014 une internationalisation de ses activités en s'implantant sur les marchés espagnols, suisses et anglais avec l'acquisition des sociétés Graddo et Gdoc. Ces acquisitions viennent renforcer le pôle Tessi documents services.

## C. Analyse des résultats du Groupe

L'évolution du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant sont analysés dans la partie 1.

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013	Variation en %
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>247 195</b>	<b>239 274</b>	<b>3,3 %</b>
Autres produits opérationnels	3 086	3 061	0,8 %
Achats consommés	-10 641	-9 244	15,1 %
Charges de personnel	-128 793	-118 575	8,6 %
Autres charges opérationnelles	-60 397	-59 643	1,3 %
Impôts et taxes	-8 185	-8 554	-4,3 %
Dotations aux amortissements et aux provisions	-8 610	-8 182	5,2 %
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>33 655</b>	<b>38 137</b>	<b>-11,8 %</b>

Les autres produits opérationnels sont stables par rapport à 2013.

Les achats consommés augmentent de 15,1% du fait de l'augmentation des contrats de déploiement de scanners et des contrats éditiques sur l'activité TESSI documents services.

Les charges de personnel 2014 s'élèvent à 128 793 K€ contre 118 575 K€ en 2013. Cette augmentation de 10 218 K€ peut se ventiler de la manière suivante :

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Salaires et traitements	93 270	84 403
Charges sociales	34 077	32 330
Participations des salariés	1 446	1 842
<b>Total autres charges opérationnelles</b>	<b>128 793</b>	<b>118 575</b>

Les salaires et traitements augmentent de 8 867 K€ (+10,5%). Hors Graddo, cette augmentation s'élève à 3,1%.

Les charges sociales augmentent de 1 747 K€ (+5,4%). Hors Graddo (1 841 K€), les charges sociales diminuent de 95 K€. Le CICE s'élève en 2014 à 3 511 K€ contre 2 293 K€ en 2013.

Le taux de charges sociales s'élève à 36,5% en 2014 contre 38,3% en 2013 du fait de l'augmentation du CICE et d'un taux de charges en Espagne plus faible (30%).

Hors CICE, le taux de charges 2014 se serait élevé à 41,1% contre 41,0% en 2013.

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Autres services extérieurs	38 334	38 486
Autres charges externes	21 669	20 722
Autres charges opérationnelles	394	435
<b>Total autres charges opérationnelles</b>	<b>60 397</b>	<b>59 643</b>

Les autres charges opérationnelles augmentent de 754 K€. Hors Graddo, elles auraient diminué de 336 K€ soit -0,6%.

Les impôts et taxes ont diminué de 4,3% du fait notamment de la suppression de l'imposition forfaitaire annuelle et de la baisse en 2014 de la taxe organique.

Les dotations aux amortissements et aux provisions augmentent de 5,2% du fait de la hausse de la dotation aux amortissements (548 K€) compensée par la baisse de la dotation aux provisions (-120 K€).

Au final, le résultat opérationnel courant passe de 38 137 K€ à 33 655 K€ soit une baisse de 11,8%.

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013	Variation en %
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>33 655</b>	<b>38 137</b>	<b>-11,8 %</b>
Autres charges et produits opérationnels non courants	-3 098	-2 199	40,9%
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>30 557</b>	<b>35 938</b>	<b>-15,0 %</b>
Coût de l'endettement financier net	-170	-397	57,2%
Autres charges et produits financiers	-448	-62	-622,6%
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>29 939</b>	<b>35 479</b>	<b>-15,6 %</b>
Impôts sur les résultats	-10 106	-11 293	10,5%
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>19 833</b>	<b>24 186</b>	<b>-18,0 %</b>

Les autres charges et produits opérationnels non courants passent d'une charge nette de 2 199 K€ en 2013 à une charge nette de 3 098 K€ en 2014.

En milliers d'euros	31/12/2014	31/12/2013
Plus ou moins-values de cession	-77	16
Total plus ou moins-values de cession	-77	16
<b>Coûts de restructuration</b>	<b>-2 396</b>	<b>-2 215</b>
Litiges	-390	
Dépréciation d'écart d'acquisition	-235	
<b>Total autres charges et produits opérationnels non courants</b>	<b>-3 098</b>	<b>-2 199</b>

En 2014, les coûts de restructuration sont relatifs aux coûts de déménagement des sites de production de Montargis, Rennes, Limoges et Bordeaux (542 K€), de la fermeture du site de Aurillac, d'un centre au Vietnam et de la succursale Belge de CPoR Devises (1 854 K€).

En 2013, les coûts non récurrents étaient relatifs aux coûts de déménagement et de fermeture du centre éditique de Limoges (1 074 K€), des fermetures des sites de production de Niort et Clermont Ferrand (250 K€), de la restructuration menée chez Sakarah (381 K€), des coûts relatifs au déménagement des sites bordelais au sein d'un bâtiment acquis par la société mère (363 K€) et la mise au rebut d'un logiciel de gestion des risques non utilisé (149 K€).

Ainsi, le résultat opérationnel passe de 35 938 K€ en 2013 à 30 557 K€, soit une baisse de 15 %.

Le coût de l'endettement diminue et passe de 397 K€ à 170 K€ sous l'effet de la hausse des produits financiers sur trésorerie (+310 K€).

Les autres charges et produits financiers passent de -62 K€ à -448 K€. Cette baisse s'explique principalement par le complément de provision pour dépréciation d'un titre de participation minoritaire (24H00) pour 182 K€ et des différences de change défavorables pour 189 K€.

Après prise en compte d'un impôt sur les sociétés de 10 106 K€ en 2014 contre 11 293 K€ en 2013, le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à 19 833 K€ en 2014 contre 24 186 K€ en 2013, soit une baisse de 18,0 %.

### III. Activité en matière de recherche et de développement

La Société n'a eu aucune activité en matière de recherche et de développement.

### IV. Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement important survenu après la clôture n'est à mentionner.

### V. Perspectives 2015

La Société ambitionne de poursuivre sa croissance à la fois organique et par croissance externe, tout en préservant ses niveaux de résultat. La Société poursuivra le processus d'intégration des acquisitions réalisées en 2014 et en 2015.

### VI. Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice soit la somme de 13 838 958,58 € de la manière suivante :

- à titre de dividendes aux actionnaires, la somme de 5 593 356,00 €,
- le solde au poste « Autres réserves », soit la somme de 8 245 602,58 €.

Conformément à l'article L.225-210 (al. 4) du Code de Commerce, cette proposition d'affectation est déterminée au vu des actions existantes. Dans l'éventualité où la Société détiendrait une partie de ses propres actions lors de la mise en paiement, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte « Autres réserves ».

Chaque actionnaire recevrait ainsi un dividende de 2 € par action au nominal de 2 €. Le dividende serait mis en paiement le 2 juillet 2015.

Il est rappelé que la présente distribution est soumise pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France au barème progressif de l'impôt sur le revenu (sauf titres détenus dans un PEA) après application d'un abattement de 40 % visé à l'article 158-3-2° du CGI. Elle est également soumise, le cas échéant, au prélèvement non libératoire de 21 % (obligatoire sauf dispense en fonction du revenu fiscal de référence).

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées au titre de dividende, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

	Dividende par action	Abattement fiscal pour les personnes physiques
31/12/2011	2,00 €	40 %
31/12/2012	2,00 €	40 %
31/12/2013	2,00 €	40 %

## VII. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 102 744 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement et que l'impôt sur les sociétés au taux de base acquitté à ce titre s'est élevé à 34 248 €.

## VIII. Fixation de jetons de présence

Nous vous proposons d'allouer à votre Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, pour l'exercice 2015, une somme globale de 80 000 € et les exercices suivants jusqu'à décision contraire de l'Assemblée Générale.

## IX. Conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de Commerce

Nos Commissaires aux Comptes vous donneront lecture de leur rapport lequel mentionne la convention dûment autorisée par le Conseil d'Administration au titre de cet exercice.

## X. Autorisations données au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale des actionnaires

### A. Renouvellement de l'autorisation donnée à la Société d'acheter en bourse ses propres actions

Nous vous proposons d'autoriser à nouveau la Société à opérer en Bourse sur ses propres actions, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce et conformément aux dispositions du Règlement Européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, et sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, aux fins exclusives, par ordre de priorité :

- d'interventions réalisées par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI,
- d'annulation des actions achetées,
- de conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport,
- de couverture de plans d'options,
- de couverture de titres de créances convertibles en actions.

Il n'est pas envisagé d'autres utilisations de ce programme de rachat d'actions.

Les opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat seront réalisées conformément à la réglementation en vigueur.

Un document d'information sera diffusé conformément à la réglementation en vigueur.

- nombre maximum d'actions à acquérir: maximum de 10% du capital social (incluant les actions déjà détenues) dont 5 % du capital social s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport,
- prix unitaire maximum d'achat, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société, fixé à 120 € (hors frais d'acquisition).

Le montant maximum théorique destiné à la réalisation de ce programme est de 33 560 136 €, financé soit sur ressources propres, soit par recours à du financement externe à court ou moyen terme.

Les rachats d'actions pourront s'opérer par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, en une ou plusieurs fois, y compris en période d'offre publique.

Validité de l'autorisation: à compter de la date de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2014 jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale d'approbation des comptes, dans la limite légale de dix-huit mois.

Le Conseil d'Administration devra, si vous adoptez cette résolution, vous rendre compte chaque année de l'usage de cette autorisation.

Nous vous demandons également de bien vouloir autoriser le Conseil d'Administration, pour une durée de 24 mois, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 mois précédant, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

## **B. Autorisation d'augmenter le capital social par émission de toutes valeurs mobilières avec ou sans droit préférentiel de souscription, selon le cas, avec délégation au Conseil d'Administration à l'effet de décider les émissions**

Nous vous proposons de décider du principe d'augmentations de capital avec délégation de compétence au profit du Conseil d'Administration afin de permettre à la Société de faire, si besoin était, appel ultérieurement au marché financier et ainsi de saisir toute opportunité de développement.

Ainsi, nous vous proposons :

1. de consentir au Conseil d'Administration (10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> résolutions), pour une durée de vingt-six mois, une délégation de compétence en vue d'augmenter le capital, soit par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à des actions :
  - existantes ou à émettre de la Société et/ou d'une société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital,
  - existantes de la Société et/ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement moins de la moitié du capital ou dont moins de la moitié du capital est indirectement possédé par cette société.

Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourrait être supérieur à trois millions (3 000 000) d'euros en nominal.

Le montant total des émissions de valeurs mobilières dont le titre primaire est un titre de créance, notamment obligataire, ne pourrait être supérieur à cinquante millions (50 000 000) d'euros en nominal.

2. d'autoriser, sous condition suspensive de l'adoption des délégations visées ci-dessus, le Conseil d'Administration (12<sup>e</sup> résolution), dans la limite de 10 % du capital social tel qu'existant au jour de la mise en œuvre desdites délégations par le Conseil d'Administration, par an, à fixer, le prix d'émission selon l'une des modalités suivantes :
- prix d'émission égal à la moyenne des cours de clôture constatés sur une période maximale de six mois précédant l'émission,
  - prix d'émission égal au cours moyen pondéré du marché au jour précédant l'émission avec une décote maximale de 20 %.

3. de déléguer, au Conseil d'Administration (13<sup>e</sup> résolution), pour une durée de vingt-six mois, la compétence de décider l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ce, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des porteurs des titres ou valeurs mobilières, objet des apports en nature, s'il en est besoin.

Le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourrait être supérieur à 10 % du capital social et le montant des augmentations de capital prévues pour ladite délégation s'imputerait sur le **Plafond Global I** visé ci-dessous.

4. de consentir au Conseil d'Administration (14<sup>e</sup> résolution), pour une durée de vingt-six mois, une délégation de compétence en vue d'augmenter le capital par voie d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre visée à l'article L.411-2 II du Code Monétaire et Financier.

Le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourrait être supérieur à 20 % du capital social par an et le montant des augmentations de capital prévues à ladite délégation s'imputerait sur le **Plafond Global I** visé ci-dessous.

Le montant nominal total des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être ainsi émises ne pourrait excéder cinquante millions (50 000 000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant, à la date de la décision d'émission, ce montant s'imputant sur le **Plafond Global II** visé ci-dessous.

5. de consentir au Conseil d'Administration (15<sup>e</sup> résolution), pour une durée de vingt-six mois, une délégation de compétence pour décider une ou plusieurs augmentations de capital, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, par incorporation successive ou simultanée au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres, dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution gratuite d'actions ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés.

Le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourrait être supérieur à trois millions (3 000 000) d'euros, étant précisé que ce montant s'imputera sur le **Plafond Global I** visé ci-dessous.

6. d'autoriser le Conseil d'Administration (16<sup>e</sup> résolution), pour une durée de vingt-six mois, à augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre d'une des augmentations de capital exposées ci-dessus, en cas de demandes excédentaires de souscription, le tout dans les conditions de l'article L.225-135-1 du Code de Commerce et ce, dans la limite du **Plafond Global I** et du **Plafond Global II** visés ci-dessous.

7. d'autoriser le Conseil d'Administration (17<sup>e</sup> résolution), pour une durée de vingt-six mois, en vue d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions et/ou autres valeurs mobilières de la Société auxquelles donneraient droit des valeurs mobilières émises par une ou des sociétés dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social (une « Filiale ») et/ou d'une société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital de la Société (« société mère »).

Le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à trois millions (3 000 000) d'euros, étant précisé que ce montant s'imputera sur le **Plafond Global I** visé ci-dessous.

Le montant nominal total des émissions de valeurs mobilières dont le titre primaire est un titre de créance notamment obligataire ne pourra excéder cinquante millions (50 000 000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant en autres devises, à la date de la décision d'émission. Ce montant s'imputera sur le **Plafond Global II** visé ci-dessous.

En toute hypothèse, la somme versée dès l'émission ou pouvant ultérieurement être versée à la Société devra être pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant minimum prévu par les dispositions statutaires, légales et réglementaires après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

8. d'autoriser le Conseil d'Administration (18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> résolutions), pour une durée de vingt-six mois, à procéder à une augmentation de capital réservée à l'ensemble des salariés de la Société et des sociétés de son Groupe et de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés de la Société et des sociétés de son Groupe.

Le montant nominal total des augmentations de capital social ne pourrait excéder cent cinquante mille (150 000) euros.

9. de décider (20<sup>e</sup> résolution)

- que le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu des délégations consenties au Conseil d'Administration par la prochaine Assemblée, ne pourrait être supérieur à trois millions (3 000 000) d'euros (« **Plafond Global I** ») ;
- que le montant nominal total des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme au capital susceptibles d'être émises en vertu des délégations consenties au Conseil d'Administration par la prochaine Assemblée ne pourrait excéder cinquante millions (50 000 000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant en autres devises, à la date de la décision d'émission (« **Plafond Global II** »).

À ces plafonds s'ajouterait, le cas échéant, la valeur nominale des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières ou autres donnant accès au capital de la Société, émises par une Filiale et ou une société mère dans le cadre des délégations de compétence consenties au Conseil d'Administration.

## XI. Filiales et participations

Nous vous avons exposé l'activité des filiales en vous rendant compte de l'activité du Groupe. Le tableau des filiales et participations est joint au présent rapport (annexe II).

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société a pris des participations ou accru son taux de participation en capital et en droit de vote\* dans les sociétés, ayant leur siège social sur le territoire français, suivantes :

Nom des sociétés	Quote-part du capital détenu avant l'opération en capital et en droits de vote		Quote-part du capital détenu après l'opération en capital et en droits de vote	
	en capital	en droits de vote	en capital	en droits de vote
Tessi lab			100 %	100 %
Mont Sinery **			25,75 %	25,75 %
Tessi CRM Consulting			100 %	100 %
Spigraph Group			20 %	20 %
Gdoc Lasercom France			55,52 %	55,52 %

\* Plus du 20<sup>e</sup>, du 10<sup>e</sup>, du 5<sup>e</sup>, du tiers, de la moitié, des deux tiers et des 18/20<sup>e</sup> du capital ou des droits de vote.

\*\* Cette prise de participation dans une SNC correspond à des titres détenus à long terme dans le cadre d'opérations entrant dans le dispositif de la loi Girardin. Ces titres sont classés en tant qu'actifs non courants dans la rubrique « autres titres immobilisés ».

## XII. Sociétés contrôlées

### A. Directement, par secteur d'activités

#### 1. TESSI DOCUMENTS SERVICES

2PL-Prod
Accès Informatiques
ATIA
A.T.I.P.
BIPIO
Bordeaux Saisie
Gdoc Holding SA
Graddo Grupo Corporativo
GIP-Tessi
I.C.S.B.
ISEM
Logidoc Solutions
Perfo Service
Processure Company Limited
Prochèque Nord
RIB Informatique Drôme
RIP-Tessi
Sakarah
SATC
SDIP-Tessi
SEDI
SMIP-Tessi
Synercam
T.D.C. Tessi
T.D.I.
TESCA
Tessi Asia
Tessi Chèque Auvergne
Tessi Chèque Bordeaux
Tessi Chèque Conseil
Tessi Chèque Interbancaire
Tessi Chèque Nanterre
Tessi Consulting
Tessi Ouest
Tessi Chèque Rennes
Tessi Chèque Île de France
Tessi Contact Center
Tessi Documents Services
Tessi Encaissements
Tessi Informatique
Tessi Paiements Services
Tessi Technologies
Tessi-T.G.D

---

T.I.G.R.E.  
TSI Action Informatique  
Tunis Data Services  
XWZ 32

---

## 2. CPOR DEVICES

---

CPoR Devises  
Intactus

---

## 3. TESSI MARKETING SERVICES

---

Tessi CRM Consulting  
Tessi Procurement  
Tessi TMS

---

## 4. AUTRES NON AFFECTÉES

---

Tessi Services  
Tessi lab

---

## B. Indirectement, par secteur d'activités

### 1. TESSI DOCUMENTS SERVICES

---

Aldavilla Proteyectos par Graddo Grupo Corporativo  
ASP One.fr par XWZ 32  
Atelier Pré Saint Gervais par XWZ 32  
BIP-Tessi par Tessi Documents Services  
C2I Production par Tessi Technologies  
CIAT par Tessi Technologies  
Docuplus par Gdoc Lasercom SA  
Gdoc Lasercom SA par Gdoc Holding SA  
Gdoc Lasercom France par Gdoc Lasercom SA  
Gdoc Espana par Gdoc Lasercom SA  
Grabacion de Datos y Documentos par Graddo Grupo Corporativo  
Graddo II par Graddo Grupo Corporativo  
Tessi GED par XWZ 32  
SIP-Tessi par Tessi Documents Services  
Siglo Consultaria y Servicios Empresariales par Graddo Grupo Corporativo  
Tessi Editique par XWZ 32

---

### 2. TESSI MARKETING SERVICES

---

Soft Promo par Tessi Contact Center  
Tessi MD par XWZ 32

---

### XIII. Stock-options

Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale est informée des plans d'options mis en œuvre par le biais d'un rapport spécial.

Nous vous rappelons que la dernière attribution d'options date du 16 juin 2008. Au 31 décembre 2014, le nombre d'options non exercées s'élève à 1 250.

### XIV. Compte-rendu des opérations effectuées

En application des dispositions de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de Commerce et dans le cadre de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2014, nous vous informons que la Société a procédé aux opérations suivantes au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

• nombre d'actions achetées au cours de l'exercice	11 205
• nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	11 504
• cours moyen des achats	91,446 €
• cours moyen des ventes	92,159 €
• montant des frais de négociation	NA
• nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2014 (contrat de liquidité)	1 519
• valeur évaluée des actions au cours d'achat	138 906,47 €
• valeur nominale des actions	2 €

Information sur la réalisation des opérations d'achat d'actions par finalités fixées dans le programme de rachat d'actions arrêté par l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2014 :

Finalités	Nombre d'actions détenues au 31/12/2014	Prix d'achat moyen €	Volume d'actions utilisées	Réallocations éventuelles
Contrat de liquidité	1 519	91,446	11 205	

Pour votre information, le cours de l'action Tessi était de 91,98 € à l'ouverture de l'exercice le 2 janvier 2014, et de 91,70 € à la clôture le 31 décembre 2014.

Nous vous apportons les précisions suivantes sur la liquidité moyenne du titre :

• cours moyen	91,5233 €
• volume moyen	1 264 titres
• journée de transaction moyenne	115 685,45 €

### XV. Informations relatives au capital social et aux droits de vote

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après :

**> Identité des actionnaires possédant, à la clôture de l'exercice 2014, plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % et 95 % du capital social ou des droits de vote :**

- la société de droit luxembourgeois FACCINO, détenue à 100 % par M. Marc REBOUAH, détient 40,74 % du capital social et 52,72 % des droits de vote,
- M. Marc REBOUAH et les membres de sa famille détiennent 13,39 % du capital social et 17,12 % des droits de vote,
- la société EXIMIUM détient 5,89 % du capital social et 3,84 % des droits de vote (avis AMF du 13 février 2014 n° 214C0242),

- la société de droit américain FMR LLC détient 5,81 % du capital social et 5,14 % des droits de vote (avis AMF du 19 avril 2013 n° 213C0478).

**> Notifications de franchissements de seuils communiqués à la Société à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au jour de l'établissement du présent rapport:**

- Monsieur Marc REBOUAH, directement et par l'intermédiaire de la Société de droit luxembourgeois FACCINO qu'il contrôle à 100 %, a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil des 2/3 des droits de vote (avis AMF du 24 janvier 2014 n° 214C0155),
- La société FACCINO, société de droit luxembourgeois, a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 50 % des droits de vote (avis AMF du 24 janvier 2014 n° 214C0155),
- Le concert, constitué par M. Marc REBOUAH, la Société FACCINO, Mme Yvonne REBOUAH, Mademoiselle Corinne REBOUAH et M. Julien REBOUAH, a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil des 2/3 des droits de vote (avis AMF du 24 janvier 2014 n° 214C0155),
- La société EXIMIUM, contrôlée par M. BAULE, a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % des droits de vote (avis AMF du 13 février 2014 n° 214C0242),
- La société Moneta Asset Management, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse le 23 janvier 2014 le seuil de 5 % des droits de vote (avis AMF du 6 août 2014 n° 214C1630),
- La société de droit américain FMR LLC a déclaré avoir franchi à la hausse le 13 janvier 2015 le seuil de 10 % du capital et a effectué une déclaration d'intention (avis AMF du 20 janvier 2015 n° 215C0097).

## XVI. Opérations réalisées par les dirigeants, ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, sur leurs titres

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous présentons ci-après un état récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la Société au cours de l'exercice 2014 par les dirigeants ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, établi sur la base des informations qui nous ont été communiquées :

• nombre de titres cédés	700
• nombre de titres acquis	1 250
• nombre de titres souscrits	1 500
• nombre de titres échangés	Néant

## XVII. Informations complémentaires susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de Commerce, nous vous communiquons les informations complémentaires suivantes, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

**> Structure du capital social de la Société**

Le capital social d'un montant de 5 593 356 euros est divisé en 2 796 678 actions de 2 euros de valeur nominale chacune au 31 décembre 2014.

Conformément aux dispositions légales, le Conseil d'Administration a établi un rapport spécial sur les stock-options pour l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Le rapport spécial du Conseil d'Administration mentionne le nombre d'options de souscription exercées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

En complément du rapport spécial susvisé, nous vous informons que 93 166 options de souscription d'actions ont été attribuées à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans le cadre des différents plans de stock-options.

Nous vous rappelons également que la Société a émis, le 11 janvier 2013, 200 obligations ordinaires d'un montant nominal de 100 000 euros chacune.

> **Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L.233-11 du Code de Commerce**

Il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou de clauses de conventions portées à la connaissance de la Société.

> **Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de Commerce**

Vous trouverez au point XV du rapport de gestion toutes informations relatives au capital social et au droit de vote.

> **La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci**

L'article 28 des statuts sociaux prévoit que « Tout titulaire d'actions entièrement libérées, qui justifie d'une inscription nominative à son nom depuis quatre ans au moins, jouit du droit de vote double prévu par la loi. En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions nouvelles, pour lesquelles il bénéficie de ce droit ».

> **Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier**

Néant.

> **Les accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote**

Il n'existe pas de clauses statutaires restrictives en matière de transfert d'actions ou d'exercice du droit de vote.

> **Les règles applicables à la nomination et au remplacement des Administrateurs ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont les règles légales**

Des informations relatives au Conseil d'Administration de la Société vous sont communiquées dans le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne.

> **Les pouvoirs du Conseil d'Administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions**

Vous trouverez au point X du rapport de gestion toutes informations relatives au rachat d'actions.

Par ailleurs, vous trouverez annexées au rapport de gestion, les délégations données au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital.

> **Les accords conclus par la Société, qui seraient modifiés ou qui prendraient fin en cas de changement de contrôle de la Société**

De tels accords ne peuvent être communiqués car leur divulgation porterait gravement atteinte aux intérêts de la Société.

> **Les accords prévoyant des indemnités pour les Administrateurs ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique**

Nous vous précisons qu'il n'y a pas de tels accords.

## XVIII. Actionnariat des salariés de la Société

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de la proportion de capital que représentent au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2014, les actions détenues par le personnel de la Société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce :

- dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise, d'un fond commun de placement d'entreprise,
- et/ou directement, au titre de la participation aux résultats, mais seulement durant la période d'incessibilité prévue par la loi.

→ Le pourcentage de détention s'élève à 0,08 %.

## XIX. Informations relatives aux mandataires sociaux

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-dessous :

- A.** de la rémunération totale fixe et exceptionnelle et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social, ainsi que du montant de la rémunération et des avantages de toute nature que chacun de ces mandataires a reçu durant l'exercice de la part des sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce, ou de la société qui contrôle, au sens du même article, la société dans laquelle le mandat est exercé :

### 1. MONSIEUR MARC REBOUAH – PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

#### > Tableau de synthèse des rémunérations et options et actions attribuées à M. Marc REBOUAH, Président-directeur général

En €	Exercice 2014	Exercice 2013
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	312 448	309 120
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
<b>Total</b>	<b>312 448</b>	<b>309 120</b>

#### > Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Marc REBOUAH Président-directeur général

En €	Exercice 2014		Exercice 2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe*	300 000	300 000	300 000	300 000
Rémunération variable**	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle***	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature****	12 448	12 448	9 120	9 120
<b>Total</b>	<b>312 448</b>	<b>312 448</b>	<b>309 120</b>	<b>309 120</b>

\* La rémunération fixe du Président-directeur général est déterminée par le Conseil d'Administration en fonction de critères objectifs de marché.

\*\* En principe, le Président-directeur général ne perçoit pas de rémunération variable.

\*\*\* Le Conseil d'Administration pour tenir compte des performances du Groupe, peut attribuer exceptionnellement une prime au Président-directeur général.

\*\*\*\* Il s'agit d'un véhicule de fonction.

## 2. ADMINISTRATEURS DE LA SOCIÉTÉ

### > Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux

En €	Montants versés au titre de l'exercice 2014	Montants versés au titre de l'exercice 2013
<b>Corinne REBOUAH</b>		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	206 183*	193 432*
<b>Frédéric VACHER</b>		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	392 755**	380 289**
<b>Julien REBOUAH</b>		
Jetons de présence	20 000	20 000
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>La société FONDELYS représentée par M. Henri DUFER</b>		
Jetons de présence	20 000	20 000
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>Michel ANGÉ</b>		
Jetons de présence	20 000	20 000
Autres rémunérations	Néant	Néant
<b>Yvonne REBOUAH</b>		
Jetons de présence	10 000	
Autres rémunérations	Néant	
<b>Total</b>	<b>668 938</b>	<b>633 721</b>

\* Le détail de ces rémunérations est indiqué ci-après au paragraphe 1.

\*\* Le détail de ces rémunérations est indiqué ci-après au paragraphe 2.

### 2.1. CORINNE REBOUAH, ADMINISTRATEUR

#### > Tableau récapitulatif des rémunérations de Mme Corinne REBOUAH, Administrateur

En €	Exercice 2014		Exercice 2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe*	123 500	123 500	117 000	117 000
Rémunération variable	75 000	75 000	70 000	70 000
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature**	7 683	7 683	6 432	6 432
<b>Total</b>	<b>206 183</b>	<b>206 183</b>	<b>193 432</b>	<b>193 432</b>

\* Mme Corinne REBOUAH est rémunérée au titre des fonctions salariées qu'elle exerce au sein de la société Tessi SA à des conditions de marché.

\*\* Il s'agit d'un véhicule de fonction.

#### > Stock-options

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée à Mme Corinne REBOUAH par l'émetteur ni par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Mme Corinne REBOUAH a levé 1 500 options de souscription au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

## > Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

	Date du Conseil d'Administration	Nombre d'actions attribuées	Date de début de la période d'exercice des options	Date de fin de la période d'exercice des options	Prix d'exercice (en €)	Nombre d'options exercées au 31/12/2014	Dont options exercées en 2014	Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2014
Plan n°1	08/07/2002	1 133	08/07/2006	08/07/2009	26,92	1 133	-	-
Plan n°2	10/02/2003	1 959	10/02/2007	09/02/2010	15,57	1 959	-	-
Plan n°3	08/12/2003	1 028	08/12/2007	07/12/2010	29,68	1 028	-	-
Plan n°4	13/12/2004	1 040	13/12/2008	12/12/2011	35,66	1 040	-	-
Plan n°5	09/12/2005	757	09/12/2009	08/12/2012	40,27	757	-	-
Plan n°6	09/06/2006	1 000	09/06/2010	09/06/2013	47,38	1 000	-	-
Plan n°7	15/06/2007	868	15/06/2011	15/06/2014	49,26	868	-	-
Plan n°8	16/06/2008	1 500	16/06/2012	16/06/2015	35,56	1 500	1 500	-
<b>Totaux</b>		<b>9 285</b>				<b>9 285</b>	<b>1 500</b>	<b>-</b>

## > Actions de performance

Aucune action de performance n'a été attribuée à Mme Corinne REBOUAH par l'émetteur ni par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
Mme Corinne REBOUAH	OUI	NON	NON	NON

Date de renouvellement du mandat d'Administrateur : 22/06/2012.

Fin de mandat : AG 2018 statuant sur les comptes 2017.

## 2.2. FRÉDÉRIC VACHER, ADMINISTRATEUR

### > Tableau récapitulatif des rémunérations de M. Frédéric VACHER, Administrateur

En €	Exercice 2014		Exercice 2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe*	221 000	221 000	214 500	214 500
Rémunération variable	165 000	165 000	160 000	160 000
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature**	6 755	6 755	5 789	5 789
<b>Total</b>	<b>392 755</b>	<b>392 755</b>	<b>380 289</b>	<b>380 289</b>

\* M. Frédéric VACHER est rémunéré au titre des fonctions salariées qu'il exerce au sein de la société Tessi SA à des conditions de marché.

\*\* Il s'agit d'un véhicule de fonction.

## > Stock-options

Aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée à M. Frédéric VACHER par l'émetteur ni par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

M. Frédéric VACHER n'a pas levé d'options de souscription au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

> **Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions**

	Date du Conseil d'Administration	Nombre d'actions attribuées	Date de début de la période d'exercice des options	Date de fin de la période d'exercice des options	Prix d'exercice (en €)	Nombre d'options exercées au 31/12/2014	Dont options exercées en 2014	Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2014
Plan n°1	08/07/2002	1 133	08/07/2006	08/07/2009	26,92	1 133	-	-
Plan n°2	10/02/2003	1 959	10/02/2007	09/02/2010	15,57	1 959	-	-
Plan n°3	08/12/2003	1 028	08/12/2007	07/12/2010	29,68	1 028	-	-
Plan n°4	13/12/2004	1 040	13/12/2008	12/12/2011	35,66	1 040	-	-
Plan n°5	09/12/2005	757	09/12/2009	08/12/2012	40,27	757	-	-
Plan n°6	09/06/2006	1 000	09/06/2010	09/06/2013	47,38	1 000	-	-
Plan n°7	15/06/2007	868	15/06/2011	15/06/2014	49,26	868	-	-
Plan n°8	16/06/2008	1 500	16/06/2012	16/06/2015	35,56	1 500	-	-
<b>Totaux</b>		<b>9 285</b>				<b>9 285</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

> **Actions de performance**

Aucune action de performance n'a été attribuée à M. Frédéric VACHER par l'émetteur ni par une société du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
M. Frédéric VACHER	OUI	NON	NON	NON

Date de renouvellement du mandat d'Administrateur: 14/06/2013.

Fin de mandat: AG 2019 statuant sur les comptes 2018.

- B.** de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires de la Société, établie sur la base des informations transmises par chaque intéressé :

Prénom Nom	Sociétés	Mandats et fonctions exercés
M. Marc REBOUAH	Tessi SA	Président-directeur général
	SA CPoR Devises	Président du Conseil de Surveillance
	BIPIO	Administrateur
	SA Intactus	Administrateur
	Aldavilla Proyectos	Tessi SA Président du Conseil d'Administration représentée par Marc REBOUAH
	Grabación de datos y documentos	Tessi SA Président du Conseil d'Administration représentée par Marc REBOUAH
	Graddo II	Tessi SA Président du Conseil d'Administration représentée par Marc REBOUAH
	Graddo Grupo Corporativo	Tessi SA Président du Conseil d'Administration représentée par Marc REBOUAH
	Siglo consultoría y servicios empresariales	Tessi SA Président du Conseil d'Administration représentée par Marc REBOUAH
	Gdoc Holding SA	Président du Conseil d'Administration
	Spigraph Group	Tessi SA Administrateur représentée par Marc REBOUAH
	SCI TONY GARNIER	Gérant

Prénom Nom	Sociétés	Mandats et fonctions exercés
Mme Corinne REBOUAH	Tessi SA	Administrateur et Secrétaire général
	SARL Accès Informatiques	Gérant
	SARL BIP-Tessi	Gérant
	SARL Bordeaux Saisie	Gérant
	SARL GIP-Tessi	Gérant
	SARL Perfo Service	Gérant
	SARL RIB Informatique Drôme	Gérant
	SARL RIP-Tessi	Gérant
	SARL SATC	Gérant
	SARL SDIP-Tessi	Gérant
	SARL SEDI	Gérant
	SARL SIP-Tessi	Gérant
	SARL SMIP-Tessi	Gérant
	SARL T.D.C. Tessi	Gérant
	SARL Tessi Chèque Nanterre	Gérant
	SARL Tessi Contact Center	Gérant
	SARL Tessi Documents Services	Gérant
	SARL TSI - Action Informatique	Gérant
	SAS Atelier Pré Saint Gervais	Président
	SAS 2PL Prod	Président
	SAS C2I Production	Président
	SAS Logidoc Solutions	Président
	SAS Sakarah	Président
	SAS Synercam	Président
	SAS Tessi Chèque Interbancaire	Président
	SAS Tessi Editique	Président
	SAS Tessi Encaissements	Président
	SAS Tessi GED	Président
	SAS Tessi Informatique	Président
	SAS Tessi lab	Président
	SAS Tessi Paiements Services	Président
	SAS Tessi Technologies	Président
	BIPIO	Administrateur
SA CPoR Devises	Membre du Conseil de Surveillance	
M. Julien REBOUAH	Tessi SA	Administrateur
	BIPIO	Chairman et Administrateur
Fondelys	Tessi SA	Administrateur
M. Henri DUFER	Tessi SA	Représentant permanent de Fondelys et Président du Comité d'Audit
	SARL Fondelys	Gérant
M. Michel ANGÉ	Tessi SA	Administrateur
	Biomérieux SA	Censeur
	Groupe Progrès SA	Administrateur
	Lyonnaise de Banque SA	Administrateur
	Banque Fiducial SA	Administrateur
	Sogelym Dixence Holding SAS	Administrateur
Le Petit Monde - Association 1901	Administrateur	

Prénom Nom	Sociétés	Mandats et fonctions exercés
Mme Yvonne REBOUAH	Tessi SA	Administrateur
	SCI de Bonne	Gérant
M. Frédéric VACHER	Tessi SA	Administrateur et Vice-président
	SA CPoR Devises	Membre du Conseil de Surveillance
	SARL A.T.I.P.	Gérant
	SARL Prochèque Nord	Gérant
	SARL Tessi Chèque Conseil	Gérant
	SARL Tessi Chèque Île de France	Gérant
	SARL Tessi Ouest	Gérant
	SARL T.D.I.	Gérant
	SAS I.C.S.B.	Président
	SAS TESCA	Président
	SAS Tessi Chèque Auvergne	Président
	SAS Tessi Chèque Bordeaux	Président
	SAS Tessi Chèque Rennes	Président
	SAS Tessi Consulting	Président
	SAS T.I.G.R.E.	Président
	SAS ISEM	Tessi SA Président représentée par Frédéric VACHER
	SAS Tessi-T.G.D.	Président
	BIPIO	Administrateur
	Processure Company Limited	Chairman et Administrateur
	Tessi Asia	Chairman et Administrateur

## XX. Informations sociales et environnementales

Ces informations vous sont présentées en annexe III du présent rapport.

## XXI. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L.225-37 du Code de Commerce, le Président du Conseil d'Administration rend compte, dans un rapport joint aux présentes (annexe IV), des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société et des éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur général.

## XXII. Rapport du Conseil d'Administration sur les délégations en matière d'augmentation de capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce, sont annexées au présent rapport (annexe V), les informations relatives :

- aux délégations de compétence et de pouvoir, en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital,
- à l'usage fait au cours de l'exercice des délégations visées ci-dessus.

## XXIII. Contrôle des Commissaires aux Comptes

Nous allons vous donner lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs :

- aux comptes sociaux,
- aux comptes consolidés,
- aux conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce,
- aux procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière,
- à l'annulation des titres acquis dans le cadre du programme d'achat par la Société de ses propres actions,
- aux délégations faites au Conseil d'Administration de procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières avec suppression ou non du droit préférentiel de souscription,
- à la suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés de la Société et des sociétés de son Groupe au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce.

Nous espérons que l'ensemble des résolutions qui vous sont présentées, recevra votre agrément.

Le Conseil d'Administration

## RAPPORT DE GESTION ANNEXE I

### RÉSULTATS ET AUTRES CARACTÉRISTIQUES DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Natures des indications (en €)	2014	2013	2012	2011	2010
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	5 593 356	5 609 890	5 599 846	5 572 670	5 864 126
Nombre des actions ordinaires existantes	2 796 678	2 804 945	2 799 923	2 786 335	2 932 063
Chiffre d'affaires hors taxe	14 025 789	13 799 600	14 052 505	14 683 777	13 086 951
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	15 463 246	13 924 434	18 342 575	20 489 016	10 276 411
Impôts sur les bénéfices	-1 835 368	-2 618 331	-3 281 764	-3 368 281	-2 524 238
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	13 838 959	9 859 832	15 456 232	18 915 032	11 748 919
Résultat distribué	5 611 262	5 602 468	5 573 446	5 874 448	5 839 192
<b>Résultats par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	6,19	5,90	7,72	8,56	4,37
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4,95	3,52	5,52	6,79	4,01
Dividende attribué à chaque action	2	2	2	2	2
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	7	6	6	6	6
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 051 795	1 938 459	1 912 480	1 758 451	1 683 578
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	849 006	767 356	812 712	668 970	758 243

# RAPPORT DE GESTION

## ANNEXE II

### FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés (en milliers d'euros)	% de détention	Capitaux propres (hors résultat)	Résultat de l'ex. écoulé	Valeur des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Dividendes encaissés durant l'ex. écoulé	Chiffre d'affaires de l'ex. écoulé	Observations/ Montant des provisions pour dépréciation de comptes courants
				Brute	Nette				
Accès Informatiques	100,00	1 383	279	1 354	1 354		300	5 443	
ATIA	60,00	93	114	45	45		74	789	
A.T.I.P.	80,00	442	145				80	1 002	
BIPIO	91,50	885	114	100	100			1 652	
BIP-Tessi	1,00	1 838	1 037				6	5 583	
Bordeaux Saisie	99,89	533	-140	21	21		100	1 339	
CPoR Devises	80,00	36 755	7 751	26 000	26 000	129	8 000	44 786	
Gdoc Holding SA (6 mois)	55,52	419	-17	3 239	3 239	1 091			
GIP-Tessi	99,00	415	13	8	8			438	
Graddo Grupo Corporativo	100,00	4 804	93	16 224	16 224			527	
I.C.S.B.	100,00	1 392	460	3 853	3 853		250	5 287	
Intactus	99,92	29	-2	1 484	27				
ISEM	49,00	1 183	178	715	715	11 120	17	1 919	
Logidoc Solutions	100,00	125	191	10 003	5 128			3 520	
Perfo Service	100,00	496	151	187	187		100	1 010	
Processure Company Limited	50,00	43	16	11	11			186	
Prochèque Nord	99,82	903	603	257	257		200	6 750	
RIB Informatique Drôme	99,80	307	167	8	8		50	803	
RIP-Tessi	99,00	847	617	8	8		99	6 397	
Sakarah	100,00	-3 500	-638	120		4 031		543	4 031
SATC	99,80	230	131	8	8		75	651	
SDIP-Tessi	99,00	469	44	8	8		50	753	
SEDI	99,80	3 695	1 379	8	8		100	27 449	
SIP-Tessi	1,00	687	-22					2 272	
SMIP-Tessi	99,00	522	110	8	8		74	771	
Spigraph Group (provisoire)	20,22	13 982	84	5 000	5 000			3 023	

Sociétés (en milliers d'euros)	% de détention	Capitaux propres (hors résultat)	Résultat de l'ex. écoulé	Valeur des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Dividendes encaissés durant l'ex. écoulé	Chiffre d'affaires de l'ex. écoulé	Observations/ Montant des provisions pour dépréciation de comptes courants
				Brute	Nette				
Synercam	100,00	965	50	1 220	1 220	893	50	488	
T.D.C. Tessi	99,80	1 063	261	8	8		250	4 078	
T.D.I.	100,00	106	5	50	50	19		187	
TESCA	51,00	438	44	19	19			427	
Tessi Asia	75,00	167	-29	53		83		251	83
Tessi Chèque Auvergne	100,00	91	-40	37	37			298	
Tessi Chèque Bordeaux	100,00	1 186	247	37	37		100	3 060	
Tessi Chèque Conseil	99,80	328	99	694	694	387	50	2 910	
Tessi Chèque Interbancaire	100,00	2 065	438	727	727		400	1 852	
Tessi Chèque Nanterre	99,80	1 198	-125	19	19		200	1 765	
Tessi Chèque Rennes	100,00	904	333	619	619		200	4 012	
Tessi Chèque Île de France	99,00	1 890	266	10	10		248	1 746	
Tessi Consulting	100,00	-313	279	550		145		3 012	34
Tessi Contact Center	100,00	842	406	421	421		200	4 341	
Tessi CRM Consulting	100,00	15	-1	15	15				
Tessi Documents Services	99,90	3 836	1 889	15	15		699	51 533	
Tessi Encaissements	100,00	5 413	865	500	500		300	10 127	
Tessi Informatique	100,00	1 315	632	2 364	2 064	23 014	400	7 573	
Tessi lab	100,00	10	1	10	10	4		67	
Tessi Ouest	99,93	157	268	108	108			1 234	
Tessi Paiements Services	100,00	2 386	1 270	5 785	5 785	1 682	1 000	37 092	
Tessi Procurement	100,00	112	18	37	37			33	
Tessi Services	100,00	445	255	37	37	265	200	6 486	
Tessi Technologies	100,00	8 393	1 732	10 252	10 252		500	21 686	
Tessi-T.G.D	100,00	2 496	624	1 457	1 457		400	5 532	
Tessi TMS	99,93	2 673	-1 407	4 634	3 227	3 863		14 495	
T.I.G.R.E.	100,00	2 244	249	2 950	2 950		350	3 700	
TSI Action Informatique	99,00	858	250	8	8		149	1 497	
Tunis Data Services	99,90	216	272	100	100		321	1 311	
XWZ 32	100,00	-4 057	821	12 250		14 406			3 236
2PL-Prod	100,00	271	-202	2 351	69	525		1 030	
24h00	7,50			790					
<b>Totaux</b>				<b>116 791</b>	<b>92 708</b>	<b>61 656</b>	<b>15 589</b>		<b>7 384</b>

# RAPPORT DE GESTION ANNEXE III

## RAPPORT RSE

### I. Présentation

#### A. La démarche RSE de Tessi

Dès 2005, Tessi a initié une politique de développement durable et a formalisé ses engagements au travers d'une charte éthique.

Afin d'aller plus loin dans son engagement, début 2011, Tessi a décidé d'adhérer au Pacte Mondial des Nations Unies et a publié son premier rapport développement durable incluant sa charte développement durable, sa démarche et les avancées réalisées dans ce domaine.

Depuis 2012, Tessi publie un rapport RSE dans lequel le Groupe redéfinit ses indicateurs tout en tenant compte des exigences de l'article R.225-105-1 du Décret n°2012-557 du 24 avril 2012.

L'ensemble de cette démarche s'articule autour des 4 grands principes suivants :

#### 1. LA RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE

- engagement, vis à vis de ses actionnaires, d'appliquer une politique de transparence au niveau de sa communication financière,
- engagement, vis-à-vis de ses clients, de mettre à disposition des solutions «sur-mesure» et des services adaptés à une logique «qualité et éthique»,
- engagement, vis-à-vis de toutes les parties prenantes, d'être à la pointe de l'innovation.

Tessi se positionne et entend rester un leader du traitement des flux en France.

#### 2. LA RESPONSABILITÉ SOCIALE

Engagement, vis-à-vis de ses salariés :

- au respect des droits de l'homme et du droit du travail,
- à l'égalité des chances et à la non-discrimination,
- au dialogue social et information continue de ses collaborateurs (mise en place d'instances représentatives du personnel, notamment du comité d'établissement),
- au respect de bonnes conditions de travail au niveau de la santé et de la sécurité.

### 3. LA RESPONSABILITÉ ÉTHIQUE ET MORALE

Engagement, vis à vis de toutes les parties prenantes :

- au respect des réglementations locales et internationales,
- à l'engagement actif dans la lutte contre la corruption, essentiellement, par notre offre de services.

### 4. LA RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

L'entreprise tend à réduire l'impact environnemental (émission de CO<sub>2</sub>, etc.) de ses activités et mène une action de gestion optimale des ressources naturelles.

Ce sont ces 4 grands principes qui guideront ce rapport.

#### > Pilotage de la démarche développement durable

La direction développement durable est en charge de proposer des actions d'amélioration concernant la politique de développement durable incluant les enjeux environnementaux, sociaux et éthiques. Depuis janvier 2011, date d'adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies, elle pilote cette démarche et les enjeux qu'elle représente au sein du Groupe et est garante des communications faites auprès de l'ONU.

Elle assure la mise en œuvre, le maintien et l'amélioration continue de cette politique en impliquant l'ensemble du personnel et représente la direction auprès des clients.

Elle s'assure, en relation avec les collaborateurs de Tessi (avec comme principaux relais les directions générales, directeurs de projets, directeurs régionaux de production et responsables des infrastructures), que les exigences de la politique soient établies, mises en place et maintenues dans chacune des Business Units (BU).

## B. La RSE: outil de maîtrise des risques de l'entreprise

Tessi procède dans son rapport financier à une analyse de ses risques.

Dans les processus de réflexion et d'identification des risques, la RSE est vue par Tessi comme un véritable outil d'amélioration. En effet, la démarche RSE en relation avec les démarches qualité des différentes filiales, contribue par ses actions à la maîtrise de certains risques identifiés par Tessi.

### 1. RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Le chapitre II « Pérennité de Tessi : un leader à long terme » décrit la manière dont Tessi se positionne comme un leader sur son secteur d'activité grâce à ses capacités d'innovation et d'adaptabilité de son offre, et assure ainsi sa longévité.

### 2. RISQUES D'IMAGE ET DE RÉPUTATION

Les chapitres II.A.5 « Écoute et dialogue permanent avec ses clients » et II.A.6 « Partenariat durable avec ses clients » attestent, au travers d'outils tels que les enquêtes de satisfaction et les clubs utilisateurs, du souhait de Tessi de nouer un partenariat durable avec ses clients.

### 3. RISQUES TECHNOLOGIQUES ET INFORMATIQUES

Dans le cadre de son activité, le Groupe utilise un certain nombre d'outils informatiques et de systèmes d'information. Le chapitre II.B « Qualité et fiabilité » décrit l'ensemble des dispositions prises afin de préserver la confidentialité et la sécurité des données informatiques confiées à Tessi.

### 4. RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS DE CPOR DEVICES

Le chapitre IV.A.2 « Dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme » détaille le dispositif structuré mis en place au sein de CPoR Devices, et encadré par un Comité LCB-FT spécifique, afin de réduire ce risque au sein de cette activité jugée sensible.

## 5. RISQUES LIÉS À LA DIFFICULTÉ DE RECRUTER DU PERSONNEL QUALIFIÉ

Le chapitre IV.C «Méthode de recrutement» décrit les méthodes de recrutement mises en place au sein des différentes filiales comme par exemple l'EMTPR qui est une convention consistant à tester un candidat en situation réelle.

### C. Communication RSE

Tessi intègre dans son processus actuel de communication (globale et qualité), l'ensemble des informations concernant sa démarche RSE.

L'information est véhiculée par le biais de :

- notes d'information, affichages, brochures vers les collaborateurs, les fournisseurs et les clients,
- réunions (comité de pilotage, revue de direction, réunion d'information) organisées par la cellule développement durable constituée des pilotes des indicateurs au niveau du siège du Groupe Tessi ainsi que d'un relais au sein de chaque Business Unit,
- la création d'une page internet sur le site Tessi, dédiée à la communication en matière de développement durable.

### 1. COMMUNICATION AUPRÈS DES SALARIÉS

Actuellement la communication interne se fait par le biais d'actions de sensibilisation ciblées, comme par exemple :

- information et sensibilisation au Pacte Mondial des Nations Unies,
- affichage de la charte développement durable de Tessi sur l'ensemble des sites,
- sensibilisation à l'extinction/mise en veille des postes de travail,
- tri/recyclage indiqué sur les zones dédiées à cet effet,
- intranews sur l'intranet Tessi documents services.

### 2. COMMUNICATION AUPRÈS DE L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES

Sur le site internet [www.tessi.fr](http://www.tessi.fr), un espace est dédié aux communications en matière de développement durable. L'ensemble de la documentation RSE de Tessi y est consultable et téléchargeable à tout moment.

De plus, au cas par cas, et à chaque demande client ou tierce partie (lors d'une consultation, d'un appel d'offre, d'un audit...), Tessi tient à disposition du demandeur toute information ou preuve demandée.

### 3. COMMUNICATION AUPRÈS DES NATIONS UNIES

Les entreprises signataires du Pacte Mondial doivent mettre en œuvre les 10 principes du Pacte Mondial au sein de leur entreprise et doivent communiquer tous les ans sur les progrès réalisés.

Ces publications, appelées Communication sur le Progrès (COP), doivent comporter 3 parties obligatoires :

- déclaration confirmant l'adhésion au Pacte Mondial, signée du Président, du Directeur général ou d'un cadre supérieur de l'entreprise,
- description détaillée des actions mises en place sur les différents principes,
- résultats chiffrés des actions, obtenus ou attendus.

L'entreprise peut communiquer ses progrès via plusieurs types de documents : rapport annuel, rapport RSE, site internet ou tout autre document spécifique.

La communication de Tessi a couvert ces trois items et est donc maintenant reconnue comme « active » par l'Organisation des Nations Unies, sans exclusion.

## D. La méthode de reporting mise en place

### 1. PÉRIODE CONCERNÉE

La période de reporting des informations RSE est l'exercice clos au 31 décembre 2014.

### 2. PÉRIMÈTRE

Le périmètre couvert par les informations communiquées est essentiellement un périmètre France qui s'étend partiellement aux 4 filiales situées à l'étranger auxquelles s'ajoutent maintenant les nouvelles filiales espagnoles de la société Graddo.

La récente acquisition de Gdoc en décembre 2014 ne permet pas de présenter des résultats consolidés à ce jour.

Le rapport précisera au cas par cas les indicateurs couvrants deux périmètres différents : le périmètre Monde et le périmètre France.

Dans le cadre du périmètre monde, Tessi s'engage à élargir les indicateurs d'année en année, en affinant et développant sa collecte de données.

Entre 2013 et 2014 :

- l'indicateur EDF a évolué d'un périmètre uniquement France vers un périmètre France et Europe,
- le pourcentage de filiales certifiées ISO 9001 a évolué d'un périmètre France vers un périmètre monde.

Dès 2015, Tessi affinera la présentation de ses indicateurs en présentant un périmètre Europe, en prenant en compte la récente acquisition des filiales européennes Graddo et Gdoc et son souhait de développer son marché en Europe. Tessi tentera d'étendre, autant que possible, l'ensemble des indicateurs du périmètre France à ce périmètre Europe.

Suivant les indicateurs présentés, et compte tenu du nombre élevé de filiales qui constitue Tessi (67 au 31/12/2014), le niveau de détail le plus fin choisi est la Business Unit pour ne pas impacter la lisibilité des informations communiquées.

### 3. NOTE MÉTHODOLOGIQUE

#### 3.1. MÉTHODE DE COLLECTE

##### > Informations sociales

Pour les indicateurs sociaux, la majorité des données est issue d'extractions de la base Paie.

##### > Informations environnementales

Les informations environnementales sont essentiellement issues de la base Fournisseurs (énergie, papier, recyclage...), de la collecte d'informations directement auprès des fournisseurs, ou du tableur « Bilan Carbone » de l'ADEME.

##### > Informations qualitatives

Les informations qualitatives sont collectées annuellement, essentiellement par un système d'interviews ou de questionnaires de satisfaction.

Chaque indicateur est fourni par le service qui en a la charge, et son responsable veille à valider l'exactitude des données sur les thèmes qui le concernent.

La responsable comptabilité fournisseur est chargée de superviser le processus de production des informations figurant dans ce document et sa principale mission est de :

- fournir les indicateurs de son service,
- maintenir le protocole de reporting,
- veiller au respect du planning de collecte des informations.

Dans ce but, un répertoire réseau a été créé et reprend pour chaque indicateur :

- la définition détaillée de chaque indicateur,
- la méthode de calcul utilisée (indiquée quand nécessaire dans ce rapport à chaque indicateur),
- le périmètre concerné,
- la source des données,
- la perspective d'amélioration pour les années à venir.

Pour améliorer la fiabilité et l'efficacité de la méthode de reporting relative à la responsabilité sociale, environnementale et sociétale, la directrice développement durable est chargée de :

- procéder à la vérification de l'exactitude et l'exhaustivité des informations publiées,
- gérer les relations avec les auditeurs spécialisés dans ce domaine,
- formaliser le rapport et veiller à la cohérence des informations RSE publiées,
- proposer des idées d'amélioration sur le périmètre couvert par ce rapport et sur la démarche RSE du Groupe.

### **3.2. MÉTHODE DE CONSOLIDATION DES DONNÉES RSE BUSINESS UNIT**

Pour les données, qu'elles soient issues de la base Paie ou Fournisseurs, une agrégation est réalisée afin d'obtenir des résultats au niveau de chaque Business Unit et du Groupe.

### **3.3. PRÉCISIONS SUR CERTAINS INDICATEURS RSE**

#### **> Effectif global**

L'effectif au 31/12 prend en compte l'intégralité des personnes présentes ce jour (personnes ayant une fin de contrat au 31/12, y compris les CDI, CDD, CDD étudiants, contrats de professionnalisation, contrats d'apprentissage et stagiaires).

#### **> Effectif moyen**

C'est la moyenne des effectifs arrêtés fin de mois pour l'ensemble des personnes présentes le dernier jour du mois (personnes ayant une fin de contrat au dernier jour du mois y compris les CDI, CDD, CDD étudiants, contrats de professionnalisation, contrats d'apprentissage et stagiaires).

Cette donnée se calcule sur le périmètre monde, en incluant les effectifs de la société Graddo depuis le mois de mai.

#### **> CDD**

On entend par CDD l'ensemble des contrats à durée déterminée, y compris les contrats à durée déterminée étudiants.

#### **> Nombre d'heures travaillées**

Il s'agit de l'ensemble des heures travaillées pour les salariés en contrat horaire, auquel il a été ajouté les salariés en forfait jour sur la base d'un horaire travaillé théorique de 8 heures par jour.

#### **> Nombre d'embauches et de départ**

Données issues de la base Paie : entrées / sorties sur l'année (CDI, CDD et CDD étudiants et autres contrats) hors « fausses entrées / sorties » : mutation, réembauche suite à déménagement et transfert dans le Groupe.

#### **> Taux d'absentéisme**

Pourcentage d'heures d'absence rapportées au volume global des heures travaillées pour l'année considérée.

Est comptabilisé comme absence le nombre d'heures d'accidents du travail, maladies, maladies professionnelles et absences injustifiées. Ne sont pas comptabilisés les congés payés, récupérations, congés maternités et jours conventionnels.

NB : Pour les sociétés Accès Informatiques et CPoR Devises, les données d'absence sont exprimées en jour.

Pour la maladie, 1 jour est égal à 5,05 heures.

Pour les autres absences, 1 jour est égal à 7 heures.

#### > **Accidents du travail**

Il s'agit du nombre d'accidents du travail survenus durant l'année.

#### > **Nombre de jours et nombre d'heures d'absentéisme pour accidents de travail**

Il s'agit du nombre de jours et d'heures d'absences des salariés durant l'année, quelle que soit la date de l'accident de travail.

#### > **Taux de gravité des accidents du travail avec arrêts**

Il s'agit du nombre de journées d'absentéisme liées à un accident du travail (indicateur ci-dessus), multiplié par 1000 rapporté au nombre d'heures travaillées.

#### > **Nombre d'heures de formation par catégorie de salariés**

Il s'agit du nombre total d'heures de formation réalisées (et non commandées) sur l'année par salariés, hors DIF et contrats en alternance.

#### > **Électricité**

La donnée électricité inclut l'électricité de la France et de la société Graddo. Malgré l'acquisition de Graddo en cours d'année, l'électricité de Graddo est comptabilisée depuis janvier.

### **3.4. COMPARABILITÉ N-1**

Tessi fournit une comparabilité avec l'exercice n-1 pour l'ensemble de ces indicateurs, visant à donner une information plus complète sur le Groupe.

Pour les données formation et chiffre d'affaires réalisé avec les ESAT/APF, ainsi que pour le nombre d'heures de formation et le nombre de stagiaires, les données communiquées en 2013 étaient erronées et ont été modifiées dans ce rapport.

L'un de nos Commissaires aux Comptes a émis une attestation de présence ainsi qu'un avis motivé sur la sincérité des informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans ce rapport au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

## **II. Pérennité de Tessi : un leader à long terme**

Les valeurs constitutives de la culture d'entreprise Tessi sont porteuses d'avenir et créatrices de richesse pour les collaborateurs du Groupe et pour ses clients :

- **la proximité** : la culture client,
- **la rigueur** : épine dorsale de la qualité de service Tessi,
- **la réactivité** : une valeur indispensable,
- **la technologie** : le reflet et l'aboutissement d'une recherche constante d'innovation.

### **A. Activité et innovation**

#### **1. PERSONNALISATION ET ADAPTABILITÉ DES OFFRES**

Grâce à son expertise sectorielle ciblée, Tessi a su conquérir de nouveaux marchés, en innovant sur les récents besoins d'externalisation de ses clients et en développant l'offre la plus adaptée et la plus proche de leurs attentes.

Cette année, grâce à l'acquisition du groupe espagnol Graddo (spécialisé dans les activités de Business Process Outsourcing) en mai 2014, et du groupe suisse Gdoc (spécialisé dans la gestion documentaire) en décembre 2014, Tessi affirme à nouveau sa volonté de se déployer à l'international, de s'ouvrir aux marchés européens et renforce son activité Tessi documents services et son pôle solutions et technologies.

## 2. ADAPTABILITÉ DE L'ORGANISATION

L'un des principaux atouts de Tessi est d'avoir structuré ses centres en véritables sociétés autonomes à taille humaine, bénéficiant cependant de l'appui du Groupe. Ce principe de décentralisation s'applique également aux plus grands sites et maintenant aux filiales étrangères, reconnus pour leur professionnalisme dans leur secteur d'activité respectif.

Cette organisation, souple et réactive, permet à Tessi de s'adapter en permanence aux évolutions structurelles et conjoncturelles de ses clients.

## 3. CAPACITÉ D'INNOVATION ET D'ANTICIPATION POUR RÉPONDRE AUX NOUVEAUX BESOINS ET AUX ÉVOLUTIONS DE LA RÉGLEMENTATION

Un autre atout majeur de Tessi est sa politique d'innovation constante, qui propose à ses clients une offre de services et de solutions à la pointe de la technologie.

L'année 2013 a été fortement marquée par le déploiement des nouveaux formats de paiements SEPA et le lancement de SCANTOPAY Mobile, service mobile qui place le chèque dans l'ère du Mobile Banking et qui a reçu en 2014 un des grands prix de l'innovation au salon Banque et Innovation.

Toujours à l'écoute de ses clients, Tessi a étoffé son offre globale avec une nouvelle solution de « Gestion multicanale de la relation client » à travers ses prestations de contact center.

Tessi documents services, qui propose à ce jour une offre globale de back-office à l'ensemble de ses clients, a en effet souhaité développer un pôle de Gestion de la Relation Client et propose une offre complète qui permet de répondre à toutes les problématiques de gestion de la relation client :

- prospection (étude de marché, qualification...),
- acquisition (prise de rendez-vous, vente à distance...),
- gestion (hotline, SAV, suivi de commande, gestion technique...),
- fidélisation (programme de fidélisation, Cross Selling, étude de satisfaction...).

Son positionnement et la particularité de son offre tiennent en 4 points fondamentaux :

- des collaborateurs experts de la Relation Client qui ont une connaissance proche des métiers clients,
- des prestations qui sont par nature multicanales (téléphone, e-mail, SMS, chat, réseaux sociaux...) afin de proposer une efficacité maximale de gestion de la Relation Clients.
- de nouvelles prestations qui bénéficient des processus qualité suivi et d'agrément de conformité déjà éprouvés par les autres services proposés,
- son métier historique en tant qu'outsourcer de gestion de flux, qui confère à Tessi documents services la capacité d'appréhender les besoins de front, de middle ou bien de back-office et donc d'y apporter les logiques de prestations adaptées depuis ses sites, ou depuis les sites des clients.

Cette nouvelle activité contact center compte aujourd'hui plus de 50 prestations clients en production sur les sites Tessi ou sur les sites des clients, sur des secteurs très variés.

## 4. OFFRE DE SERVICE DURABLE, CAPABLE DE S'ADAPTER AUX ENJEUX RSE DES CLIENTS

### LES OFFRES MOBILITÉ TESSI

À l'heure du « tout numérique » Tessi souhaite accompagner ses clients vers une entreprise « zéro papier » et a continué de développer en 2014 de nouvelles solutions mobiles.

#### > M-souscription

Cette solution commercialisée par Tessi documents services propose deux applications :

- l'une qui permet aux clients de souscrire en ligne via Smartphone ou tablette à un contrat par le biais d'une signature électronique,

- l'autre qui permet la capture et le contrôle des pièces justificatives nécessaires à la souscription du contrat ainsi que l'envoi des pièces validées vers le portail électronique.

Cette nouvelle offre permet donc au client de procéder à toutes ces étapes de souscription sans avoir de formulaires ou de photocopies à fournir.

#### > **Notilive: la solution drive to store iBeacon notilive**

Notilive, commercialisée par Tessi marketing services, est une application destinée aux grandes enseignes et magasins. Elle permet d'envoyer des notifications aux clients (informations, promotions...) qui passent à proximité du magasin.

Notilive est une innovation conçue par Tessi lab, nouvelle structure interne de prospective, veille, recherche et développement qui a vu le jour en 2014.

#### > **Digital stores - mobicoupon**

Commercialisée par Tessi marketing services, mobicoupon est une solution qui permet :

- aux enseignes de diffuser des bons de réduction immédiats dématérialisés sur le mobile de leurs consommateurs,
- aux consommateurs d'utiliser ces coupons facilement en magasin, grâce à leur mobile,
- aux magasins de vérifier l'authenticité des offres, de mesurer l'efficacité des campagnes, de se faire rembourser les avances réalisées quand les opérations sont financées par des marques.

## 5. ÉCOUTE ET DIALOGUE PERMANENT AVEC SES CLIENTS

Au travers de ses nombreuses démarches qualité ISO 9001, mises en place depuis 1997, Tessi organise régulièrement des campagnes d'écoute clients au travers de questionnaires de satisfaction, de clubs utilisateurs et de journées thématiques.

### 5.1. ENQUÊTES DE SATISFACTION

Tessi documents services et CPoR Devises procèdent tous les 2 ans à une enquête de satisfaction client.

Résultats des enquêtes 2014 :

#### > **Enquête de satisfaction clients Tessi documents services: enquête online auprès de nombreux clients des activités moyens de paiement et traitement de documents**

Le taux de participation a été de 20,77 %, et Tessi documents services a obtenu la note moyenne de satisfaction de 14/20.

Après 2 ans, on peut noter que la satisfaction des clients de Tessi documents services est identique, la note moyenne attribuée en 2012 étant également 14/20.

#### > **Enquête de satisfaction CPoR Devises: enquête sur les activités or et devises, réalisée auprès des décideurs et des agences bancaires**

Deux études ont été réalisées parallèlement en 2014. Elles concernaient la perception des réseaux clients des prestations nominatives (devises/or).

Pour la partie « devises », le service est nommé « CPRplus Nominatif » (existe depuis 18 ans) :

- le taux de réponses gestionnaires est de 67 %, note moyenne de 8,3/10,
- le taux de réponses utilisateurs est de 79 %, note moyenne de 8,42/10.

On peut constater une légère augmentation de la satisfaction des gestionnaires et utilisateurs du service par rapport à la note de 8/10 attribuée en 2012.

Pour l'activité « or », le service est nommé « CPoR en Ligne » (existe depuis 3 ans) :

- le taux de réponses gestionnaires est de 67 %, note moyenne de 7,2/10,
- le taux de réponses utilisateurs est de 45 %, note moyenne de 8,1/10.

## 5.2. CLUBS UTILISATEURS

En dehors des enquêtes de satisfaction, de nombreuses filiales de Tessi proposent également à leurs clients de se réunir régulièrement lors de clubs utilisateurs, organisés autour d'une thématique ou d'un produit spécifique.

Cette démarche permet à Tessi de suivre l'évolution des besoins de ses clients.

Tessi est aussi représenté par deux membres permanents du club SEPA, association unique regroupant consultants et SSII spécialistes du SEPA, au service des entreprises pour la réussite de leur migration SEPA.

## 5.3. TESSI ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

Tessi marketing services a lancé, fin d'année 2012, un portail promotionnel sur internet, ainsi qu'une page Facebook, permettant une interaction avec les internautes : consoSMART by Tessi, le premier portail promotionnel multimarques et multicanal.

Toujours plus mobiles et connectés en temps réel, les consommateurs souhaitent utiliser la technologie pour améliorer leur façon de choisir et de consommer, en recherchant les meilleures offres et la façon la plus simple d'en bénéficier, en toute confiance.

consoSMART by Tessi est une réponse à ces tendances, et propose un espace web et mobile centralisé et qualitatif, où les consommateurs peuvent prendre connaissance d'offres promotionnelles attractives sur de grandes marques, et y participer facilement, depuis le web, depuis leur Smartphone ou par courrier.

## 5.4. OR INFO – LA WEBRADIO DE L'OR ET DES DEVICES

Après le développement des applications mobiles et fidèle à son image de précurseur, CPoR Devises innove une fois encore en 2013 en créant OR Info, le 1<sup>er</sup> média audio sur le marché de l'or et des devises, accessible à tout public, 24/7 sur le site cpordevises.com ou dans sa version iPhone, iPad et Android.

Après 1 an d'activité, le taux d'écoute de cette radio ne cesse d'augmenter. Des podcasts sont disponibles sur les devises du monde, l'histoire de l'or et d'autres sujets libres d'écoute.

# 6. PARTENARIAT DURABLE AVEC SES CLIENTS

Société de services, Tessi évolue sur des marchés où la réputation, la confiance et la fiabilité des acteurs sont nécessaires pour perdurer. Au fil de ces 40 dernières années, Tessi a développé son savoir-faire et grandi avec ses clients, leur apportant des solutions adaptées à leurs besoins propres.

Ces partenariats clients, d'une durée moyenne de 10 ans (établissements bancaires, opérateurs de téléphonie, assurances, mutuelles...), permettent aujourd'hui à Tessi de collaborer avec de grandes entreprises qui lui restent fidèles, pour certaines depuis plus de 20 ans.

## B. Qualité et fiabilité

### 1. CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ DES DONNÉES QUI LUI SONT CONFIEES

Tessi s'engage à une analyse sans concession des risques, grâce à une approche préventive des processus métiers et une politique de confidentialité et de sécurisation des données confiées. L'entreprise assure ainsi la sécurité des documents sensibles (documents financiers, contrats...) grâce aux innovations mises en œuvre par Tessi documents services (coffre-fort électronique, archivage à valeur probatoire...), ainsi que la sécurité des informations et bases de données marketing de Tessi marketing services.

CPoR Devises de par son activité d'établissement bancaire est concerné directement dans ses relations avec ses clients particuliers (or), ainsi que dans le suivi de la réalisation des prestations rendues auprès des banques qui doivent être assurées du total respect de ces règles par ses prestataires.

Aux termes de l'article L.612-1 du Code Monétaire et Financier, les établissements de crédit sont soumis à des règles strictes de protection de la clientèle, qui couvrent tout le processus de commercialisation des produits et services, depuis la publicité qui en est faite jusqu'au terme des contrats ainsi que des documents d'information pré-contractuelle ou promotionnels.

## 1.1. PRESTATAIRE DE SERVICES ESSENTIELS EXTERNALISÉS (PSEE)

### **Les prestataires de services essentiels externalisés**

*Les Prestataires de Services Essentiels Externalisés (PSEE) prennent en charge pour leurs clients (institutions bancaires, assurances...) des activités de traitements d'informations proches de leur cœur de métier ou susceptibles d'avoir un impact sur leurs clients. Elles sont soumises à une législation spécifique leur imposant sécurité maximale et continuité d'activité.*

#### **> Tessi documents services**

Tessi documents services, en tant que PSEE se doit de respecter une politique de sécurité formalisée et conforme aux obligations sécuritaires de ses clients. À ce titre, la direction DOQC (Direction des Opérations Qualité et Conformité) de Tessi documents services effectue une veille réglementaire et s'attache à maintenir à jour les procédures et certifications qui attestent de la qualité, de la conformité et de l'environnement sécurisé des prestations sensibles qui lui sont confiées. Des audits clients sont très régulièrement pratiqués sur l'ensemble des sites de production afin de vérifier la conformité des engagements contractuels pris par Tessi, ainsi que les obligations réglementaires qui incombent aux PSEE.

De plus, Tessi documents services a entrepris d'identifier les menaces et le niveau d'exposition de ses activités, par une analyse de risques par approche processus. Chacun des risques identifiés fait ensuite l'objet d'actions de prévention définies et contrôlées en interne, par des auditeurs qualifiés.

#### **> CPoR Devises**

CPoR Devises intervient également comme Prestataire de Services Essentiels Externalisés dans son activité de traitement des opérations de change manuel de billets de banque étrangers pour le compte des organismes bancaires français. Ce rôle de prestataire a été étendu depuis 2012 au traitement des ordres d'achat et vente d'or d'investissement passés par les clients de ces banques.

Dans ce cadre, et sous la responsabilité de son service Contrôle interne et Conformité, CPoR Devises s'engage au respect le plus strict des règles de conformité qu'impose la législation : protection de la clientèle, sécurité des flux d'informations, confidentialité et respect des données personnelles nécessaires à l'accomplissement des prestations confiées, continuité d'activité.

Le règlement intérieur, la Charte déontologique et la Charte d'Usage du Système d'Information (refondue en 2014), rappellent à chaque collaborateur de CPoR Devises l'obligation de secret professionnel et l'exigence de préservation de la confidentialité du patrimoine informationnel de CPoR Devises.

## 1.2. CENTRE DE TRAITEMENT DE DONNÉES HAUTEMENT SÉCURISÉ

Le besoin d'hébergement est venu des banques qui souhaitaient trouver en Tessi un prestataire capable de gérer à la fois les problématiques d'infrastructure et de suivi des applications métiers. Depuis 2007, Tessi a donc construit une offre d'infogérance des logiciels édités par le Groupe en mode SaaS (Software as a Service) pour les propres besoins de ses centres de production et également pour ses clients grands comptes (banques, assurances, mutuelles...).

Pour toute nouvelle infrastructure, Tessi documents services déploie sur son système d'information, une architecture totalement sécurisée améliorant la performance, la fiabilité et la souplesse nécessaire et souhaitée par ses clients. Tous les points découlent directement de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI). Cette politique s'applique à toutes les entités et tout le personnel de la BU dans l'exercice de leurs fonctions et de leurs responsabilités.

Le site d'hébergement nominal, situé à Bordeaux, répond aux exigences de la classification de l'Uptime Institute des data centers Télécom en TIER III. Cette classification exige la redondance de l'ensemble des infrastructures électriques pour l'énergie (groupes électrogènes, TGBT, onduleurs) et la distribution de refroidissement (groupes froids, pompes).

Un seul circuit est actif et offre un taux de disponibilité de 99,98 %.

Le site suit un planning de maintenance préventive de l'ensemble des composants actifs de distribution (vannes, disjoncteurs...), qui permet de ne jamais arrêter le data center pour des raisons de maintenance. L'objectif est d'alimenter les systèmes selon le principe du No-Break/ zéro coupure.

Le site est considéré en exploitation 24h/24, 7j/7, 365 jours par an et ne doit subir aucune coupure d'exploitation quelle que soit la nature des travaux réalisés sur le site. Il répond donc aux normes actuelles de l'état de l'art en matière de continuité d'activité.

### **1.3. OBLIGATIONS LIÉES À LA CRD IV**

CPoR Devises, agréé comme société financière depuis 1990, est devenu établissement de crédit spécialisé en application de l'article 34 de l'ordonnance du 27 juin 2013 relative aux établissements de crédit et aux sociétés de financement.

De ce fait, l'établissement est assujéti aux dispositions européennes liées au Règlement et à la Directive sur les exigences de fonds propres CRR/CRD IV, adoptés par le Conseil de l'Union européenne le 20 juin 2013 après le vote du Parlement européen. Les nouvelles règles entrées en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 déclinent les principes du Comité de Bâle (Bâle III) destinés à renforcer la résilience du secteur bancaire, en renforçant la qualité et la quantité du capital et en introduisant de nouveaux ratios de liquidité et de levier.

Le règlement CRR, d'application directe, concerne notamment les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement et précise toutes les dispositions relatives aux normes de gestion et aux dispositions de transposition de la directive européenne CRD IV. Le reporting relatif aux normes de gestion est conforme aux standards techniques élaborés par l'Autorité bancaire européenne.

Pour compléter la transposition en droit français des volets gouvernance et contrôle interne de la Directive CRD IV, l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur bancaire et financier soumises au contrôle de l'ACPR se substitue au règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière n°97-02 qu'il abroge.

Les principales nouveautés apportées par le nouvel ensemble combiné « Arrêté du 3 novembre 2014 » et Code Monétaire et Financier en matière de gouvernance et de contrôle interne renforcent la solidité du dispositif de gouvernance qui reste cependant adapté à la nature, à l'échelle et à la complexité des risques inhérents au modèle d'entreprise et aux activités.

## **2. MAÎTRISER LA QUALITÉ DES SERVICES PROPOSÉS**

Une démarche qualité a été mise en place au sein du Groupe depuis plusieurs années, et de nombreuses activités sont certifiées ISO 9001 :

Domaines certifiés pour la BU CPoR Devises :

- les activités « devises » de CPoR Devises (France), (depuis 1997)

Domaines certifiés pour la BU Tessi documents services :

- 14 sites de production : activité de traitement sécurisé de documents et moyens de paiement, (depuis 2006),
- l'activité éditique de Tessi Editique (depuis 1998),
- les offres EDI bancaire SEPA et Gestion de l'Information légale de Tessi Informatique (depuis 2004),
- les filiales étrangères Graddo (depuis 2006) et BIPIO (depuis 2009).

Les activités certifiées ISO 9001 couvrent ainsi plus de 40 % des filiales du Groupe.

## **3. INTÉGRER LES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS SENSIBLES À LA DÉMARCHE QUALITÉ ET RSE**

Un tiers des filiales Tessi procède chaque année à une analyse de ses fournisseurs les plus sensibles.

La méthode utilisée consiste à établir chaque année, la liste des fournisseurs à évaluer, soit par la criticité de leur activité, soit par le chiffre d'affaires qu'ils réalisent avec Tessi.

Ces fournisseurs sont évalués par attribution de notes par les utilisateurs et acheteurs de chez Tessi, en fonction de plusieurs aspects : qualité de services, réactivité, SAV, prix, respect de l'environnement... Une grille de critères est créée, en fonction des activités des sous-traitants.

Les sous-traitants dont la note finale ne reflète pas une satisfaction tolérable sont tenus de fournir à Tessi un plan de progrès et d'amélioration. Ils disposent d'un délai préalablement défini en commun accord, afin de mettre en place les actions correctives qui incombent à la mise en conformité de la prestation délivrée.

De plus, CPoR Devises fait appel pour les besoins de son activité Or à deux fondeurs-affineurs suisses qui se sont engagés sur des politiques responsables relatives à l'origine des métaux précieux, en conformité avec le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsable en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque (OECD Due Diligence Guidance for Responsible Supply Chains of Minerals from Conflict-Affected and High Risk Areas).

## **C. Engagements RSE**

### **1. ADHÉSION AU PACTE MONDIAL**

En 2010, Tessi a pris l'engagement auprès de ses partenaires et actionnaires, d'adhérer au Pacte Mondial des Nations Unies. Ce projet a été mené par la direction développement durable, en collaboration avec la Secrétaire général du Groupe.

Un an plus tard, le 18 janvier 2011, l'adhésion du Groupe a été validée par le Secrétaire général des Nations Unies.

### **2. CHARTE INTERNE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Tessi a la volonté d'appuyer son développement sur un ensemble de valeurs et de principes, mis en œuvre par ses dirigeants et ses collaborateurs. Le Groupe affirme clairement son engagement éthique et environnemental, ainsi que sa responsabilité dans tous ses domaines d'activités.

La responsabilité de Tessi s'exerce vis-à-vis de ses actionnaires, de ses collaborateurs, de la société civile, de ses clients et de ses fournisseurs et associés.

Tessi a donc initié une politique de développement durable et a formalisé ses engagements au travers d'une charte basée sur la notion de RESPONSABLE.

Cette charte est téléchargeable sur notre site internet à l'adresse suivante :

<http://www.tessi.fr/tessi/developpement-durable>.

### **3. CHARTE ÉTHIQUE**

La charte éthique Tessi a pour but de formaliser des références communes essentielles afin que chaque collaborateur de Tessi puisse s'y référer et s'y conformer en toutes circonstances.

Ces règles ne sont pas exhaustives, mais Tessi compte sur le sens des responsabilités de chacun pour qu'elles constituent des repères utiles pour tous les collaborateurs de l'entreprise et l'ensemble des partenaires.

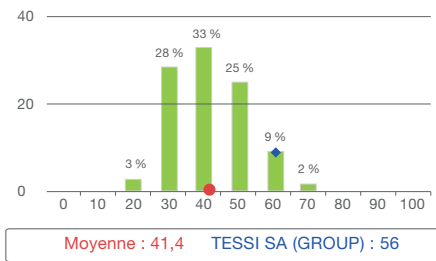
### **4. DÉMARCHE DE NOTATION ECOVADIS**

Cela fait maintenant quatre années consécutives que Tessi réalise son évaluation EcoVadis, afin d'avoir une photographie de sa performance RSE et une hiérarchisation des points d'amélioration. Cette démarche permet également de répondre à la demande de ses clients, de plus en plus nombreux à s'interroger sur les performances environnementales et sociales de leurs fournisseurs, par le biais d'un outil de communication unique.

La dernière évaluation a eu lieu fin 2014 et Tessi a obtenu une note de 5,6/10 en progrès par rapport à la note de 5,4/10 obtenue en 2013, avec un statut « confirmé ».

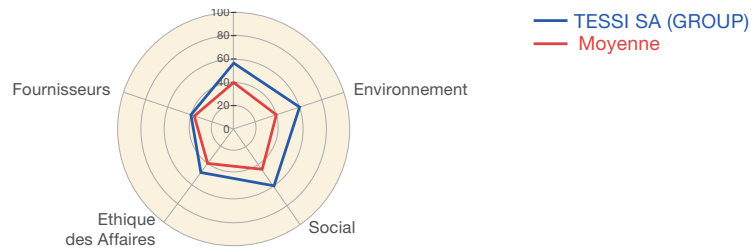
Cette note permet à Tessi de se situer dans le Top 11 % de l'ensemble des entreprises évaluées par EcoVadis et le Top 10 % des entreprises ayant des activités similaires, comme l'explique ci-dessous le benchmark réalisé par EcoVadis sur l'ensemble des entreprises :

## > Répartition des scores



- ✓ **Environnement** : TESSI SA (GROUP) se situe dans le **TOP 15 %** des fournisseurs évalués par EcoVadis dans la catégorie « Office administrative and support activities ».
- ✓ **Social** : TESSI SA (GROUP) se situe dans le **TOP 21 %** des fournisseurs évalués par EcoVadis dans la catégorie « Office administrative and support activities ».
- ✓ **Fournisseurs** : TESSI SA (GROUP) se situe dans le **TOP 21 %** des fournisseurs évalués par EcoVadis dans la catégorie « Office administrative and support activities ».
- ✓ **Global** : TESSI SA (GROUP) se situe dans le **TOP 10 %** des fournisseurs évalués par EcoVadis dans la catégorie « Office administrative and support activities ».
- ✓ **Global** : TESSI SA (GROUP) se situe dans le **TOP 11 %** des fournisseurs évalués par EcoVadis dans toutes les catégories.

## > Benchmark Tessi / Entreprises



Le statut « confirmé » est obtenu par des entreprises ayant des engagements précis sur les problématiques de RSE, qui peuvent inclure l'adhésion à des initiatives internationales, des preuves tangibles et un reporting publié. Tessi est donc considéré par EcoVadis comme étant en maîtrise des enjeux RSE auxquels le Groupe est confronté.

## III. Tessi : une responsabilité sociale

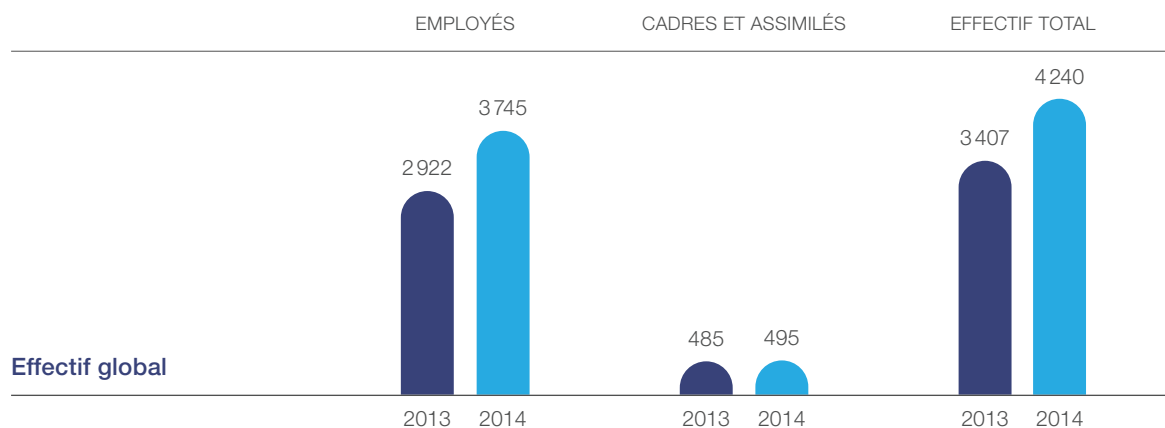
### A. Les équipes

#### 1. EFFECTIFS DU GROUPE

##### 1.1. EFFECTIF GLOBAL DU GROUPE AU 31/12/2014

L'effectif global du Groupe Tessi au 31/12/2013 s'élevait à 3 407 salariés : 2 922 salariés appartenant à la catégorie des employés, 485 à celle des cadres et assimilés.

Au 31/12/2014, l'effectif global est de 4 240 salariés (dont 3 081 en France et 719 appartenant aux filiales espagnoles Graddo), soit 3 745 employés et 495 cadres et assimilés.



L'augmentation des effectifs s'explique par l'acquisition des filiales espagnoles Graddo comprenant 719 salariés à fin 2014.

## 1.2. EFFECTIF GÉNÉRAL MOYEN

On entend par effectif moyen, la moyenne des effectifs arrêtés en fin de mois pour les douze mois de l'année.

<i>Périmètre Monde</i>	2013	2014 (hors filiales Graddo)	2014 avec Graddo
Tessi documents services	3 001	3 104	3 764
CPoR Devises	135	132	132
Tessi marketing services	205	202	202
<b>Total</b>	<b>3 341</b> (dont 443 à l'étranger)	<b>3 438</b> (dont 467 à l'étranger)	<b>4 098</b> (dont 1127 à l'étranger)

### > Focus sur le périmètre France

<i>Périmètre France</i>	2013				2014			
	Tessi documents services	CPoR Devises	Tessi marketing services	Total	Tessi documents services	CPoR Devises	Tessi marketing services	Total
Effectif général moyen	2 558	135	205	2 898	2 637	132	202	2 971
CDI	1 954	132	196	2 282	1 895	130	196	2 221
CDD	604	2	10	616	742	2	6	750
Cadres	368	54	67	489	363	53	76	492
Non Cadres	2 190	80	138	2 409	2 274	79	126	2 479
Femmes	1 782	69	137	1 988	1 843	67	133	2 043
Hommes	776	66	69	910	794	65	69	928

## 1.3. NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES

Il s'agit de l'ensemble des heures travaillées pour les salariés en contrat horaire auquel il a été ajouté les salariés en forfait jour sur la base d'un horaire travaillé théorique de 8 heures par jour.

<i>Périmètre France</i>	2013	2014
Tessi documents services	3 748 857	3 904 150
CPoR Devises	200 085	196 444
Tessi marketing services	282 839	272 855
<b>Total</b>	<b>4 231 781</b>	<b>4 373 449</b>

## 1.4. RÉPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL À FIN D'ANNÉE

<i>Périmètre France</i>	2013			2014		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Temps plein	1 900	916	2 816	1 995	938	2 933
Temps partiel	133	19	152	129	19	148
<b>Total</b>	<b>2 033</b>	<b>935</b>	<b>2 968</b>	<b>2 124</b>	<b>957</b>	<b>3 081</b>

## 2. RECRUTEMENT

### 2.1. NOMBRE D'EMBAUCHES EN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE

En 2014, le nombre d'embauches en contrat à durée indéterminée s'est élevé à 128 personnes, dont 86 employés et 42 cadres et assimilés.

<i>Périmètre France</i>	2013			2014		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Employés	93	37	130	61	25	86
Cadres & Assimilés	12	22	34	15	27	42
<b>Effectif total</b>	<b>105</b>	<b>59</b>	<b>164</b>	<b>76</b>	<b>52</b>	<b>128</b>

### 2.2. NOMBRE D'EMBAUCHES EN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE

En 2014, 2 368 salariés ont été recrutés en contrat à durée déterminée. Il s'agit toujours, en majorité, d'employés et de femmes.

<i>Périmètre France</i>	2013			2014		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Employés	1 530	665	2 195	1 673	689	2 362
Cadres & Assimilés	7	9	16	3	3	6
<b>Effectif total</b>	<b>1 537</b>	<b>674</b>	<b>2 211</b>	<b>1 676</b>	<b>692</b>	<b>2 368</b>

### 2.3. NOMBRE TOTAL D'EMBAUCHES

En 2014, 2 608 salariés ont été recrutés. Il s'agit toujours, en majorité, d'employés et de femmes.

Cette donnée intègre en plus des CDD et CDI, les CDD étudiants, les contrats d'apprentissages et de professionnalisations, les contrats aidés et les stagiaires.

<i>Périmètre France</i>	2013			2014		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Employés	1 633	720	2 353	1 808	748	2 556
Cadres & Assimilés	19	32	51	20	32	52
<b>Effectif total</b>	<b>1 652</b>	<b>752</b>	<b>2 404</b>	<b>1 828</b>	<b>780</b>	<b>2 608</b>

## 3. DÉPARTS

<i>Périmètre France</i>	2013			2014		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Licenciements pour cause économique	14	4	18	12	9	21
Licenciements pour autres causes	34	18	52	36	16	52
Départs à la retraite	25	6	31	24	8	32
Démissions	31	20	51	42	11	53
Fin de contrat à durée déterminée	1 207	516	1 723	1 262	563	1 825
Autres départs	298	148	446	356	152	508
<b>Total</b>	<b>1 609</b>	<b>712</b>	<b>2 321</b>	<b>1 732</b>	<b>759</b>	<b>2 491</b>

## B. Rémunérations et charges accessoires

### 1. MASSE SALARIALE ET ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS

#### 1.1. MASSE SALARIALE TOTALE

<i>Périmètre Monde</i>	Masse salariale	Charges sociales
2013	85 105 196 €	32 442 847 €
2014	93 269 811 €	34 076 571 €

#### 1.2. ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

*Périmètre Monde*

La masse salariale de l'année 2014 représente 93 269 811 soit une hausse de 9,57 % par rapport à l'année 2013 (85 105 196 €).

Les charges sociales s'élèvent quant à elles à 34 076 571 €, soit une hausse de 5,03 %, toujours par rapport à l'année 2013 (32 442 847 €).

Cette hausse s'explique par l'acquisition des filiales espagnoles Graddo en cours d'année, comprenant 719 salariés à fin 2014.

## 2. PARTICIPATION

En 2014, le montant de la réserve brute s'est élevé à 1 446 491 € pour une réserve nette de 1 330 772 €. Chaque bénéficiaire, 2 279 salariés au total, a bénéficié d'une part moyenne de 584 €.

<i>Périmètre France</i>	2013	2014
Réserve brute	1 839 410 €	1 446 491 €
Réserve nette	1 692 257 €	1 330 772 €
Nombre de bénéficiaires	2 194	2 279
Part moyenne nette	771 €	584 €

## C. Formation et valorisation des talents

### 1. FORMATION

#### 1.1. PART DE LA MASSE SALARIALE

L'entreprise a consacré en 2014 (ainsi qu'en 2013) 0,90 % de sa masse salariale à la formation continue (hors CIF et contrats d'alternance), ce qui est conforme à l'obligation de dépenses imposée par la loi.

<i>Périmètre France</i>	2013	2014
Formation	0,90 %	0,90 %

Dans le cadre de ses plans de formation, les années 2013 et 2014 ont été orientées sur les formations des managers. Ainsi, l'ensemble des encadrants de premier niveau de tous les sites du Groupe ont bénéficié d'une formation communication /management d'équipe et gestion des risques psycho-sociaux.

#### 1.2. STAGIAIRES

##### a. Nombre d'heures de formation par catégorie de salariés (hors DIF et contrats en alternance)

Le nombre total d'heures de formation en 2013 réellement effectuées était de 10 325. Il est de 8 697 heures en 2014.

<i>Périmètre France</i>	2013	2014
Employés	4 651	3 526
Agents de maîtrise	457	676
Cadres & Assimilés	5 217	4 495
<b>Total</b>	<b>10 325</b>	<b>8 697</b>

#### **b. Nombre de stagiaires formés par catégorie professionnelle (hors DIF et contrats en alternance) rapporté au nombre de salariés global**

Le nombre total de stagiaires en formation en 2014 a été de 593, parmi lesquels les femmes sont plus représentées que les hommes.

<i>Périmètre France</i>	2013			2014		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Nombre total d'heures engagées	5 299	5 026	10 325	4 591	4 106	8 697
Nombre de stagiaires	269	220	489	373	220	593
<b>% de l'effectif global formé</b>	<b>13,23 %</b>	<b>23,50 %</b>	<b>16,47 %</b>	<b>17,56 %</b>	<b>22,99 %</b>	<b>19,25 %</b>

NB: les données fournies dans le rapport RSE 2013 étaient basées sur un nombre de stagiaires et d'heures de formation engagées sur l'année 2013.

En 2014, Tessi fait le choix de présenter un nombre de stagiaires et d'heures de formation réellement effectuées sur l'année. Les données 2013 ont donc également été mises à jour par rapport à cette règle.

## **2. MOBILITÉ ET PROMOTION INTERNE**

Le Groupe Tessi s'attache à faire progresser ses équipes. Cette volonté s'exprime au quotidien par la valorisation des talents de chacun et la promotion interne.

C'est aussi la reconnaissance de la responsabilité de l'entreprise dans le développement des hommes.

La direction générale de Tessi est composée de 7 personnes, parmi lesquelles 2 personnes (1 homme et 1 femme) sont issues d'un parcours de promotion interne important, ayant commencé avec peu de responsabilité.

## **D. Environnement de travail**

### **1. TAUX D'ABSENTÉISME**

Cet indicateur tient compte uniquement des absences pour accident du travail, maladie, maladie professionnelle et absence injustifiée.

Sont comptabilisés les nombres de jours et d'heures d'absentéisme sur l'année quelle que soit la date de survenue de la première absence.

<i>Périmètre France</i>	2013			2014		
	Nombre de jours	Nombre d'heures	% d'absentéisme / nombre d'heures travaillées	Nombre de jours calendaires	Nombre d'heures	% d'absentéisme / nombre d'heures travaillées
Accident du travail	1 231	5 770	0,14 %	1 715	8 606	0,20 %
Maladie	44 768	226 808	5,36 %	44 877	225 875	5,16 %
Maladie professionnelle	1 539	7 387	0,17 %	1 391	6 734	0,15 %
Absence injustifiée	7 663	48 819	1,15 %	6 529	40 881	0,93 %
<b>Total</b>	<b>55 201</b>	<b>288 784</b>	<b>6,82 %</b>	<b>54 512</b>	<b>282 096</b>	<b>6,45 %</b>

## 2. CONDITION D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

### 2.1. NOMBRE D'ACCIDENTS AVEC ARRÊTS

Entre 2013 et 2014 le mode de calcul a évolué.

En 2014, seuls les accidents du travail survenus dans l'année sont comptés alors qu'en 2013 le nombre concernait les personnes en arrêt pour cause d'accident du travail, quelle que soit la date de l'accident.

<i>Périmètre France</i>	2013	2014
Nombre d'accidents avec arrêts	37	43

### 2.2. TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

<i>Périmètre France</i>	2013	2014
Nombre d'accidents avec arrêts de travail x 1 000 000 rapporté au nombre d'heures travaillées	8,74	9,83

### 2.3. TAUX DE GRAVITÉ DES ACCIDENTS DU TRAVAIL AVEC ARRÊTS

<i>Périmètre France</i>	2013	2014
Nombre de journées d'incapacité liées à un accident du travail x 1 000 rapporté au nombre d'heures travaillées	0,32	0,28

## 3. PRÉVENTION DE LA PÉNIBILITÉ

*Périmètre France*

La réforme des retraites (loi du 9 novembre 2010 et ses décrets d'application) prévoit un certain nombre de mesures concernant la pénibilité qui ont pour objectifs :

- de prévenir la pénibilité dans les entreprises,
- d'assurer une meilleure traçabilité de l'exposition professionnelle des salariés aux facteurs de pénibilité (fiche individuelle d'exposition),
- de permettre sous certaines conditions, un départ à la retraite à 60 ans pour les salariés ayant un taux d'incapacité permanente et exposés à un ou plusieurs facteurs de pénibilité.

#### > Accord ou plan d'action de prévention de la pénibilité

L'obligation de négocier un accord ou d'élaborer un plan d'action concerne les entreprises de 50 salariés ou plus, ou les entreprises appartenant à un groupe d'au moins 50 salariés, dont la moitié de l'effectif est exposée à un ou plusieurs facteurs de pénibilité.

Ces accords ou plans d'actions ont une durée maximale de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Au sein du Groupe Tessi, les risques de pénibilité rencontrés sont :

- Manutentions manuelles de charges: poids de charge à soulever supérieur à 15 kg et/ou poids de charge à pousser/tirer supérieur à 200 kg
- Bruit: exposition à un niveau sonore  $\geq$  85 décibels
- Travail de nuit
- Travail en équipes successives alternantes: 2x8 ou 3x8
- Travail répétitif caractérisé par la répétition d'un même geste, à une cadence contrainte, imposée ou non, par le déplacement automatique d'une pièce ou par la rémunération à la pièce, avec un temps de cycle défini (temps de cycle inférieur à 30 secondes ou au moins 40 actions techniques par minute).

En 2013, année de référence de l'évaluation des risques, seules 6 filiales ont au moins 50 % des effectifs exposés à un ou plusieurs facteurs de risques (soit 7 % de l'effectif moyen du Groupe - Périmètre France). Chacune de ces 6 filiales a mis en place un plan d'action de prévention des risques de pénibilité.

Les mesures adoptées dans le cadre des accords ou plans d'actions de prévention de la pénibilité sont :

- étude par un ergonomiste de la médecine du travail des postes exposés à des risques de pénibilité,
- formation des salariés exposés à la prévention des risques de pénibilité à leur poste de travail (formation spécifique développée par un organisme extérieur délivrée à 19 stagiaires en 2013, ainsi qu'en 2014),
- entretiens individuels de prévention de la pénibilité réalisés en interne (54 en 2013 et 9 en 2014).

De plus, en application de la loi du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites et ses décrets d'application, les entreprises d'au moins 50 salariés doivent être couvertes par un accord ou un plan d'action relatif à l'égalité professionnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. À ce titre, le Groupe Tessi a adopté principalement les mesures suivantes :

- entretien de retour de congé de maternité ou de congé parental d'éducation,
- formation des Responsables aux dispositions relatives à l'égalité professionnelle.

## 4. VOLUME HORAIRE DE TRAVAIL DE NUIT

*Périmètre France*

Sur 2013, 44 088 heures de travail de nuit ont été effectuées.

Sur 2014, 49 780 heures de travail de nuit ont été effectuées.

L'évolution de cet indicateur est liée aux contraintes de production imposées par nos clients.

## 5. DIALOGUE SOCIAL

*Périmètre France*

### 5.1. NOMBRE D'ACCORDS SIGNÉS

En 2014, 12 accords ont été signés dans les entreprises de plus de 50 salariés pour 24 en 2013 et 54 en 2012, soit 958 nouveaux salariés concernés.

À fin 2014, 2 738 salariés sont donc concernés par des accords.

### 5.2. INSTITUTIONS REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL (IRP)

Dans les entreprises d'au moins 11 salariés, des **délégués du personnel (DP)** sont mis en place par voie d'élection (sauf carence de candidature).

Au sein du Groupe Tessi, **69 % des salariés sont couverts par des DP.**

Dans les entreprises de 50 salariés et plus, un **comité d'entreprise (CE)** composé de représentants élus est mis en place par voie d'élection (sauf carence de candidature).

Au sein du Groupe Tessi, **65 % des salariés sont couverts par un CE.**

Dans les entreprises de 50 salariés et plus, un **comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)** composé de représentants élus est mis en place par voie de désignation (en cas de carence de candidature les DP assurent le rôle et les missions du CHSCT).

Au sein du Groupe Tessi, **70 % des salariés sont couverts par un CHSCT.**

Dans les entreprises de moins de 200 salariés, l'employeur peut décider la mise en place d'une **délégation unique de représentation du personnel**. Celle-ci réunit les attributions des délégués du personnel et du comité d'entreprise au sein d'une même délégation élue, en confiant les missions du comité d'entreprise aux délégués du personnel.

Au sein du Groupe Tessi, **13 % des salariés sont couverts par une DUP.**

**Cela représente donc au total, 86 % des salariés du Groupe Tessi qui sont représentés par une IRP.**

### 5.3. TAUX DE PARTICIPATION AUX ÉLECTIONS DES DP

Ces élections ont lieu tous les 4 ans.

	2012	2013	2014
Nombre de sociétés concernées	10 sociétés sur 44	9 sociétés sur 44	14 sociétés sur 37

Cet indicateur ne tient compte que des sociétés concernées par une élection des DP au titre de chaque année.

	Cadres			Non cadres		
	Nb électeurs inscrits	Nb suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Nb électeurs inscrits	Nb suffrages valablement exprimés	Taux de participation
2012	185	112	60,54 %	402	206	51,24 %
2013	26	17	65,38 %	557	237	42,55 %
2014	42	12	28,57 %	435	286	65,75 %

### 5.4. TAUX DE PARTICIPATION AUX ÉLECTIONS DES MEMBRES DU CE

Ces élections ont lieu tous les 4 ans.

	2012	2013	2014
Nombre de sociétés concernées	4 sociétés sur 13	2 sociétés sur 13	4 sociétés sur 14

Cet indicateur ne tient compte que des sociétés concernées par une élection de CE au titre de chaque année.

	Cadres			Non cadres		
	Nb électeurs inscrits	Nb suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Nb électeurs inscrits	Nb suffrages valablement exprimés	Taux de participation
2012	151	115	76,16 %	335	226	67,46 %
2013	29	16	55,17 %	676	308	45,56 %
2014	20	12	60,00 %	326	204	62,58 %

### 5.5. TAUX DE PARTICIPATION AUX ÉLECTIONS DES DUP

Ces élections ont lieu tous les 4 ans.

	2012	2013	2014
Nombre de sociétés concernées	0 société sur 6	1 société sur 6	2 sociétés sur 5

Cet indicateur ne tient compte que des sociétés concernées par une élection des DUP au titre de chaque année.

	Cadres			Non cadres		
	Nb électeurs inscrits	Nb suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Nb électeurs inscrits	Nb suffrages valablement exprimés	Taux de participation
2012	0	0	0,00 %	0	0	0,00 %
2013	70	59	84,29 %	19	16	84,21 %
2014	8	6	75,00 %	167	109	65,27 %

## 5.6. TAUX DE PARTICIPATION AUX ÉLECTIONS TOUT IRP

	Cadres			Non cadres		
	Nb électeurs inscrits	Nb suffrages valablement exprimés	Taux de participation	Nb électeurs inscrits	Nb suffrages valablement exprimés	Taux de participation
2012	336	227	67,56 %	737	432	58,62 %
2013	125	92	73,60 %	1 252	561	44,81 %
2014	70	30	42,86 %	928	599	64,55 %

## IV. Tessi : une responsabilité éthique et civique

### A. Responsabilité éthique

La responsabilité éthique de Tessi se traduit essentiellement par son offre de services, ainsi que par les exigences qui incombent à son secteur d'activité (entre autre le secteur bancaire).

Parmi les services proposés, l'activité bancaire de CPoR Devises ainsi que les activités de Tessi documents services pour le compte des établissements bancaires ont conduit Tessi à développer des offres permettant aux banques d'être plus efficaces dans la lutte contre la fraude et le blanchiment.

### 1. OFFRE DE PRODUITS POUR DÉTECTION DE FRAUDE ET BLANCHIMENT À DESTINATION DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES

La filière éditeur/intégrateur de solution de Tessi documents services a développé un module de gestion des mentions obligatoires et des contrôles réglementaires des chèques, afin d'aider les back-offices (audit, inspection...) dans leurs tâches quotidiennes : BOS CONTROL.

Ce module, faisant parti de la suite logiciel BOS MANAGER, permet de filtrer et de gérer a priori (avant crédit) ou a posteriori (après crédit) les remises et/ou les chèques en fonction des critères définis par le client :

- seuils de montants remise ou chèque,
- liste de chèques signalés par la Banque de France,
- liste de comptes sous surveillance,
- liste de comptes récemment créés,
- liste d'établissements bancaires.

Il a été conçu pour :

- systématiser les contrôles à effectuer en fonction des profils (risques bancaires, lutte contre la fraude...),
- disposer d'un produit suffisamment paramétrable pour s'adapter aux évolutions des contrôles à mettre en place,
- disposer d'un outil permettant de gérer des niveaux d'habilitation afin d'orienter les décisions vers des utilisateurs de niveaux différents,
- garantir la traçabilité de toutes les actions entreprises de manière à restituer toutes les informations sur les contrôles effectués.

### 2. DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DES CAPITAUX ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

CPoR Devises, en réponse à ses obligations d'établissement de crédit, a développé un dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT).

Son engagement s'exprime dans la Politique Anti-blanchiment adoptée par le Directoire, dont la mise en application fait l'objet d'un contrôle interne permanent, de l'audit par le service de contrôle périodique de CPoR Devises, de la supervision des services du Crédit Agricole SA au titre d'actionnaire de référence, enfin du contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR).

## > Les risques

Dans le cadre de ses activités, CPoR Devises se trouve exposé à différents risques de sécurité financière tels que :

- l'achat de valeurs d'origine frauduleuse,
- la réception de fonds issus d'activités illicites,
- la réception ou le transfert de fonds passibles d'embargo,
- l'implication dans un processus d'évasion fiscale,
- la participation involontaire à des opérations de financement d'activités terroristes.

En fonction de cette classification, une cartographie des risques a été élaborée par le Comité Anti-blanchiment. La procédure de classification a été diffusée à tous les collaborateurs de la société, et demeure disponible en ligne sur l'Intranet. Des communications spécifiques ont été présentées en comité de pilotage et lors des formations internes dispensées au personnel concerné.

La classification des risques adoptée est un outil dynamique qui ne se réfère à aucune donnée quantitative telle que montants ou nombre d'opérations, mais à des caractéristiques telles que :

- le type de client (établissement de crédit, changeur manuel ou intermédiaire financier agréé par un régulateur, société du secteur marchand non financier, client occasionnel),
- le pays d'établissement du client et son appréciation en matière de LCB-FT portée par le GAFI, l'ONU ou l'Union Européenne.

## > La connaissance client

L'ensemble du dispositif s'appuie sur le pilier que constitue la connaissance du client (KYC), de son contexte économique et de ses ayants droit (dits bénéficiaires effectifs).

Les fichiers des représentants légaux et bénéficiaires effectifs de notre portefeuille clients sont rapprochés tous les jours des listes d'embargo et de gel des avoirs arrêtées par l'OFAC, l'UE et l'état français. Le service de contrôle permanent de la conformité examine chaque semaine le rapport des noms en alerte.

Ces mêmes fichiers sont aussi rapprochés des listes internationales de Personnalités Politiquement Exposées (PPE) qui font l'objet de mesures de vigilance renforcées.

Par ailleurs, une interrogation en ligne des listes de sanctions est accessible à tous et utilisée lors des entrées en relation et lors des opérations avec client occasionnel.

## > La vigilance constante et l'examen des opérations

Un outil logiciel spécifique (SIRON) analyse au quotidien l'ensemble des opérations enregistrées, et génère des alertes sur les opérations atypiques ou pouvant présenter un risque particulier. Ces alertes sont traitées par les responsables LCB-FT des activités Devises et Or, qui examinent les justifications économiques des opérations et leur cohérence par rapport à la connaissance qu'ils ont du client, de son contexte économique et de ses opérations habituelles.

Si le doute subsiste, une déclaration de soupçon est adressée aux services de TRACFIN (cellule française de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme).

## > La formation du personnel

L'ensemble des personnels de CPoR Devises a été sensibilisé au risque LCB-FT. Les personnels plus spécifiquement concernés (membres du Comité LCB-FT, cambistes, guichetiers, commerciaux) reçoivent des formations régulières en externe ou en interne.

Par exemple, 17 heures de formation ont été dispensées à 3 personnes pour la lutte anti-blanchiment.

Un didacticiel de sensibilisation est disponible sur l'Intranet et permet aux nouveaux arrivants, stagiaires et personnels temporaires, de recevoir une sensibilisation à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

L'ensemble du corpus procédural dédié à la LCB-FT, actualisé chaque année, est accessible à tous sur l'Intranet.

### 3. CONTRÔLE DE CONFORMITÉ FOURNISSEURS

Dès lors qu'une commande dépasse les 3 000 euros ou que la totalité des commandes annuelles atteint ce montant, la conformité du fournisseur doit être contrôlée.

En effet, conformément au Code du Travail, tout fournisseur a le devoir de fournir un certain nombre de documents obligatoires :

- extrait Kbis : tous les 3 mois,
- attestation URSSAF de vigilance : tous les 6 mois,
- liste nominative des salariés de nationalité étrangère soumis à autorisation de travail (donc hors Union Européenne) : tous les 6 mois,
- assurance Responsabilité Civile : tous les ans.

Pour les fournisseurs considérés PSEE au titre du CRBF 97-02, il est également obligatoire qu'ils puissent nous fournir annuellement les pièces suivantes :

- Plan de Continuité d'Activité (PCA),
- compte-rendu d'exercice PCA,
- liasse fiscale permettant d'attester de la santé financière.

À cet effet, une plate-forme de gestion des fournisseurs e-attestations administrée par le service comptabilité fournisseur permet de s'assurer de la conformité du fournisseur avant la commande et de générer des alertes automatiques aux fournisseurs en cas de dossier incomplet et durant toute la relation contractuelle.

### 4. RESPECT DES DROITS DE L'HOMME DANS LES FILIALES À L'ÉTRANGER

Dans ses filiales à l'étranger, comme dans ses filiales françaises, Tessi s'engage à respecter :

- les obligations administratives, sociales et fiscales prévues par la législation française, ou celles du pays où le Groupe est implanté,
- la Déclaration Universelle des droits de l'homme,
- la convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant,
- les conventions de l'Organisation Internationale du Travail auxquelles la France, l'Espagne, l'île Maurice, la Tunisie et le Vietnam adhèrent,
- les directives de l'OCDE auxquelles la France adhère,
- les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Tessi s'engage en particulier à respecter les obligations suivantes :

- ne recourir à aucune main d'œuvre infantile (- de 15 ans) ou forcée,
- ne pratiquer aucune discrimination en matière d'embauche et de gestion du personnel,
- ne recourir à aucune coercition mentale ou physique, ni punition corporelle en matière de discipline,
- respecter la législation en vigueur en matière de gestion des horaires de travail, rémunération, formation, droit syndical, hygiène et sécurité,
- faire respecter à ses fournisseurs et sous-traitants les obligations énoncées ci-dessus.

Tessi s'engage, au minimum, à respecter la législation française concernant la protection de l'environnement et la prévention de la pollution.

### 5. LUTTE ANTI-CORRUPTION

Au travers de sa charte éthique, Tessi demande à chaque salarié de ne faire preuve d'aucun acte de corruption.

#### ***Extrait de la charte éthique de Tessi***

*« VIII - Conflits d'intérêt*

*Chaque collaborateur de Tessi doit éviter toute situation de conflit entre les intérêts de la société et son intérêt personnel ou celui de ses proches.*

*En particulier, chaque membre du personnel s'interdit toute prise d'intérêt chez un fournisseur ou un client, sauf si elle est effectuée par l'achat de titres cotés dans le cadre de la gestion d'un portefeuille de titres et dans le respect des règles interdisant l'utilisation d'informations privilégiées. »*

## B. Responsabilité civique

### 1. SOUS-TRAITANCE SOCIALEMENT RESPONSABLE

En accord avec ses clients, Tessi peut parfois faire appel à de la sous-traitance, en cas de surcroît d'activité.

Depuis quelques années, Tessi essaie de privilégier une sous-traitance civique et pérenne avec plusieurs établissements : CAT, ESAT, APF...

En 2014, le montant total des commandes passées par les différentes filiales de Tessi, auprès de ces établissements s'est élevé à 251 006 € HT, quasi identique au montant de 269 000 € HT en 2013.

NB : le chiffre annoncé dans le rapport de l'an dernier de 322 532 € HT était en fait un montant TTC.

Tessi documents services fait également appel à de la sous-traitance partielle, dans le cadre de ses activités de saisie de chèques.

Depuis plus de 5 ans, Tessi documents services a mis en place un partenariat avec l'APF de Vannes, ainsi que l'APF de Quimper. Ce partenariat permet à Tessi documents services de confier un pourcentage de son activité de saisie des chèques bancaires à l'Association des Paralysés de France. En 2013, ce partenariat s'est développé avec 2 établissements bancaires supplémentaires et a permis à l'APF d'augmenter de 91 % son chiffre d'affaires. En 2014, avec le même périmètre de sous-traitance, le CA réalisé par les APF est de plus de 565 000 € HT, facturé directement à Tessi ou directement à ses clients établissements bancaires (pour 535 000 € HT en 2013, soit une nouvelle augmentation de 5 % cette année).

#### > L'expérience du site de Longjumeau

Le traitement logistique de plis revenus en PND (Plis Non Distribués) est sous-traité pour partie à un ESAT depuis plusieurs années.

Au démarrage, la prestation était réalisée dans les locaux du prestataire. Tessi confiait une partie des plis revenus en PND pour faire l'objet d'un tri physique suivant le format de l'enveloppe ou le nom du client mentionné sur l'enveloppe. Une fois ce tri réalisé, le traitement par l'ESAT était effectué sur les outils mis à disposition par Tessi dans leurs locaux. Ils flashaient les codes barres et faisaient ainsi remonter le fichier vers Tessi pour information de ses clients.

Pour notamment des raisons de respect des délais, cette prestation est désormais effectuée par une équipe mise en poste par l'ESAT, dans un espace dédié de l'atelier de mise sous pli de Tessi Editique. Chaque semaine, un responsable de l'ESAT visite cette cellule pour s'assurer du bon déroulement de la prestation.

Cette expérience est une réussite. Elle contribue, par le travail des équipes, à la satisfaction de nos clients. Le personnel affecté à cette prestation est assidu et très peu absent, il est consciencieux. Néanmoins, si la qualité est au rendez-vous, la productivité peut parfois faire défaut.

Un responsable d'activité Tessi a alors été désigné pour suivre cette prestation car une présence constante pour réexpliquer ou rassurer s'avère nécessaire.

#### > L'expérience d'une prestation en assistance technique

Tessi a déployé sur l'année 2014 une nouvelle prestation chez un client en assistance technique (prestation effectuée dans les locaux du client) en partenariat avec l'ANRH. Un collaborateur de l'ANRH est intégré à cette prestation de 4 personnes.

### 2. TESSI PARTENAIRE D'ASSOCIATIONS PAR LE BIAIS DU SPORT

En 2013 et 2014, le Groupe Tessi a été partenaire du « Défi Voile Solidaires En Peloton » de la Fondation ARSEP lors de la Route du Rhum, en soutenant le bateau Thibaut Vauchel-Camus (catégorie Class 40).

Le Défi Voile Solidaires En Peloton est un double projet. D'une part, un projet sportif dont le temps fort 2014 a été la Route du Rhum – Destination Guadeloupe et d'autre part, un projet citoyen visant à faire du bateau le porte-voix de la Fondation ARSEP pour sensibiliser le plus grand nombre à la sclérose en plaques. Le Class 40 porte

le nom et les couleurs de la marque sportive de la Fondation ARSEP, Solidaires En Peloton. Marque d'espoir et de solidarité, son objectif est de rassembler, grâce au sport, l'énergie et la combativité de tous, malades ou non, pour faire avancer la recherche sur la sclérose en plaques.

Pour la seconde fois, Tessi s'est associé au collège des partenaires et a apporté tout son soutien au projet.

#### > À propos de la Fondation ARSEP

La sclérose en plaques (SEP) est une maladie neurologique, chronique et invalidante. Elle survient à l'âge de tous les projets (25-35 ans). En France: 90 000 personnes sont atteintes, 4 000 nouveaux cas par an.

Maladie rare chez l'enfant (700 malades de -18 ans en France), 25 nouveaux cas sont diagnostiqués par an chez ces jeunes. À ce jour, on ne peut pas guérir de la SEP, seuls certains traitements permettent d'améliorer le quotidien des patients. La Fondation ARSEP soutient la recherche sur cette maladie. Elle a 2 missions: financer les équipes de recherche qui étudient la SEP (+ de 1,5 M€ par an sont affectés à la recherche) et informer le public sur les avancées de la recherche médicale, thérapeutique et scientifique.

Elle est reconnue d'utilité publique et ne fait appel qu'à la générosité du public.

Sur l'année 2014, le cumul des dons réalisés par le Groupe Tessi à diverses associations incluant la Fondation ARSEP s'élève à 11 000 € HT.

### 3. TESSI, PARTENAIRE DES GRANDES ÉCOLES VIA LA CRÉATION DE TESSI LAB

Tessi lab est la structure interne de prospective, veille, recherche et développement du Groupe Tessi.

Tessi lab a été créée en février 2014, avec un double objectif:

- devenir le pôle d'innovation de Tessi,
- être le point d'entrée pour les étudiants de grandes écoles.

De juin à septembre 2014, cinq élèves stagiaires issus de l'ENSIMAG ont, dans le cadre de leur stage 2A, développé Notilive, une plate-forme de publication et de notification d'annonces commerciales contextuelles utilisant la technologie iBeacon. Notilive est aujourd'hui intégrée au sein de l'offre de Tessi marketing services.

Fort de cette première expérience réussie, Tessi lab propose 4 sujets de stages aux élèves de l'ENSIMAG en 2015.

### 4. POLITIQUE D'INSTALLATION DANS LES NOUVEAUX BÂTIMENTS

Depuis quelques années, Tessi renforce son implantation dans plusieurs régions de France en investissant durablement dans de nouveaux bâtiments.

En 2009 et 2010, Tessi a décidé de positionner un centre industriel de 1 950 m<sup>2</sup> à Roubaix, ainsi qu'un de 2 500 m<sup>2</sup> à Lyon.

En moins de 3 ans, le centre de Roubaix a permis la création d'une centaine d'emplois sur la région Nord Pas de Calais.

En mars 2014, un nouveau centre Tessi documents services a été inauguré à Bordeaux. Celui-ci regroupe 2 sites jusqu'alors répartis entre le centre et la périphérie bordelaise, et marque ainsi le souhait de Tessi de s'implanter durablement dans la région Aquitaine.

Il s'étend sur 3 000 m<sup>2</sup> et peut accueillir environ 200 personnes, dont une centaine affectée aux tâches de traitement de production (traitement de documents et traitement de chèques) et l'autre centaine appartenant à Tessi Technologies, la filiale éditeur et intégrateur de solutions de la BU Tessi documents services.

Ce centre est désormais le plus grand centre de traitement de documents de Tessi documents services.

À travers la construction de ces nouveaux bâtiments, Tessi entend ainsi optimiser et mutualiser certains coûts fixes liés à la location de différents locaux, mais s'inscrit également dans une démarche plus générale d'optimisation de l'utilisation des ressources énergétiques. En effet, lors de ces différents projets, Tessi a veillé à

ce que ces bâtiments répondent aux nouvelles normes BCE et a fait intervenir un ergonome pour la recherche d'une organisation optimale de l'espace. Chacun de ces sites a été implanté près des transports en commun afin de minimiser l'utilisation des véhicules personnels. Pour permettre une accessibilité optimale, ces bâtiments ont été conçus en respectant les dernières normes relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées. Enfin, le regroupement de plusieurs filiales sur un même site a permis de minimiser les déplacements du personnel et de sécuriser la production en évitant le croisement des flux.

## C. Principes de non-discrimination

### 1. MÉTHODE DE RECRUTEMENT

Le Groupe Tessi s'engage à ne pratiquer aucune discrimination, qu'elle soit d'origine sociale, ethnique, culturelle ou médicale (sauf en cas d'inaptitude constatée par le médecin). À ce titre, le Groupe n'écarte donc aucune personne d'une procédure de recrutement.

Tout en respectant ce principe fondamental, le Groupe Tessi se dote de ressources humaines compétentes afin d'offrir des services de qualité.

Les équipes Tessi sont majoritairement composées de personnels employés en CDI (Contrat à Durée Indéterminée) & en CDD (Contrat à Durée Déterminée).

Tessi se donne les moyens de ses ambitions et tend vers une mixité professionnelle accrue tant au niveau des non-cadres que des cadres.

L'essentiel du sourcing se fait via Pôle Emploi s'agissant des emplois non cadres et via l'APEC pour les cadres. D'autres types de sourcing peuvent également être utilisés : cooptation, partenariat avec des écoles, autres job board...

Les candidatures sont ensuite étudiées pour évaluer l'adéquation entre le profil, le parcours et les besoins du poste.

Si les méthodes de recrutements classiques demeurent, le Groupe Tessi a émis le souhait de voir évoluer ses méthodes en vue de favoriser encore la mixité professionnelle en partenariat notamment avec Pôle Emploi, en ayant recourt, par exemple, à l'EMPTR (l'évaluation en milieu de travail préalable au recrutement qui permet de tester un candidat en situation réelle de travail) ou à la MRS (méthode de recrutement sur la base de tests sans CV).

Depuis 2012, Tessi a également mis en place un partenariat avec plusieurs organismes en vue de favoriser l'insertion professionnelle: CAP emploi (qui favorise l'emploi de personnes handicapées), ESAT, école de la seconde chance, missions locales...

### 2. INSERTION PROFESSIONNELLE ET SECTEUR ADAPTÉ

Une attention particulière est portée sur l'insertion des travailleurs handicapés.

En 2014, le nombre de salariés handicapés au sein des effectifs France du Groupe s'élève à 122 salariés.

L'insertion des personnes handicapées est un volet important de la politique Ressources Humaines de Tessi avec comme principaux axes: sensibiliser, recruter, former et accompagner nos collaborateurs et futurs collaborateurs reconnus travailleurs handicapés.

Tessi s'est notamment engagé sur les principes suivants :

- aucun collaborateur présent dans la structure ne pourra faire l'objet de discrimination du fait de son handicap, tant dans son évolution professionnelle, que dans son accès à la formation,
- l'ensemble des postes existants au sein du Groupe est accessible aux travailleurs handicapés, sous condition que les restrictions à l'emploi formulées par le médecin du travail soient compatibles avec les exigences du poste à pourvoir,

- toutes les mesures seront prises pour accompagner au mieux et maintenir dans l'emploi un collaborateur reconnu travailleur handicapé, ou en cours de reconnaissance, se trouvant en situation de difficulté professionnelle pour raison de santé suite à un accident du travail, de trajet, une maladie professionnelle, un accident de la vie, ou une maladie invalidante,
- l'ensemble des acteurs sera mobilisé pour favoriser l'emploi des travailleurs handicapés : direction, managers, équipes Ressources Humaines, travailleurs handicapés, collègues de travail, représentants du personnel, médecins du travail,
- toutes les pistes d'actions possibles, seront envisagées pour le recrutement, l'intégration, et le maintien dans l'emploi du collaborateur.

### 3. INSERTION DE TRAVAILLEURS EN DIFFICULTÉ

Dans le cadre de contrats aidés ou non, le Groupe Tessi s'engage à favoriser l'insertion des personnes en difficulté sur le marché du travail. L'accent est mis notamment sur les contrats aidés.

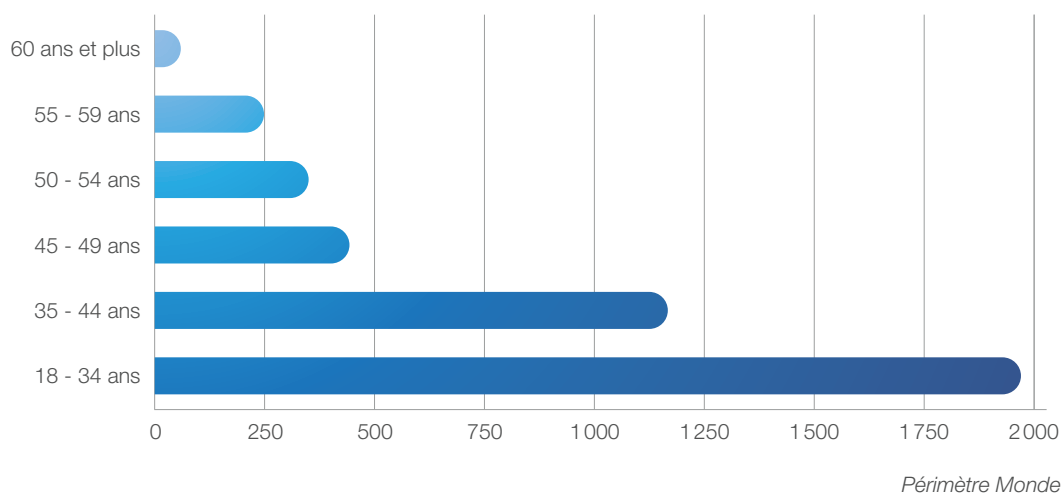
Quel que soit le type de contrat et l'âge, Tessi emploie de manière régulière et depuis toujours, des collaborateurs peu ou pas qualifiés qui sont formés aux métiers Tessi.

### 4. RÉPARTITION HOMMES/FEMMES AU SEIN DE TESSI

Quelques chiffres tendent à prouver qu'au sein de Tessi aucune discrimination n'est pratiquée en matière d'égalité professionnelle homme/femme :

- au niveau de la gouvernance, il y a 7 administrateurs composant le Conseil d'Administration de Tessi SA et parmi eux, 2 femme,
- au niveau des directions générales, sur les 3 Business Units du Groupe, 2 sont dirigées par des femmes,
- 43 % des membres du COMEX sont des femmes,
- 39 % des postes de direction sont occupés par des femmes,
- 36 % des cadres et assimilés sont des femmes.

### 5. PYRAMIDE DES ÂGES



On constate que la tranche d'âge la plus représentée parmi les employés de Tessi est celle des travailleurs de 18-34 ans, actuellement la plus touchée par le chômage en France.

L'âge moyen des salariés dans le Groupe Tessi en 2014 est de 37,5 ans et reste très constant sur ces dernières années.

## 6. BILAN DES ACCORDS OU PLANS D' ACTIONS CONTRAT DE GÉNÉRATION

La loi du 1<sup>er</sup> mars 2013 relative au contrat de génération a créé l'obligation de conclure un accord ou un plan d'action comportant des mesures et des objectifs chiffrés en faveur :

### > de l'insertion durable des jeunes dans l'emploi

Tessi répond à cette obligation par l'embauche de jeunes, la mise en place d'un livret d'accueil, d'une formation d'intégration au poste de travail, de la désignation d'un référent, et d'un entretien d'intégration dans les 3 mois qui suivent l'embauche en CDI.

### > de l'emploi des salariés âgés

Tessi répond à cette obligation par l'amélioration des conditions de travail, la prévention de la pénibilité et la mise en place de formations spécifiques.

### > de la transmission des savoirs et des compétences

Tessi répond à cette obligation en appliquant la diversité des âges dans les équipes de travail.

En application de ces dispositions, de nouveaux accords ou plans d'actions ont été mis en place le 1<sup>er</sup> octobre 2013 pour une durée de 3 ans et le bilan de la première année (jusqu'au 31 décembre 2014) est :

- 28 embauches de jeunes, 18 contrats de professionnalisation, 3 apprentis et 21 stagiaires dont 9 stages de plus de 2 mois,
- 196 entretiens de seconde partie de carrière,
- 275 formations PRAP (Prévention des Risques de l'Activité Physique).

## 7. BILAN DES FORMATIONS PRAP ET ENTRETIENS SÉNIORS

Personnes concernées : les effectifs de plus de 45 ans.

<i>Périmètre France</i>	Entretien sénior	Formation PRAP
2010	186	357
2011	81	108
2012	127	47
2013	83	0
2014	196	275
<b>Total</b>	<b>673</b>	<b>787</b>

Fin 2013, Tessi a décidé de mettre en place un support DVD intitulé «gestes et postures», spécifique aux exigences métier de la BU Tessi documents services, représentant 3 001 personnes en 2013.

Ce support a été utilisé sur l'année 2014 dans le cadre des formations PRAP dispensées.

## V. Tessi : une responsabilité environnementale

Depuis quelques années, Tessi s'est engagé dans une démarche environnementale.

L'analyse environnementale qui a été conduite a permis de fixer des objectifs prioritaires ainsi que des axes de progrès majeurs, dans le but de maîtriser les impacts sur l'environnement et d'en déduire les bonnes pratiques en faveur de l'environnement qui pourront être déployées dans d'autres sites.

La direction de Tessi s'engage, avec l'appui de la cellule développement durable, à respecter l'ensemble des exigences applicables à son activité, et à évaluer périodiquement l'efficacité de sa démarche environnementale en favorisant une dynamique d'amélioration continue.

Les axes de progrès de la politique environnementale de Tessi prennent en compte les aspects suivants :

- respect de la réglementation,
- amélioration continue des pratiques du Système de Management Environnemental,
- prévention de la pollution,
- économies d'énergie et de matières premières,
- amélioration de la gestion des déchets,
- sensibilisation du personnel.

## A. Bilan des émissions de gaz à effet de serre

### Périmètre France

En 2012, afin d'affiner l'analyse environnementale et pour répondre aux exigences du Grenelle II, Tessi a procédé à son premier bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES).

Ce BEGES a été réactualisé fin 2014.

Ce document est disponible sur le site internet du Groupe Tessi et téléchargeable sous le lien suivant : <http://www.tessi.fr/tessi/developpement-durable>.

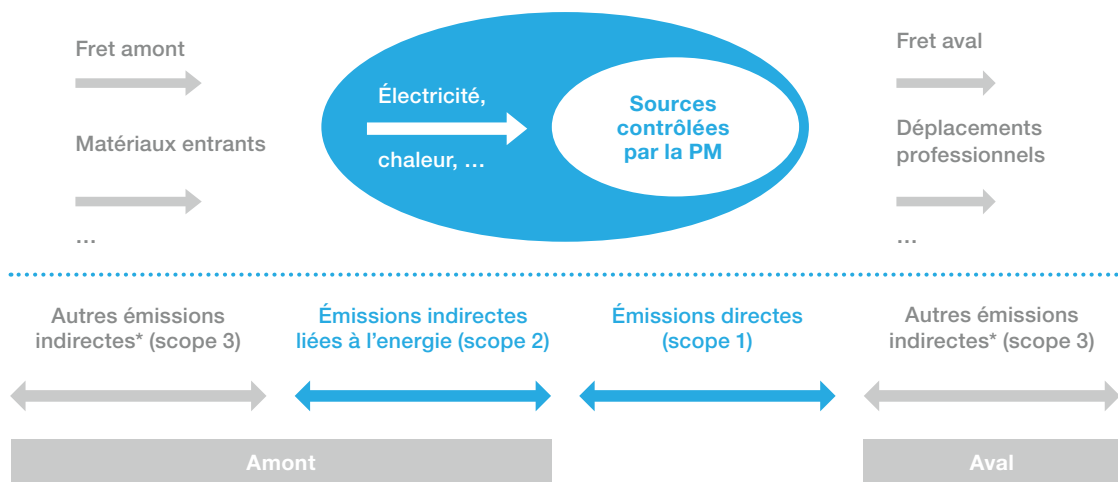
### Qu'est-ce qu'un BEGES ?

Ce bilan permet de mesurer la contribution au changement climatique d'une organisation, en calculant les émissions de six gaz, dits gaz à effet de serre. Cette mesure ne s'effectue pas à l'aide de capteurs ou de sondes, comme on pourrait le faire pour la détection de monoxyde de carbone ou de particules fines, mais par estimation : il s'agit de quantifier des flux d'énergie ou de matière, et de les multiplier par des facteurs d'émissions issus d'une base de données administrée par l'ADEME nommée « Base Carbone ».

La double complexité du BEGES réside dans le fait que d'une part la collecte des données des flux physiques d'une organisation n'a souvent jamais été faite et que d'autre part, il n'existe pas toujours le facteur d'émission correspondant au flux mesuré.

## 1. ÉMISSIONS DE GES PAR SCOPE (EN %)

Le diagramme ci-dessous illustre la répartition des postes d'émissions de gaz à effet de serre (GES).



\* Postes d'émissions non concernés par l'obligation réglementaire et à prendre en compte de manière optionnelle dans la présente méthode.

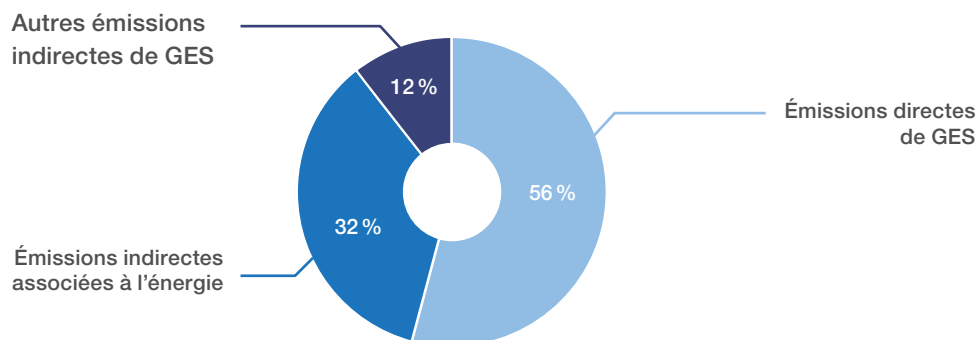
(source MEDDE)

Dans le cadre de son étude, Tessi n'a tenu compte que des données issues des postes d'émissions concernés par l'obligation réglementaire.

Après calcul, les émissions directes de CO<sub>2</sub> eq. correspondent à 56% des émissions du BEGES de Tessi. Ces émissions incluent la combustion gaz naturel, les carburants et les fuites de liquides frigorigènes.

Les autres émissions indirectes sont les émissions de GES en amont, nécessaires à la production de l'énergie fossile.

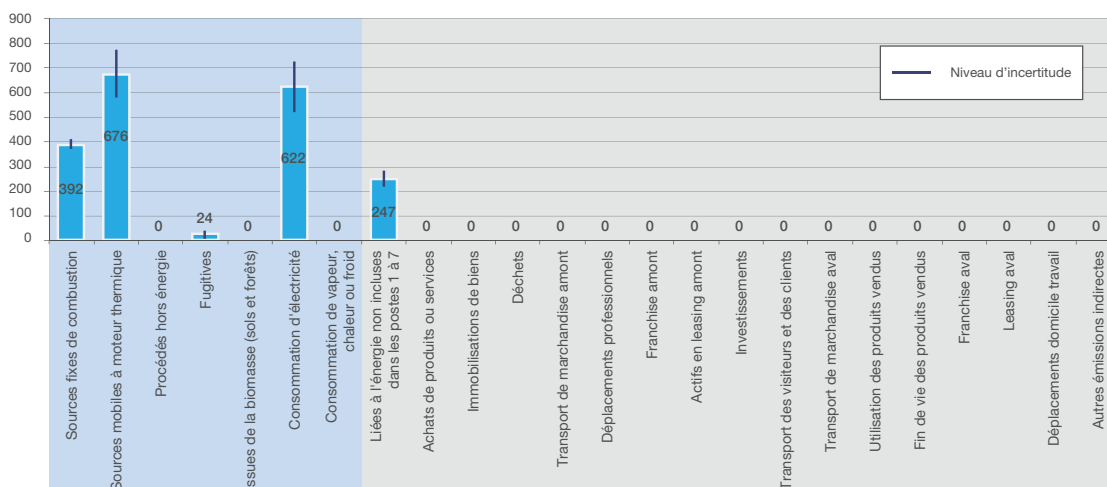
> **Bilan GES : émissions de GES par scope (en %)**



## 2. ÉMISSIONS DE GES ET INCERTITUDES PAR POSTE RÉGLEMENTAIRE (EN TCO<sub>2</sub>E)

La zone bleue de ce graphique illustre les scopes 1 et 2 réglementaires pris en compte.

La zone grisée illustre le scope 3 qui n'a pas été pris en compte par le Groupe Tessi dans le présent BEGES.



## 3. ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DES MESURES DE FLUX

Entre 2012 et 2013, la mesure des consommations électriques a été nettement améliorée par la mise en place d'une procédure interne de collecte systématique des quantités de kWh achetées au producteur. La valeur de l'incertitude en est ainsi fortement diminuée.

De même, la mesure des flux de gaz s'est améliorée grâce au même système. Toutefois, une erreur quant à l'incertitude, définie en 2012 comme trop basse, ne permet pas de retrouver cette amélioration dans le taux d'incertitude.

La mesure du liquide frigorigène a diminué entre 2012 et 2014 en raison de l'absence d'une collecte incertaine et certainement des déménagements sur cette période. L'incertitude reste donc importante.

Afin d'améliorer la finesse des mesures, il a été décidé de mettre en place des mesures de flux par site. En 2014, 4 sites pilotes ont été définis: Roubaix, Lyon, Rennes et Bordeaux

## 4. ANALYSE DU PLAN D'ACTION DE 2012

Engagement	Bilan
<b>Développement du tableau de bord de suivi des émissions de GES</b> afin d'améliorer la finesse de la collecte des données et de diminuer les incertitudes constatées lors du premier BEGES	Comme évoqué dans ce rapport, la collecte des données a été fiabilisée sur les 2 dernières années pour les indicateurs gaz, électricité et gasoil. Pour le gaz et l'électricité, le service comptabilité fournisseur du Groupe fournit ces données à partir des informations recueillies toute l'année dans les factures. Pour le gasoil, les données sont issues du logiciel des cartes GR.  Il reste la donnée des fluides frigorigènes à fiabiliser. Cette année, il a été demandé aux fournisseurs d'indiquer cette donnée sur leurs factures respectives.
<b>Mobilisation et formation des équipes</b> du Groupe au management en mode carbone de l'entreprise	Les actions à ce sujet ont été réalisées par le biais de la signature d'une charte automobile destinée à l'ensemble des collaborateurs possédant un véhicule de fonction.  Une action ciblée sur le site de Bordeaux est envisagée en 2015.
<b>Optimisation technique des infrastructures</b> informatiques (centre de données, bureautique, matériels) <b>et du bâti</b>	Entre 2012 et 2014, un nouveau site a été construit à Bordeaux. Celui-ci construit en Basse Consommation Énergétique intègre le back-up du data center de Tessi documents services. Une étude a été menée pour rationaliser les serveurs et éviter toute perte d'espace disque et capacité.  Tessi marketing services a déménagé courant 2012 en vue d'optimiser l'espace occupé des bâtiments. Dans ce cadre, une modernisation de leur équipement informatique Energy star a été réalisée.  De plus, CPoR Devises a travaillé sur la révision complète de son système d'information en 2013.
<b>Mise en place progressive d'une politique d'achat</b> de prestation et de matériels prenant en compte les émissions de GES	À ce jour, pas de nouvelles actions mises en place à ce sujet.
<b>Optimisation de la gestion et de la prévention des déchets</b> banals et issus d'équipements électriques et électroniques	Tessi a travaillé sur l'année 2014 à la mise en place d'un partenariat avec le groupement GESAT pour l'évacuation, la reprise et recyclage des déchets DEEE sur 90% des filiales du Groupe. Un contrat cadre a été signé fin 2014 et 1,8 tonne de déchets a été recyclée sur cette même année.

## 5. NOUVEAU PLAN D'ACTION CARBONE

### > Continuer à améliorer la mesure

L'amélioration des procédures de collecte et leur réutilisation d'une année à l'autre permettront d'établir un reporting plus fiable, sur l'ensemble des champs mesurés. L'objectif 2015 est notamment de collecter systématiquement les interventions des prestataires dans le cadre de maintenance d'appareils frigorifiques.

### > Affiner la mesure par site

Le contexte économique très fluctuant du Groupe (acquisitions, réorganisations, achats de bâtiments, déménagements) ne permet pas de réaliser des analyses au niveau du Groupe, ni de planifier des mesures globales facilement mesurables.

Toutefois, le fait de mesurer ces données par site, nous permettra d'avoir une vision plus opérationnelle et rationnelle de nos émissions. En 2014, 4 sites ont été définis : Bordeaux, Roubaix, Lyon et Rennes.

Pour le moment, il n'est pas encore décidé d'étendre cette liste. Une phase d'observation de ces nouvelles mesures est en cours.

Les premières données des flux mesurés et émissions de GES associées figurent en annexe p22 du BEGES Tessi disponible sur le site internet du Groupe.

### > Essayer d'étendre le champ des émissions mesurées

Tessi souhaite progressivement élargir son champ de mesures d'émissions de GES.

En 2015, il est proposé de lister à travers un Top 10 des fournisseurs du Groupe, les caractéristiques de fabrication des biens acquis.

Cela permettra de faire le lien avec le reste de la démarche RSE du Groupe et de définir des actions d'achats responsables.

### > Réduire les émissions

Sur chaque site, en fonction des enjeux locaux, des plans d'actions de réduction pourront être mis en place.

Exemple : Plan d'action envisagé sur Bordeaux en 2015 :

- participation à l'opération collective « conso IT Aquitaine »,
- signature de partenariat de facility manager,
- optimisation de la gestion des déchets.

## B. Programme d'actions environnementales

Objectif	Cible	Action	Indicateur
<b>Objectif 1 :</b> Évaluer la consommation énergétique	<b>Cible 1.1 :</b> Définir une méthode de recueil de données	Méthode recueil fiable depuis 2013	<b>Indicateur :</b> % de consommation électrique en kWh
	<b>Cible 1.2 :</b> Diminuer cette consommation	Suivi de la consommation	<b>Indicateur :</b> % de consommation électrique / CA
<b>Objectif 2 :</b> Évaluer la consommation de papier	<b>Cible 2.1 :</b> Diminuer cette consommation	Dématérialisation des factures fournisseurs et mise en place de BAP électronique	<b>Indicateur :</b> Suivi de la consommation de papier en tonnes
		Arrêt des éditions des états de fin de traitement autant que possible, et envoi par e-mail automatisé au client	
<b>Objectif 3 :</b> Recycler les déchets	<b>Cible 2.2 :</b> Augmenter la part d'utilisation de papier Ecolabel	Impression sur papier Ecolabel	<b>Indicateur :</b> % de papier Ecolabel
	<b>Cible 3.1 :</b> DEEE Mettre en place une filière de recyclage pour le parc informatique Tessi en respect des contraintes sécuritaires qu'impose l'activité	Mise en place d'une procédure interne en cas de remplacement ou mise au rebut d'un matériel dans la filière Tessi actée fin 2013 pour une mise en place en 2014	Le prestataire retenu est le GESAT.
<b>Cible 3.2 :</b> Mettre en place des cubes de télécollecte et valorisation des déchets papier		Installation à généraliser sur l'ensemble des sites	
<b>Objectif 4 :</b> Mobilisation et formation des équipes à la démarche RSE	<b>Cible 4.1 :</b> Définir une campagne de sensibilisation	Diffusion de notes d'information	<b>Mise en place en 2015 du nouvel indicateur :</b> Nombre de notes d'information parues dans l'année

## C. Consommation énergétique

*Périmètre France*

### 1. CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Depuis janvier 2013, un relevé systématique des consommations est effectué pour une donnée exacte.

En 2013, la consommation électrique était de 8 167 053 kWh.

En 2014, la consommation électrique est de 7 386 365 kWh pour le périmètre France et de 8 189 384 kWh pour le périmètre Europe, à savoir la France et les filiales espagnoles Graddo.

Le ratio consommation électrique (en kWh) rapporté au chiffre d'affaires 2014 est de 0,033 ; ratio assez constant par rapport à 2013 (0,034).

En matière de réduction de la consommation électrique, une démarche importante a déjà été réalisée ces dernières années :

#### > Virtualisation des serveurs

Les infrastructures Tessi sont principalement conçues en mode virtualisation. Ce type d'architecture permet de mutualiser plusieurs services sur un seul et même serveur.

Le nombre de serveurs est ainsi considérablement réduit, et par conséquent leur consommation électrique.

De plus, Tessi a investi sur l'aménagement d'un site d'hébergement informatique hautement sécurisé à Bordeaux et le parc de machines virtuelles a été renouvelé par des serveurs à très faible ampérage. Cela a réduit significativement la consommation énergétique des 2 sites d'hébergement, la ramenant à la moyenne de la consommation d'un centre de production Tessi standard.

Les solutions de refroidissement des salles informatiques sont conçues pour optimiser au maximum la consommation électrique :

- amener le froid au plus près des sources chaudes,
- séparer au maximum les flux d'air froid des flux d'air chaud, afin d'éviter que l'air chaud ne vienne « polluer » l'air froid,
- implémenter le concept allées chaudes/allées froides.

Enfin, la température d'exploitation de nos data centers respecte les spécifications environnementales des équipements installés.

#### > Déménagement de centres de production

Les déménagements de Roubaix, Lyon et Bordeaux vers des centres de production neufs doivent normalement conduire à une diminution de consommation électrique car les postes de travail sont équipés de coupure automatique la nuit afin d'éviter une mise en veille inutilement consommatrice.

### 2. CONSOMMATION GASOIL

En 2014, le parc de véhicules du Groupe Tessi représente 190 véhicules, pour 198 véhicules en 2013.

Pour ces véhicules, la consommation de gasoil en 2014 a été de 268 564 litres, soit une moyenne de 4,9 litres pour 100 kilomètres parcourus, pour une moyenne de 5,2 litres pour 100 kilomètres en 2013.

Cette amélioration s'explique par une sensibilisation faite auprès des conducteurs, via la signature d'un document contractuel reprenant les obligations de chacun.

### 3. CONSOMMATION DE GAZ NATUREL POUR L'ACTIVITÉ DE CHAUFFAGE

La consommation de gaz en 2013 était de 2 926 060 kWh. En 2014, elle est de 2 201 074 kWh.

Cette diminution s'explique entre autres par les investissements faits dans les nouveaux locaux, dont le chauffage ne fonctionne pas au gaz.

## D. Consommation de papier

Périmètre France

### 1. CONSOMMATION GROUPE

	2013	2014
Consommation de papier (en tonnes)	95,5 (dont 34% de papier Ecolabel)	110 (dont 26% de papier Ecolabel)

Ne sont pris en compte ici que le papier utilisé dans les imprimantes bureautiques de l'ensemble des sites Tessi.

#### > Qu'est-ce que l'Ecolabel ?

Créé en 1992, l'Ecolabel européen est le seul label écologique officiel européen utilisable dans tous les pays membres de l'Union Européenne. Il est délivré, en France, par AFNOR Certification, organisme certificateur indépendant.

Le label écologique communautaire repose sur le principe d'une "approche globale" qui "prend en considération le cycle de vie du produit à partir de l'extraction des matières premières, la fabrication, la distribution, et l'utilisation jusqu'à son recyclage ou son élimination après usage". La qualité et l'usage sont également pris en compte.

La part de commande de papier Ecolabel ayant diminué cette année, Tessi souhaite faire en 2015 une sensibilisation à l'ensemble des dirigeants des filiales pour que le choix de commande se porte plus vers ce papier.

Si l'on rapporte cette consommation de papier au chiffre d'affaires du Groupe, on se rend compte que le papier est utilisé de façon un peu plus efficace qu'en 2013.

	2013	2014
Efficacité du papier consommé	0,40	0,44

### 2. FOCUS SUR L'ACTIVITÉ ÉDITIQUE

Tessi possède une activité éditique dont le cœur de métier est l'impression en masse pour le compte de divers clients.

Dans le cadre de l'activité éditique, 601 tonnes de papier ont été commandées en 2014 pour un chiffre d'affaires total (externe et interne) de 12 686 255 €. En 2013, 374 tonnes avaient été commandées pour un CA total de 9 727 184 €.

Chaque tonne de papier commandée a généré 21 108 € de chiffre d'affaires en 2014, pour 26 008 € de chiffre d'affaires en 2013.

## E. Gestion des déchets

Périmètre France

### 1. DÉCHET INDUSTRIEL BANAL (DIB)

Les déchets générés par l'activité de Tessi sont essentiellement composés de papiers et de cartons, qui sont recyclés à hauteur de 1 508 tonnes en 2014 pour 733 tonnes en 2013.

En 2014, 40% du personnel Tessi opèrent sur des sites disposant d'une filière de recyclage de papier et de carton, contre 32% en 2013.

L'augmentation importante de cet indicateur est due à la mise en place de filières de recyclage pérennes sur de nombreux sites sur ces 2 dernières années.

## 2. DEEE (DÉCHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES)

D'autres types de déchets tels que les déchets électroniques et électriques (DEEE) font l'objet de différentes formes de recyclage et valorisation non uniformes sur les sites Tessi. C'est pourquoi il est à ce jour difficile d'en faire un état exhaustif. Une démarche de recensement et d'uniformisation a été réalisée en 2013.

Tessi a décidé de travailler avec l'organisme GESAT à partir de l'année 2014 pour la récupération et la valorisation de ses déchets DEEE sur la France entière et un contrat de partenariat a été signé en fin d'année.

Cet organisme centralise les demandes de chacun des centres nationaux de Tessi et trouve un ESAT local qui prend en charge l'enlèvement et le recyclage de déchets DEEE. Bien que ce choix soit un peu plus onéreux, cela permet à Tessi de poursuivre son engagement tant au niveau environnemental qu'au niveau civique.

Grâce à la signature de ce contrat cadre,

- le pourcentage de sites ayant une filière de recyclage DEEE est de 88 %,
- le nombre de tonnes de DEEE enlevé et recyclé est de 1,8 tonne en 2014.

Pour toutes les raisons évoquées dans ce rapport, Tessi n'a pas jugé utile d'avoir à ce jour une provision ou garantie pour risque en matière d'environnement.

## VI. Grille de mapping entre l'article R.225-105-1 et le rapport RSE

ARTICLE R.225-105-1	INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR TESSI	CORRESPONDANCE RAPPORT RSE TESSI	CORRESPONDANCE PRINCIPES DU PACTE MONDIAL*
1.A.1. L'effectif total	Effectif à fin d'année Effectif général moyen : moyenne des effectifs arrêtés en fin de mois pour les 12 mois de l'année	III.A.1	
1.A.2. Répartition des salariés par sexe	Effectif h/f moyen Répartition h/f au sein de Tessi	III.A.1 III.A.2 IV.C.4	Principe 6
1.A.3. Répartition des salariés par âge	Pyramide des âges Âge moyen des salariés	IV.C.5	Principe 6
1.A.4. Répartition des salariés par zone géographique	Effectif à fin d'année Effectif général moyen	III.A.1	Principe 6
1.A.5. Les embauches	Méthode de recrutement Nombre d'embauches France	III.A.2 IV.C.1	Principe 6
1.A.6. Les licenciements	Nombre de départs France	III.A.3	Principe 6
1.A.7. Les rémunérations	Masse salariale totale Participation au résultat de l'exercice	III.B.1 III.B.2	Principe 6
1.A.8. Évolution des rémunérations	Évolution de la masse salariale	III.B.1	Principe 6
1.B.1. L'organisation du temps de travail	Effectif général moyen Nombre d'heures travaillées par BU Répartition : temps partiel/temps plein	III.A.1	Principe 4
1.B.2. Absentéisme	Nombre de journées d'absence Nombre d'heures d'absence Taux d'absentéisme	III.D.1	
1.C.1. L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	IRP Taux de participation aux élections Part des salariés représentés par des IRP	III.D.5	Principe 3
1.C.2. Le bilan des accords collectifs	Nombre d'accords signés pour les entreprises de plus de 50 salariés	III.D.5	Principe 3
1.D.1. Les conditions de santé et de sécurité au travail	Prévention de la pénibilité Volume horaire de travail de nuit Bilan des accords/contrat génération Formations PRAP et entretiens sénior	III.D.3 III.D.4 IV.C.6 IV.C.7	
1.D.2. Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	Nombre d'accords signés pour les entreprises de plus de 50 salariés	III.D.5	Principe 3

ARTICLE R.225-105-1	INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR TESSI	CORRESPONDANCE RAPPORT RSE TESSI	CORRESPONDANCE PRINCIPES DU PACTE MONDIAL*
1.D.3. Fréquence et gravité des accidents de travail	Nombre d'accidents du travail Taux de fréquence et taux de gravité des accidents de travail	III.D.2	
1.D.4. Maladies professionnelles	Taux d'absentéisme pour maladies professionnelles Absences pour maladies professionnelles	III.D.1	
1.E.1. Les politiques mises en œuvre en matière de formation	Nombre d'heures de formation Taux de salariés formés Budget formation	III.C.1	
1.E.2. Le nombre total d'heures de formation	Nombre d'heures de formation	III.C.1	
1.F.1. Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	Mobilité interne Répartition h/f dans la gouvernance et dans la direction des BU	III.C.2 IV.C.4	Principe 6
1.F.2. Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	Partenariat APF/Commandes ESAT/ prisons/APF Insertion professionnelle et secteur adapté Insertion de travailleurs en difficulté	IV.B.1 IV.C.2 IV.C.3	Principe 6
1.F.3. La politique de lutte contre les discriminations	Promotion interne Méthode de recrutement Insertion professionnelle et secteur adapté Insertions travailleurs en difficulté Répartition hommes/femmes dans la gouvernance et dans la direction des BU Bilan contrat de génération formation PRAP/entretiens séniors	III.C.2 IV.C.1 IV.C.2 IV.C.3 IV.C.4 IV.C.6 IV.C.7	Principe 6
2.A.1. L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	Offres de services durables Adhésion au pacte mondial Charte interne DD EcoVadis	II.A.4 II.C.1 II.C.2 II.C.4	Tous les principes du Pacte Mondial
2.A.2. Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	Sensibilisation des collaborateurs Charte interne DD	I.C.1 II.C.2	Principe 7 Principe 8 Principe 9
2.A.3. Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	Gestion des déchets DIB Gestion des DEEE	V.E.1 V.E.2	
2.A.4. Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement (sauf risque de préjudice)	Provisions risques environnementaux	V.E	Principe 7
2.B.1. Pollution et gestion des déchets /Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	Programme environnemental	V.B	Principe 7 Principe 8 Principe 9
2.B.2. Pollution et gestion des déchets /Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	Tonnage déchets DIB recyclés Salariés opérant sur un site disposant de filière de recyclage DEEE Tonnage DEEE recyclés	V.E.1 V.E.2	Principe 8
2.B.3. Pollution et gestion des déchets /La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	Item jugé N/A		
2.C.1. Utilisation durable des ressources /La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	Peu applicable sur l'activité du Groupe. À ce jour la consommation d'eau n'est due qu'à celle des sanitaires. Tessi n'a donc pas mesuré cette consommation.		
2.C.2. Utilisation durable des ressources /La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	Tonnes de papier consommées Taux de papier Eco label Efficacité de papier consommé Tonne de papier éditique consommé Efficacité du papier éditique	V.D.1 V.D.2	Principe 8
2.C.3. Utilisation durable des ressources /La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	Consommation d'électricité Politique de réduction des consommations énergétiques Consommation de gasoil Consommation de gaz	V.C.1 V.C.2 V.C.3	Principe 8 Principe 9
2.C.4. Utilisation durable des ressources /Utilisation des sols	Item jugé N/A		

ARTICLE R.225-105-1	INFORMATIONS COMMUNIQUÉES PAR TESSI	CORRESPONDANCE RAPPORT RSE TESSI	CORRESPONDANCE PRINCIPES DU PACTE MONDIAL*
2.D.1. Les rejets de gaz à effet de serre	BEGES + plan d'action Réduire les impacts sur l'environnement	V.A V.B	Principe 7 Principe 8 Principe 9
2.D.2. Adaptation aux conséquences du changement climatique	Peu applicable sur l'activité du Groupe.		
2.E.1. Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	Item jugé N/A		
3.A.1. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société / En matière d'emploi et de développement régional	Création Tessi lab en partenariat avec les grandes écoles Installation nouveaux bâtiments	IV.B.3 IV.B.4	
3.A.2. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société / Sur les populations riveraines ou locales	Pas d'actions ou de démarche particulière à ce stade		
3.B.1. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines / Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	Pas d'actions ou de démarche particulière à ce stade		
3.B.2. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines / Les actions de partenariat ou de mécénat	Tessi lab en partenariat avec ENSIMAG Tessi partenaire associations par le biais du sport	IV.B.3 IV.B.2	
3.C.1. Sous-traitance et fournisseurs / La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	Évaluation fournisseurs annuelle Contrôle conformité fournisseurs	II.B.3 IV.A.3	Principe 8
3.C.2. Sous-traitance et fournisseurs / L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	Évaluation fournisseurs annuelles Contrôle conformité fournisseurs	II.B.3 IV.A.3	Principe 8
3.D.1. Loyauté des pratiques / Les actions engagées pour prévenir toutes formes de corruption	Commercialisation de produits pour la détection de fraude et blanchiment Dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme Contrôle conformité fournisseurs Charte éthique	IV.A.1 IV.A.2 IV.A.3 IV.A.5	Principe 1 Principe 2 Principe 4 Principe 5 Principe 10
3.D.2. Loyauté des pratiques / Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	Offres personnalisées Sécurité des informations Capacité d'innovation Satisfaction client Ancienneté moyenne des clients Certification ISO 9001	II.A.1 II.A.3 II.A.5 II.A.6 II.B.2	
3.E. Autres actions engagées en faveur des droits de l'Homme	Respect des droits de l'Homme	IV.A.4	Principe 1 Principe 2

#### \* LES DIX PRINCIPES DU PACTE MONDIAL

Les entreprises sont invitées à :

- *Principes tirés de la déclaration universelle des droits de l'homme*

**Principe 1 :** Promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence.

**Principe 2 :** Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

- *Principes tirés de la déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail*

**Principe 3:** Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

**Principe 4:** Contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire.

**Principe 5:** Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

**Principe 6:** Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

- *Principes tirés de la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement*

**Principe 7:** Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.

**Principe 8:** Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

**Principe 9:** Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

- *Principes tirés de la convention des Nations Unies contre la corruption*

**Principe 10:** Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

## RAPPORT DE GESTION ANNEXE IV

# RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION JOINT AU RAPPORT DE GESTION RENDANT COMPTE DES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL AINSI QUE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ.

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles L.225-37 du Code de Commerce, je vous rends compte dans un rapport joint au rapport mentionné aux articles L.225-100, L.225-102, L.225-102-1 et L.233-26 du Code de Commerce, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre Société.

En matière de gouvernement d'entreprise, notre Société se réfère au code MiddleNext offrant une alternative aux valeurs moyennes et lui semblant plus adapté.

Ce code de gouvernance est disponible sur le site de MiddleNext ([www.middlenext.com](http://www.middlenext.com)).

Nous attirons votre attention sur le fait que, compte tenu de la taille de l'entreprise et des procédures déjà mises en place, certaines dispositions de ce code de gouvernement ont été écartées et le présent rapport précise les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

Sans préjudice des dispositions de l'article L.225-56 du Code de Commerce, le présent rapport indique en outre les éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur général.

Par ailleurs, conformément à l'article L.225-235 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes présentent, dans un rapport spécial, leurs observations pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne et de gestion des risques notamment relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Je vous précise que le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration du 9 avril 2015.

# I. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

## A. Composition du Conseil d'Administration et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein

Les statuts disposent que le Conseil d'Administration comprend entre 3 et 18 membres. À ce jour, le Conseil est composé de 7 membres, dont 2 Administrateurs indépendants.

Chaque proposition de nomination ou de renouvellement de mandat d'un Administrateur a fait l'objet d'une résolution distincte permettant aux actionnaires de se prononcer librement sur la composition du Conseil d'Administration de la Société.

Une information sur l'expérience et la compétence de chaque Administrateur est communiquée lors de la nomination ou lors du renouvellement du mandat de chaque Administrateur.

Des indications détaillées sur la composition du Conseil d'Administration figurent ci-après.

### > **Monsieur Marc REBOUAH, Président-directeur général :**

- renouvelé aux fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2013 et de Président-directeur général par délibération du Conseil d'Administration du 14 juin 2013,
- ses mandats arrivent à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

### > **Monsieur Frédéric VACHER, Administrateur :**

- renouvelé aux fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2013,
- son mandat arrive à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Nous vous rappelons que Monsieur Frédéric VACHER occupe depuis le 14 décembre 2009 les fonctions de Vice-président du Groupe.

### > **Madame Corinne REBOUAH, Administrateur :**

- renouvelée aux fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2012,
- son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017.

### > **Monsieur Julien REBOUAH, Administrateur :**

- renouvelé aux fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2013,
- son mandat arrive à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

### > **Madame Yvonne REBOUAH, Administrateur :**

- nommée aux fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2014,
- son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

### > **Monsieur Michel ANGÉ, Administrateur indépendant :**

- renouvelé aux fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2014,
- son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

> **La société Fondelys, Administrateur indépendant, représentée par Monsieur Henri DUFER:**

- renouvelée aux fonctions d'Administrateur par délibération de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2014,
- son mandat arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

> **Durée des mandats des Administrateurs, prévue aux statuts:**

6 ans.

> **Nombre d'Administrateurs élus par les salariés:**

Aucun.

> **Nombre minimum d'actions qui doivent être détenues par un Administrateur:**

Cette obligation a été supprimée selon les délibérations de l'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2009.

La Société est sensibilisée à la question de la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil, l'attention du Conseil a été tout particulièrement attirée sur le calendrier à respecter.

## **B. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration**

### **1. DÉLAIS MOYENS DE CONVOCATION DU CONSEIL**

Les Administrateurs sont convoqués 8 jours environ à l'avance par lettre simple et par email.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil d'Administration par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **2. REPRÉSENTATION DES ADMINISTRATEURS**

Les Administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil par un autre Administrateur. Au cours de l'exercice 2014, aucun Administrateur n'a utilisé cette faculté.

### **3. PRÉSIDENCE DES SÉANCES DU CONSEIL**

Les séances du Conseil sont présidées par le Président ou en son absence, le Conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

Sur les quatre séances du Conseil tenues au cours de l'exercice, le Conseil a toujours été présidé par le Président.

Le secrétariat du Conseil est assuré par un cabinet d'avocats spécialisé en droit des sociétés cotées.

### **4. VISIOCONFÉRENCE**

Les statuts prévoient la possibilité pour les Administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence.

En application des statuts, le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les Administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence, sauf pour l'adoption des décisions suivantes: arrêtés des comptes sociaux ou consolidés, la nomination et la révocation du Président du Conseil d'Administration, du Directeur général et des Directeurs généraux délégués.

### **5. RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Eu égard au mode d'organisation familiale de la Société et à la désignation de deux membres indépendants au sein de notre Conseil d'Administration, il n'existe pas à ce jour de règlement intérieur. Le Conseil d'Administration a effectivement jugé prématuré d'adopter une charte regroupant et précisant les règles de fonctionnement et

l'organisation de ses travaux, considérant que son mode actuel de fonctionnement ainsi que les informations permanentes qui lui sont transmises ou qui sont mises à sa disposition permettent à ses membres d'assurer avec souplesse et efficacité la plénitude de l'exercice de leurs fonctions.

## 6. INFORMATION DES ADMINISTRATEURS

Le Président a fourni aux Administrateurs dans un délai suffisant, l'information leur permettant d'exercer pleinement leur mission. Chaque Administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Président s'assure en effet que les documents, dossiers techniques et informations relatifs à l'ordre du jour sont communiqués aux Administrateurs par courrier électronique et/ou postal, dans un délai raisonnable.

En outre, les Administrateurs sont régulièrement informés entre les réunions de tout évènement et information susceptibles d'avoir un impact sur les engagements de la Société, sa situation financière et sa situation de trésorerie, lorsque l'actualité de la Société le justifie.

## 7. INVITÉS AU CONSEIL

Au cours de l'exercice, le Directeur général en charge des finances du Groupe a assisté à l'ensemble des séances du Conseil et a été entendu par le Conseil à l'occasion des discussions portant sur les comptes sociaux et consolidés, et en général sur tous points de son périmètre d'intervention et/ou traités par les services centraux du siège.

## 8. DÉONTOLOGIE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au moment de sa nomination, chaque Administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent : il est encouragé à observer les règles de déontologie relatives aux obligations résultant de son mandat, se conformer aux règles légales de cumul des mandats, informer le Conseil d'Administration en cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat, faire preuve d'assiduité aux réunions du Conseil d'Administration et d'Assemblée Générale, s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du Conseil d'Administration avant de prendre toute décision et respecter le secret professionnel.

## 9. RÔLE, FONCTIONNEMENT ET ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2014.

Taux moyen annuel de présence des membres : 92,59 %.

La relecture de ce rapport du Président, puis le débat qui s'est instauré à l'occasion de son approbation, permettent au Conseil d'Administration d'analyser le travail réalisé au cours de chaque exercice et sa manière de fonctionner. Le Conseil d'Administration considère que cela tient lieu de procédure d'évaluation des travaux du Conseil d'Administration et respecte sur ce point l'esprit des recommandations MiddleNext.

## 10. MISE EN PLACE DE COMITÉS

Nous vous rappelons que les sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé sont tenues de mettre en place un Comité d'Audit.

Le Conseil d'Administration du 14 juin 2013 a décidé de la création d'un Comité d'Audit.

Le Conseil d'Administration du 5 septembre 2013 a arrêté la composition, les attributions et le fonctionnement du Comité d'Audit.

### 10.1. COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'Audit est composé de deux membres :

- Monsieur Henri DUFER, en sa qualité de représentant légal de la société FONDELYS, Administrateur indépendant,
- Monsieur Michel ANGÉ, Administrateur indépendant.

Il est présidé par Monsieur Henri DUFER.

## 10.2. RÉUNIONS DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'Audit se réunit au moins trois fois par an et s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2014.

## 10.3. MISSIONS DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'Audit est en charge d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière,
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- du contrôle légal des comptes sociaux et des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes,
- de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

## II. Principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux

### A. Cumul contrat de travail et mandat social

Monsieur Marc REBOUAH exerce les fonctions de Président et de Directeur général.

Mademoiselle Corinne REBOUAH, Administrateur, bénéficie d'un contrat de travail au titre de ses fonctions techniques séparées postérieures à la prise de mandat.

Monsieur Frédéric VACHER, Administrateur, quant à lui bénéficie d'un contrat de travail au titre de ses fonctions techniques séparées antérieures à la prise de mandat.

### B. Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

#### 1. RÉMUNÉRATION FIXE ET VARIABLE

La rémunération fixe du Président-directeur général est déterminée par le Conseil d'Administration en fonction de critères objectifs de marché. En principe, le Président-directeur général ne perçoit pas de rémunération variable.

Néanmoins, le Conseil d'Administration, pour tenir compte des performances du Groupe, peut attribuer exceptionnellement une prime au Président-directeur général.

Mademoiselle Corinne REBOUAH et Monsieur Frédéric VACHER sont rémunérés au titre des fonctions salariées qu'ils exercent au sein de la Société à des conditions de marché.

Monsieur Marc REBOUAH, Mademoiselle Corinne REBOUAH et Monsieur Frédéric VACHER bénéficient d'un véhicule de fonction.

La publication des informations prévues à l'article L.225-100-3 du Code de Commerce est mentionnée au rapport de gestion.

#### 2. JETONS DE PRÉSENCE

Conformément aux dispositions légales, le montant des jetons de présence est voté par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et est ensuite réparti aux Administrateurs par le Conseil d'Administration, sur proposition de son Président.

Pour l'exercice 2014, le Conseil d'Administration réuni le 12 décembre 2014, a réparti, sur la proposition du Président du Conseil, le montant des jetons de présence voté par l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2014.

### 3. INDEMNITÉS DE DÉPART

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas d'indemnités ou avantages susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou au titre d'une clause de non concurrence.

Les mandataires sociaux ne bénéficient d'aucune rémunération différée, indemnité de départ ou engagement de retraite.

### 4. RÉGIMES DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRES

Les mandataires sociaux ne bénéficient pas de régimes de retraite supplémentaires.

### 5. STOCK-OPTIONS ET ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Dans le cadre de sa politique de rémunération et de motivation de ses dirigeants et salariés, la Société a mis en place l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions dont certains Administrateurs sont bénéficiaires.

Les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions ne sont pas liés à des critères de performances.

## III. Pouvoirs du Directeur général

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur général.

## IV. Description synthétique des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

Le contrôle interne est un ensemble de processus définis et mis en œuvre par le Directeur général, les Directeurs généraux opérationnels, la Direction générale en charge des finances du Groupe ainsi que le personnel destiné à l'encadrement.

L'objectif du contrôle interne est la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité de l'entreprise et des risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans le domaine comptable et le domaine financier, la conformité aux lois et règlements en vigueur.

Un système de contrôle interne, aussi performant soit-il, ne peut fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

La société Tessi SA, dont l'activité est celle d'une société holding, et la société Tessi Services (filiale à 100% de Tessi SA), créée en 2008 et qui est en charge des domaines fiscaux, comptables, juridiques, sociaux et informatiques, présentent les caractéristiques suivantes :

### A. Description synthétique de l'organisation comptable et du contrôle de gestion

L'ensemble des comptabilités des filiales du Groupe Tessi est tenu par du personnel Tessi SA et Tessi Services, tous basés à Grenoble, à l'exception des sociétés CPoR Devises et des sociétés basées à l'étranger.

Ce service est dirigé par un chef comptable, rattaché au Directeur général en charge des finances du Groupe Tessi, lui-même reportant directement au Président-directeur général du Groupe Tessi.

### 1. PRODUCTION DES ÉTATS COMPTABLES, FISCAUX (CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS LÉGALES)

Les services comptables du Groupe Tessi sont eux-mêmes subdivisés en différents départements et doivent appliquer les procédures écrites existantes :

#### 1.1. COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

Suivi de comptabilité, déclarations fiscales, arrêtés comptables, élaboration d'un reporting mensuel.

## 1.2. SERVICE TRÉSORERIE

Gestion des décaissements et encaissements du Groupe, établissement de l'ensemble des rapprochements bancaires, établissement des tableaux de bord de trésorerie et des prévisionnels de trésorerie, gestion administrative des comptes bancaires (ouverture, fermeture, procurations).

Les autorisations de signatures bancaires pour effectuer des décaissements sont quasiment, sauf cas particuliers, spécifiques et bien identifiées, exclusivement centralisées au niveau de Tessi SA et Tessi Services.

## 1.3. SERVICE FOURNISSEURS

Réception des factures fournisseurs pour l'ensemble des sociétés du Groupe, imputation des charges en comptabilité.

Les procédures de « Bon à payer » sont extrêmement rigoureuses et se situent au niveau des Directions générales opérationnelles, ou le cas échéant, des Directions régionales selon le niveau et la nature de la dépense.

## 1.4. SERVICE RELANCE/PRÉ-CONTENTIEUX

Relance des créances clients (à l'écrit et par téléphone), actions de pré-contentieux (mise en demeure, injonction de paiement auprès du Tribunal de Commerce, signification par voie d'huissier...).

# 2. PRODUCTION DU REPORTING MENSUEL

## 2.1. COMPTE DE RÉSULTAT

Le service contrôle de gestion du Groupe Tessi est en charge de la production du reporting mensuel. Il s'agit en fait d'un tableau de bord indiquant pour l'ensemble des sociétés regroupées par métier un compte d'exploitation détaillé.

Ce reporting mensuel a pour vocation :

- de tirer les écarts entre les réalisations de l'année en cours et les objectifs qui ont été fixés en début d'année,
- de suivre de manière détaillée et /ou globale l'évolution, mois par mois, de la rentabilité.

## 2.2. TABLEAU DES SALAIRES

Le service paie et le service contrôle de gestion produisent un tableau des salaires permettant mensuellement de détailler, avec la même finesse que celle utilisée pour le compte d'exploitation, les frais de personnels et leur décomposition en rubrique de paie, ainsi que l'évolution des effectifs.

Cette organisation en unité opérationnelle permet d'effectuer un suivi au niveau du centre de production et de la filiale, et d'avoir des regroupements par régions et métiers. Chaque unité opérationnelle est rattachée à un chef de centre de production, lui-même rattaché à un Directeur régional (le cas échéant selon les métiers), lui-même rattaché au Directeur général métier. Ce reporting mensuel sert également à la Direction générale en charge des finances du Groupe ainsi qu'au Président-directeur général.

# 3. ÉTATS CONSOLIDÉS

Le Groupe Tessi produit des états financiers consolidés tous les 6 mois dans le cadre des arrêtés semestriels et annuels.

Cette consolidation est effectuée par un service dédié et formé aux techniques de consolidation. Ce service est assisté, dans le cadre de ce processus de consolidation, par un cabinet d'expertise comptable dont les compétences permettent de sécuriser cette production. Pour l'évaluation des engagements de retraite et médailles du travail, la Société fait appel à un actuinaire.

# 4. FACTURATION

La facturation est sous la responsabilité des services administratifs de chaque Direction générale métier. Cette facturation fait l'objet d'un contrôle mensuel par les services comptables et contrôle de gestion du Groupe Tessi.

## 5. CONTRÔLE DE GESTION MÉTIERS

La Société est dotée d'un service de contrôle de gestion Groupe qui analyse le reporting mensuel. Nos trois métiers sont également dotés d'un contrôle de gestion opérationnel visant à s'assurer du respect des procédures internes en vigueur, du bon établissement de la facturation et de la mise en place de tous les outils nécessaires aux Directions générales opérationnelles contribuant ainsi à un suivi efficace et rigoureux de leurs activités.

### B. Description synthétique de l'organisation sociale

Tessi Services est également en charge de l'élaboration des bulletins de paie, déclarations sociales et du suivi des dossiers du personnel pour l'ensemble des salariés du Groupe Tessi.

Chacun des gestionnaires de paie est en relation avec les responsables de production des filiales lui permettant de pouvoir prendre en compte tous les éléments variables pouvant impacter le traitement de la fiche de paie. Le responsable du service paie est rattaché au Directeur général en charge des finances du Groupe.

Tessi Services est aussi en charge de l'élaboration des contrats de travail pour l'ensemble des salariés du Groupe ainsi que de l'organisation des réunions avec l'ensemble des partenaires sociaux.

### C. Description synthétique de l'organisation juridique

Tessi Services assiste les Directions générales opérationnelles dans le cadre de la revue des contrats commerciaux et assure la gestion des dossiers contentieux.

Le service juridique est par ailleurs, en charge de tous les aspects disciplinaires au niveau social ainsi que de toutes les procédures de licenciement. Il intervient aussi auprès des Directions opérationnelles en tant que support sur les sujets de droit social collectif (instances représentatives du personnel, négociations collectives...).

En outre, il assure, pour le compte des filiales, l'ensemble du secrétariat juridique, l'élaboration et la revue des baux commerciaux, ainsi que le suivi des contrats d'assurance du Groupe.

Ce service est dirigé par le Directeur juridique, lui-même rattaché au Directeur général en charge des finances.

**En synthèse, l'organisation des procédures de contrôle interne est basée sur :**

- une forte séparation des tâches entre les services fonctionnels de Tessi SA et Tessi Services et les Directions opérationnelles,
- une répartition claire des rôles chez Tessi SA et Tessi Services,
- une homogénéité dans le traitement de l'information sur l'ensemble des filiales du Groupe, tout en respectant les spécificités de chacune d'elles.

Une telle organisation crée les conditions d'un bon environnement de contrôle.

Cet environnement de contrôle détermine le niveau de sensibilisation du personnel à la nécessité du contrôle et constitue le fondement de tous les autres éléments de contrôle interne en imposant discipline et organisation.

La formalisation de procédures contribue à renforcer l'environnement du contrôle avec une forte centralisation en contre partie de la délégation donnée aux opérationnels.

Il est précisé que la filiale CPoR Devises est dotée de systèmes et méthodes de contrôle qui lui sont propres, compte tenu des spécificités comptables et réglementaires liées à son activité financière, elle-même supervisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Un rapport spécifique sur le contrôle interne est présenté deux fois par an au Conseil de Surveillance de cette société.

### D. Procédures de gestion des risques mises en place par la Société

Concernant les procédures de gestion des risques mises en place par la Société, nous vous renvoyons à notre rapport de gestion.

## V. Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont définies aux articles 10, 12, 13, et 26 à 31 des statuts sociaux.

## VI. Publication des informations concernant la structure du capital et des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les informations relatives à la structure du capital et aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont mentionnées au point XVII du rapport de gestion.

Le Président du Conseil d'Administration

Marc REBOUAH

## RAPPORT DE GESTION ANNEXE V

# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Afin de satisfaire aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-dessous des informations relatives :

### I. Aux délégations de compétence et de pouvoir, en cours de validité, accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital

L'Assemblée Générale Mixte du 14 juin 2013 a :

- autorisé la Société à augmenter, dans la limite de 3 millions d'euros en nominal (et de 50 millions d'euros pour les émissions dont le titre primaire est un titre de créance notamment obligataire), son capital social par émission de toutes valeurs mobilières, avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription, selon les cas, avec délégation au Conseil d'Administration pour une durée de vingt-six mois, à l'effet de décider lesdites émissions,
- dans le délai de vingt-six mois susvisé, autorisé le Conseil d'Administration à l'effet de fixer, selon les modalités arrêtées par ladite Assemblée Générale, le prix d'émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, sans droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10 % du capital,
- autorisé pour une durée de vingt-six mois, le Conseil d'Administration à émettre des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour rémunérer des apports de titres en cas d'OPE ou d'apport en nature,
- a autorisé pour une durée de vingt-six mois le Conseil d'Administration à augmenter le nombre de titres à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital exposée ci-dessus, en cas de demandes excédentaires de souscription, le tout dans les conditions de l'article L.225-135-1 du Code de Commerce,
- a autorisé pour une durée de vingt-six mois le Conseil d'Administration à augmenter le capital social de la Société, dans la limite de 10 % de son capital social (tel qu'existant au jour de la mise en œuvre de ladite délégation par le Conseil d'Administration) par émission de toutes valeurs mobilières, par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- autorisé pour une durée de vingt-six mois le Conseil d'Administration à procéder sur ses seules décisions, à une augmentation de capital réservée à l'ensemble des salariés de la Société et des sociétés de son Groupe.

## II. À l'usage fait au cours de l'exercice des délégations visées ci-dessus

Aucune de ces délégations n'a été utilisée au cours de l'exercice 2014.

# CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

## CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS FOR FINANCIAL YEARS 2013 AND 2014

### I. Consolidated financial statement for the years ended 31 December 2013 and 31 December 2014

In € thousands	Notes	2014	2013
<b>Revenue</b>	4	247,195	239,274
Other operating income	6	3,086	3,061
Consumed purchases		-10,641	-9,244
Personnel costs	5	-128,793	-118,575
Other operating expenses	6	-60,397	-59,643
Taxes and duties		-8,185	-8,554
Depreciation, amortisation and provisions	7	-8,610	-8,182
<b>Current operating income</b>		<b>33,655</b>	<b>38,137</b>
Non-recurring operating income and expenses	6	-3,098	-2,199
<b>Operating income</b>		<b>30,557</b>	<b>35,938</b>
Cost of net financial debt	8	-170	-397
Other financial income and expenses	8	-448	-62
<b>Income before tax</b>		<b>29,939</b>	<b>35,479</b>
Income tax	9	-10,106	-11,293
Net income of consolidated companies		19,833	24,186
Investments in associated companies			
<b>Net income of consolidated companies</b>		<b>19,833</b>	<b>24,186</b>
Of which minority interests		1,388	2,431
Attributable to Group		18,445	21,755
<b>Earnings per share of the consolidated entity (in €)</b>	18	<b>6.57</b>	<b>7.76</b>
<b>Diluted earnings per share of the consolidated entity (in €)</b>	18	<b>6.59</b>	<b>7.74</b>

## II. Consolidated statement of comprehensive income at 31 December 2013 and 31 December 2014

In € thousands	2014	2013
<b>Net income of consolidated companies</b>	<b>19,833</b>	<b>24,186</b>
Actuarial gains and losses	-2,718	11
Income tax on items that cannot be reclassified to profit or loss	907	-9
<b>Items that will not be reclassified to profit or loss</b>	<b>-1,811</b>	<b>2</b>
Exchange differences	111	-81
Income tax on items reclassified to profit or loss		
<b>Items that may be reclassified subsequently to profit or loss</b>	<b>111</b>	<b>-81</b>
<b>Other income and expenses recognised directly in equity</b>	<b>-1,700</b>	<b>-79</b>
<b>Comprehensive income for the period</b>	<b>18,133</b>	<b>24,107</b>
Attributable to Group	16,775	21,689
Of which minority interests	1,358	2,418

## III. Consolidated balance sheet as at 31 December 2013 and 31 December 2014

### A. Assets

In € thousands	Notes	2014	2013
<b>Non-current assets</b>			
Goodwill	10	67,687	45,665
Other intangible assets	11	5,506	3,816
Tangible fixed assets	12	34,707	26,676
Investment property	13	127	131
Investments in equity affiliates	14	5,000	
Non-current financial assets	15	1,661	1,895
Deferred taxes	9	12,334	11,174
<b>Total non-current assets</b>		<b>127,022</b>	<b>89,357</b>
<b>Current assets</b>			
Stocks and work in progress		1,152	1,162
Accounts and notes receivable	16	59,865	51,522
Other receivables and accruals	17	15,037	13,722
Current tax assets	17	5,348	5,289
Short-term investments	22	5,784	27,133
Cash and cash equivalents related to commercial activities	22	109,942	75,415
Cash and cash equivalents related to CPoR Devises financial activities	22	134,383	133,710
<b>Total current assets</b>		<b>331,511</b>	<b>307,953</b>
<b>Total assets</b>		<b>458,533</b>	<b>397,310</b>

## B. Equity & Liabilities

In € thousands	Notes	2014	2013
<b>Equity (Group share)</b>			
Share capital	18	5,593	5,610
Share premiums	V	497	1,227
Reserves and consolidated net profit	V	148,052	136,812
<b>Total equity (Group share)</b>	<b>V</b>	<b>154,142</b>	<b>143,649</b>
Minority interests	V	11,120	11,830
<b>Total equity</b>		<b>165,262</b>	<b>155,479</b>
<b>Non-current liabilities</b>			
Employee benefits and provisions	19 & 20	13,559	9,877
Loans and other financial liabilities	21	64,866	35,008
Other non-current liabilities	21	4,298	
Deferred taxes	9	343	364
<b>Total non-current liabilities</b>		<b>83,066</b>	<b>45,249</b>
<b>Current liabilities</b>			
Provisions	19	1,973	1,192
Short-term borrowings	21	8,247	8,361
Liabilities related to CPoR Devises financial activities	22	89,161	86,488
Trade and other payables	21	22,726	19,332
Current tax liabilities	21	814	303
Other current liabilities	21	87,284	80,906
<b>Total current liabilities</b>		<b>210,205</b>	<b>196,582</b>
<b>Total equity &amp; liabilities</b>		<b>458,533</b>	<b>397,310</b>

## IV. Consolidated statement of cash flows as at 31 December 2013 and 31 December 2014

In € thousands	Notes	2014	2013
<b>Cash flows from operating activities</b>			
Net income (Group share)	I	18,445	21,755
Minority interests	I	1,388	2,431
<b>Net income of consolidated companies</b>	<b>I</b>	<b>19,833</b>	<b>24,186</b>
Share of profit from companies accounted for by the equity method			
Allowances and reversals of depreciation and provisions		8,660	6,480
Capital gains or losses		420	-17
Other non-cash income and expenses			-17
Deferred tax expense	9	93	936
Cost of gross debt	8	1,222	1,139
<b>Cash flows from operating activities</b>		<b>30,228</b>	<b>32,707</b>
<b>Change in working capital related to operating activities</b>	<b>24</b>	<b>932</b>	<b>-2,724</b>
<b>Cash flow provided by operating activities</b>		<b>31,160</b>	<b>29,983</b>
<b>Cash flow from investing activities</b>			
Net acquisitions of tangible and intangible assets		-15,818	-13,025
Net acquisitions / decreases in non-current financial assets		179	128
Dividends received (equity-method companies, non-consolidated investments)			
Effect of changes in consolidation scope		-20,608	-9
<b>Net cash flow used in investing activities</b>		<b>-36,247</b>	<b>-12,906</b>
<b>Cash flow from/used in financing activities</b>			
Capital increase or contributions	V	84	211
Reduction or repayment of capital	V	-830	
Dividend paid	V	-7,681	-7,633
Cost of gross debt	8	-1,222	-1,139
Debt issuance / repayment		29,816	19,007
<b>Net cash used in financing activities</b>		<b>20,167</b>	<b>10,446</b>
<b>Change in cash position</b>			
Impact of changes in exchange rates		59	-49
<b>Cash and cash equivalents at beginning of year</b>	<b>22</b>	<b>124,733</b>	<b>97,306</b>
Reclassification of cash position		75	-47
<b>Cash and cash equivalents at end of year</b>	<b>22</b>	<b>139,947</b>	<b>124,733</b>

This cash flow statement does not reflect cash flows managed for third parties as part of promotional marketing activities.

## V. Statement of changes in consolidated shareholders' equity as at 31 December 2013 and 31 December 2014

In € thousands	Share capital	Share premiums	Reserves	Treasury shares	Net profit	Exchange differences	Total Group Equity	Minority interests
Equity at 31 December 2012	5,600	1,025	100,620	-117	20,405	-137	127,396	11,461
Net income for the period					21,754		21,754	2,431
Income recognised directly in equity			16			-81	-65	-13
Comprehensive income for the period			16		21,754	-81	21,689	2,418
Acquisition of securities			1				1	-1
Increase/decrease in share capital	10	202					212	
Treasury shares				-47			-47	
Appropriation of 2012 net profit			20,405		-20,405			
Dividends paid			-5,602				-5,602	-2,048
Stock options								
Equity at 31 December 2013	5,610	1,227	115,440	-164	21,754	-218	143,649	11,830
Net income for the period					18,445		18,445	1,388
Income recognised directly in equity			-1,762			92	-1,670	-30
Comprehensive income for the period			-1,762		18,445	92	16,775	1,358
Acquisition of securities								
Increase/decrease in share capital	-17	-730					-747	
Treasury shares				75			75	
Appropriation of 2013 net profit			21,754		-21,754			
Dividends paid			-5,610				-5,610	-2,068
Stock options								
Equity at 31 December 2014	5,593	497	129,822	-89	18,445	-126	154,142	11,120

## VI. Notes to the consolidated financial statements for the financial year ended 31 December 2014

### NOTE 1 - Highlights

#### > Acquisition of the entire equity of Graddo Grupo Corporativo S.L. and its subsidiaries

Graddo is a family business based in Madrid and specialising in document management and payment systems. The company posted 2014 turnover of €16.5 million and recorded operating income similar to that of Tessi Documents Services. Graddo employs 719 people.

It is recognised as one of the leading BPO providers in Spain, particularly in the banking industry.

#### > The Tessi Group acquired a 20.22% minority share in Spigraph Group

Spigraph Group has expanded rapidly through organic growth and acquisitions to become the leading value added distributor (VAD) of document capture solutions and services in the EMEA market (Europe, Middle East and Africa). The group's turnover has grown from €24 million in 2011 to over €108 million in 2014. Spigraph currently employs 350 people.

Founded in 1997, Spigraph Group (formerly Spigraph International), based in France at Saint Quentin Fallavier, a town situated mid-way between Lyon and Grenoble, has subsidiaries and offices in 20 countries (Algeria, Austria, Belgium, the Czech Republic, Denmark, Finland, France, Germany, Hungary, Italy, Morocco, the Netherlands, Norway, Poland, Portugal, Spain, Sweden, Switzerland, Tunisia and the UK).

## > Acquisition of the entire equity of Swiss-based Gdoc

Gdoc is a digital services company that provides document management services to dozens of leading European companies.

Based in Geneva, Gdoc posted 2014 turnover of CHF 11.2 million. Over 60 specialists working from offices located in Zurich, Madrid, London and Paris offer project leadership and management services, particularly to the insurance, banking, public, retail, telecom and utilities sectors.

## NOTE 2 - Accounting policies

The Tessi Group's 2014 consolidated financial statements have been prepared in compliance with the International Financial Reporting Standards (IFRS) adopted in the European Union as at 31 December 2014.

The obligatory standards applicable to financial years beginning on or after 1 January 2014 had no impact on the Group's financial statements.

On the subject of consolidation, the following standards are applicable to the Tessi Group from 1 January 2014: IFRS 10 "Consolidated financial statements", IFRS 11 "Joint arrangements" and IFRS 12 "Disclosures of interests in other entities". These standards redefine the concept of control over an entity, cancel the option of applying the proportional consolidation method to jointly controlled entities (only the equity method may be applied) and provide for additional disclosure requirements for the notes to the consolidated financial statements. The application of these standards had no impact on the Group consolidated financial statements, given that the Group has no entities consolidated using the proportional method.

The Group did not opt for early application of any standards or interpretations that were not compulsory in 2014.

These consolidated financial statements were approved by the Board of Directors on 9 April 2015.

### 1. PRESENTATION OF THE CONSOLIDATED FINANCIAL STATEMENTS

The Group's consolidated financial statements are prepared on a historical cost basis except for the following assets and liabilities, which are recognised at fair value: financial derivatives, investments held for trading and investments available for sale. Hedged assets and liabilities are recognised at fair value, according to the hedged risk.

Assets to be sold or consumed during the normal operating cycle of the Group, assets held for sale within 12 months of closing the financial year and cash and cash equivalents are current assets. All other assets are non-current.

### 2. RULES FOR CONSOLIDATION

All the companies exclusively controlled, either directly or indirectly, by the Tessi Group are fully consolidated.

The Group controls an entity when it is exposed, or has rights, to variable returns from its involvement with the entity and has the ability to affect those returns through its power over the entity.

Companies in which the Tessi Group has a significant influence but does not exercise control or joint control are accounted for by the equity method. The Group is presumed to have "significant influence" when it holds at least 20% of the Company's capital.

As at 31 December 2014, solely SPIGRAPH GROUP was consolidated according to the equity method.

Shares in subsidiaries that are not significant, as well as long-term investments in partnerships subscribed to pursuant to the French Girardin Act, are classified as non-current assets and recognised at fair value; losses arising from this valuation are recognised in the income statement as long-term impairment.

### 3. FOREIGN CURRENCY TRANSLATION OF FINANCIAL STATEMENTS

The financial statements presented in this report have been prepared in euros.

For the financial statements of foreign subsidiaries, balance sheet items other than equity are converted at the year-end rate of exchange and income statement items at the average rate recorded for the financial year.

Translation gains or losses arising from these rates are not included in earnings for the period but allocated directly to "Translation reserves".

### 4. VALUATION RULES AND METHODS

#### 4.1. INTANGIBLE ASSETS

##### a. Goodwill

Business combinations are recognised according to the purchase method.

Goodwill is the difference arising on first-time consolidation between the cost of acquisition of the equity securities and the fair value of the identifiable assets and liabilities on the date of acquisition.

Goodwill is not amortised. An impairment test is performed on goodwill at least once a year or as soon as circumstances indicate any loss in value.

For the purpose of this test, goodwill is broken down into cash-generating units (CGUs) corresponding to subsidiaries or combinations of subsidiaries belonging to the same business segment, which generate cash flows that are materially separate from those generated by other CGUs.

The terms of the loss of value of the CGU tests are detailed in note 4.4.

When an impairment loss is recognised, the difference between the carrying amount of the asset and its recoverable amount is recognised as other non-current operating expenses. Impairment losses related to goodwill are not reversible.

Goodwill arising in foreign currency will be converted at the exchange rate applicable on the date at which fair value is calculated.

##### b. Other intangible assets

Software and rights of use acquired by the Group with full ownership are recognised at their acquisition cost.

For software developed internally, only external costs are included in the acquisition cost.

Their useful life is estimated to be a maximum of five years, and they are depreciated according to the straight-line method.

#### 4.2. TANGIBLE FIXED ASSETS

According to IAS 16 "Property, plant and equipment", tangible fixed assets are recognised in the balance sheet at their acquisition or production cost after deducting any accumulated depreciation and impairment losses.

Investment property is recognised at historical cost.

When a tangible fixed asset has significant components with different useful lives, these are recognised separately.

Fixed assets are depreciated according to the methods and useful lives described below.

##### a. Lease agreements

According to IAS 17 "Leases", non-current assets financed by means of finance leases are recognised under balance sheet assets at the present value of the future lease payments or at their fair value, if lower. The corresponding debt is recognised under financial liabilities.

## b. Depreciation

Depreciation is calculated on a straight-line basis according to the useful life of the fixed asset. The useful lives applied to the various categories of assets are as follows:

- building complexes:
  - non-depreciating land
  - site development 10 years
  - construction and improvements 30 to 40 years
- other improvements 5 to 8 years
- machinery and equipment 3 to 7 years
- furniture, office equipment 3 to 10 years

## 4.3. FINANCIAL ASSETS

### a. Equity affiliates

Companies over which the Group directly or indirectly has significant influence are accounted for using the equity method. The equity method of accounting involves replacing the book value of investments in associates and jointly controlled entities with the acquisition cost of these investments adjusted for the Group's share in the post-acquisition valuation of the entity's net assets.

Upon the acquisition of investments in companies accounted for under the equity method (equity affiliates), the acquisition cost of the investment is allocated to the assets acquired and liabilities assumed, measured at their fair value. The difference between the acquisition cost and the Group's share of the fair value of assets acquired and liabilities assumed represents goodwill, which is included in the book value of the investments.

Income from equity affiliates mainly includes the following items:

- the estimated Group share of these companies' earnings;
- income from the sale of investments in these companies;
- revaluation differences arising from a loss of influence without disposal of investments;
- impairment of investments in these companies.

### b. Non-current financial assets

Financial assets mainly consist of equity interests and other securities of non-consolidated companies, loans, long-term loans and financial receivables and investment securities.

They are analysed and classified into four categories:

#### > Financial assets held for trading purposes

Assets held for trading are classified as current assets and are accounted for at their fair value; gains or losses arising from this evaluation are included in income.

The fair value of trading assets is defined as the market value (at the closing bid) or based on techniques for discounting cash flows for unlisted instruments.

#### > Financial assets held to maturity

Investments with a fixed maturity of greater than one year, for which the Group has the expressed intention and ability to hold to maturity, are included in non-current assets and are accounted for at amortised cost. The latter is determined by the original effective interest rate of the investments, less impairment losses.

#### > Loans and long term investments

Loans and long-term investments are initially recognised at fair value and valued at amortised cost using the effective interest rate method.

#### > **Financial assets available for sale**

Assets available for sale are assets that the Company intends to hold for an indefinite period and which may be sold in response to needs for liquidity or changes in interest rates. They include investments in non-consolidated companies. They are assessed at each accounting period at fair value with gains and losses resulting from this valuation recognised in other comprehensive income, except in the case of long-term impairment (the latter is then recorded in the income statement).

Equity interests and other securities are subject to long-term impairment when a substantial and prolonged loss of value is identified. Impairment losses are determined taking into account the held equity share of the market value of the securities, if it can be known, and the prospects for profitability in the medium and long term of the concerned interests.

#### **c. Inventory**

Inventories are evaluated according to the first in first out method and include the purchase price and incidental expenses.

#### **d. Customers and other operating receivables**

Receivables are stated at their nominal value which approximates their fair value due to their short-term maturity. If necessary, these receivables are reduced by a provision for impairment, to bring them to their net estimated realisable value. Provisions for impairment of trade receivables are determined based on their precedence and identified risk of non-recovery.

#### **e. Cash and cash equivalents**

Cash and cash equivalents include cash and short-term investments with a maturity of less than three months from the date of acquisition, are not subject to significant fluctuations in value and are highly liquid.

Investments classified as cash equivalents having a maturity of more than 3 months have exit options without penalties exercisable at any time originally stipulated under contract, and have no risk of value related to the minimum level of remuneration received.

The valuation of short-term investments is based on the market value at the close of each balance sheet date.

Cash and cash equivalents also include the financial activities of CPoR Devises (bank accounts, currencies, gold). For a better understanding, the accounts submitted in publishable CPoR Devises financial statements have been included on a separate line in current assets and liabilities of the consolidated balance sheets.

#### > **Foreign currency transactions**

Assets and liabilities denominated in foreign currencies are valued at the exchange rate communicated by the European Central Bank at the end of the year.

#### > **Gold transactions**

The assets and liabilities in gold are valued according to the provisions of Regulation No. 89-01 of 22 June 1989 relating to the accounting for foreign currency transactions, amended by regulations No. 90-01 of 23 February 1990, No. 95-04 of 21 July 1995, of the Committee on Banking and Financial Regulation, and No. 00-02 of 4 July 2000, of the Committee on Accounting Regulation.

Physical gold holdings, as well as receivables and liabilities are valued on the basis of the market price of the different products at the date of order.

The risk of price changes of physical assets is hedged by an offsetting short position in book-entry gold (gold ounces), equivalent to the total weight of the physical gold holdings. The operation of the Gold hedging account, structurally short, is authorised as part of confirmed credit lines.

The premiums on certain products, whose market price is different from the simple recovery of their weight of gold, are not subject to a specific hedge.

#### > **Customer bank accounts**

Customer bank accounts are recorded on the balance sheet at their nominal value and foreign currency accounts at the rate of the European Central Bank.

#### > **Overnight lending and borrowings**

These are entered into to ensure the day-to-day cash management.

### **4.4. ASSET DEPRECIATION**

Under standard IAS 36 "Depreciation of assets", the carrying value of tangible and intangible net assets is tested whenever there is any indication of value loss. This test is performed at least once per year.

For this test, assets are grouped into cash-generating units (CGUs). A CGU is the smallest group of assets that generates cash flow independently and corresponds to the level at which the Group organises its activities and analyses its results for internal reporting.

The cash flows applied are derived from CGU "business plans" covering the next five years and are updated by application of a weighted average cost of capital determined by the activity of the CGU.

The three selected sectors (Tessi documents services, CPoR Devises and Tessi marketing services) under the IFRS 8 standard are three homogeneous CGUs. Because of the interdependence of companies in each sector, smaller CGUs have not been identified.

Impairment is recognised as a result of the excess of the carrying value over the recoverable amount of the asset, the latter being the greater value between its utility value and the fair market value less selling costs.

Impairment determined this way is attributed first and foremost to goodwill and then prorated to the accounting values of other assets.

### **4.5. PROVISIONS**

A provision for risks and contingencies is recognised and clearly itemised when the amount or date of maturity cannot be specified if there is a legal or implicit obligation towards a third party and it is probable or certain that such obligation will cause an outflow of resources.

#### > **Provisions for restructuring**

A provision for restructuring is recognised when a formalised and detailed restructuring plan is approved by the competent authority, and when the Group has created, among those affected, a valid expectation that this plan will be implemented by either starting to execute the plan or by announcing its main features.

The provision includes only the expenditure related to the plan, such as costs related to the closure of sites.

#### > **Provisions for litigation**

In general, each of the known litigations and risks, in which the Group is involved, has been subject to a review at the end of the accounting period by senior management, and following the opinion of external advice, as appropriate, the provisions deemed necessary have been established to cover the estimated risks.

They include provisions to deal with risks and litigation related to taxation, those of a social nature and trade disputes.

### **4.6. PENSION AND SEVERANCE BENEFITS**

Provision for commitments under defined-benefit retirement schemes is determined according to the projected unit credit method. Commitments are calculated for each employee. They are based on the probability of life expectancy and of continued employment in the company at retirement, and are calculated in proportion to the ratio of acquired seniority to future seniority at retirement age. The commitments have been updated and the salaries readjusted by an independent actuary implementing actuarial methods.

It is assumed that employees leave the company on their own initiative.

Actuarial variances for post-employment defined benefit schemes – due to changes in actuarial assumptions and to experience – are offset against equity less any deferred tax payable under the option provided by IAS 19, as amended.

Significant effects from a liquidation or a reduction on a post-employment defined benefit scheme are fully recognised through the income statement.

Furthermore, the retrospective application of IAS 19 Revised in 2013 had no impact on the consolidated financial statements.

#### **4.7. TREASURY SHARES**

When the Group buys back its own shares, the amount paid and the transaction costs directly incurred are recognised as a change in net worth.

#### **4.8. EMPLOYEE BENEFITS SETTLED WITH EQUITY INSTRUMENTS**

Stock options may be granted to a certain number of Group employees. They entitle such employees to buy Tessi shares at a fixed price, established at the time of grant, for a period of four years.

Stock options are measured in relation to the fair value of the underlying equity instruments, measured on the date of grant. This valuation takes account of the exercise price, the expiry of the option and the market price of the underlying share. The turnover of beneficiaries is not taken into consideration; they are assumed to be present in the company on the option exercise date.

An expense provision is recognised for the cost of transactions settled in shares against a corresponding increase in equity for a period ending on the date the employee's options become fully vested. No expense is recognised for unvested benefits.

The dilutive effects of unexercised options have been taken into account in earnings-per-share calculations.

#### **4.9. NON-CURRENT ASSETS HELD FOR SALE AND DISCONTINUED OPERATIONS**

A fixed asset or group of assets and liabilities is held for sale when its book value is to be recovered essentially by sale and not by continued use.

For this to be the case, the asset must be available for immediate sale and its sale highly probable. These assets or groups of assets are presented separately from other assets or groups of assets under "Assets held for sale and discontinued operations" on the balance sheet insofar as they are material. These assets or groups of assets are measured at the lower of book value or estimated sale price, less selling costs. Liabilities corresponding to a group of assets held for sale are presented under "Liabilities of operations held for sale or discontinued" on the balance sheet.

#### **4.10. FINANCIAL LIABILITIES**

Financial liabilities mainly consist of short-term and long-term borrowings from credit institutions and a bond loan. These liabilities are initially recognised at fair value less any directly attributable transaction costs. They are subsequently measured at amortised cost using the effective interest method.

#### **4.11. INCOME STATEMENT**

The consolidated income statement is presented by nature of expense.

##### **a. Revenue**

Revenue is the amount of sales of products and services generated by the ordinary activities of fully consolidated commercial companies. In the case of CPoR Devises, the revenue taken into account is the "net banking income". It is composed of the following items:

##### **> Interests – charges and related products**

This concerns charges and interest on bank accounts and lending or borrowings.

### > **Commissions**

They are recognised as income in full at the date payment is received.

### > **Results from trading portfolios**

This result is composed of foreign exchange in the context of CPoR Devises' currency transactions.

The results on foreign exchange transactions are determined according to the provisions of Regulation No. 89-01 of 22 June 1989 relating to the accounting for foreign currency transactions, amended by regulations No. 90-01 of 23 February 1990, No. 95-04 of 21 July 1995, of the Committee on Banking and Financial Regulation, and No. 00-02 of 4 July 2000, of the Committee on Accounting Regulation.

Exchange results are determined by currency. All of the assets and liabilities in foreign currency are revalued by comparing the historical value and the value reassessed on the basis of prices referenced to the closing date provided by the European Central Bank.

Profits and losses are recognised in the accounts by currency gains or losses on foreign currency transactions, without any compensation carried out between unrealised gains.

The income and charges paid or received are recorded during the day of the transaction.

### > **Other banking products**

They are mainly composed of income related to the gold (buy-sell gold, gold commission...) activity.

The results from Gold operations are determined by product. All of the assets and liabilities for Gold are revalued by comparing the historical value and the value reassessed on the basis of prices referenced to the closing date.

Operating activities include all activities in which a company is engaged in business as well as related activities that it assumes on an ancillary basis or in the extension of its regular activities.

Revenues from the sale of goods are recorded when the risks and significant benefits inherent in the ownership of the goods have been transferred to the buyer.

Revenues from the provision of services are recorded according to the degree of completion of the transaction at the balance sheet date. The degree of completion is assessed on the basis of work performed. No revenue is recognised if there are significant uncertainties regarding recovery of the price of the transaction or the costs associated.

### **b. Personnel costs**

The item "Personnel costs" includes employee profit sharing and benefits settled with equity instruments and the CICE (Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi) tax credit to promote competitiveness and employment.

### **c. Income tax expense**

The item "income taxes" includes the amount of current and deferred income tax.

Deferred taxes are calculated in order to take account of temporary differences between book value and tax basis for certain consolidated balance sheet assets and liabilities. They are calculated according to the asset-liability and variable carry forward methods, with no discounting.

Unused tax losses are recognised as deferred tax assets on the balance sheet insofar as the Group is likely to record future taxable profit against which the relevant temporary differences may be offset.

Deferred tax assets are systematically examined on closing and reduced insofar as it is no longer likely that sufficient taxable profit will be available.

The recovery horizon for deficient tax carryovers is set by the Group at 8 years.

#### 4.12. NET EARNINGS PER SHARE (EPS)

Net earnings per share are calculated in compliance with IAS 33. The information presented is calculated using the following two methods:

- EPS: income attributable to equity holders of the parent divided by the average number of shares outstanding during the financial year,
- Diluted EPS: income attributable to equity holders of the parent divided by the number of shares outstanding during the financial year plus those potentially to be issued as a result of option exercises.

#### 4.13. SEGMENT INFORMATION

An operating segment is a component of the Group that undertakes activities likely to generate inflows of income from ordinary activities and to incur expenses.

According to IFRS 8 "Operating Segments", the information provided for each segment in Note 3 is the same as that presented to the chief operating decision maker for deciding how to allocate resources to the segment and how to assess its performance.

In order to support changes in the Group's structure and for the purpose of greater clarity, the Tessi Group has now organised its offering under the following segments:

- Tessi documents services, offering comprehensive, upgradable solutions for the management of inbound, circulating and outbound information in a fast-growing document automation market:
  - Inbound information/document automation: multi-sector BPO, banking back office activities, cashless payments (cheques, credit transfers, direct debits and electronic bills), and payment and remittance processing,
  - Technology: development and integration of hardware and software solutions for processing payments, hybrid documents and electronic communications (BOS MANAGER, Docubase, Logidoc-Solutions, Sakarah, ASPOne.fr, etc.),
  - Outbound information (mailings, invoices, pay slips, account statements, receipts, etc.): transactional mail printing, automated processing of individual, registered and paperless correspondence, and paperless invoice processing,
  - Contact centre: remote customer relationship management.
- CPoR Devises encompasses wholesale activities in the foreign bank note and physical gold markets in France as well as the manual foreign exchange activities of Goffin Bank (Belgium), acquired in 2010,
- Tessi marketing services handles promotional marketing, promotional logistics and direct marketing.

### NOTE 3 - Changes in scope of consolidation as at 31 December 2014

#### CHANGES IN SCOPE OF CONSOLIDATION AND PERCENTAGE INTEREST

##### 1. IN 2014, THE FOLLOWING COMPANIES WERE ACQUIRED OR CREATED:

- Acquisition on 13 May 2014 and full consolidation of Graddo Grupo Corporativo and its subsidiaries.  
Over eight months Graddo contributed €11.4 million to total Group turnover for 2014.  
The first-time consolidation of Graddo gave rise to goodwill of €13.9 million. This amount is liable to be adjusted over the following 12 months.  
A purchase price supplement has been defined and recognised in full given that settlement remains likely.  
Given the relatively minor impact of this acquisition on turnover, earnings and balance sheet totals compared to the other Group companies, Group management has decided not to report pro forma financial statements.
- Establishment on 27 May 2014 and full consolidation of Tessi lab, a company specialising in R&D.
- Establishment on 1 October 2014 and full consolidation of Tessi CRM Consulting, a company specialising in strategy consulting and market research.

- Acquisition of an equity interest in SPIGRAPH GROUP on 8 December 2014 and consolidation using the equity method.
- Acquisition on 22 December 2014 and full consolidation of GDOC Holding SA and its subsidiaries.

The first-time consolidation of GDOC gave rise to goodwill of €8.4 million. This amount is liable to be adjusted over the following 12 months.

A purchase price supplement has been defined and recognised in full given that settlement remains likely.

Given the relatively minor impact of this acquisition on turnover, earnings and balance sheet totals compared to the other Group companies, Group management has decided not to report pro forma financial statements.

## 2. OTHER CHANGES IN 2014

- Merger-takeover of SLTC by TDC Tessi, dated 31 December 2014, with retrospective effect from 1 January 2014 for tax and accounting purposes.

These changes had no significant impact on the 2014 consolidated financial statements.

## NOTE 4 - Segment information

### 1. BUSINESS SEGMENTS

> 31/12/2014

In € millions	Tessi documents services	CPoR Devises	Tessi marketing services	Total
<b>Income statement</b>				
Gross Revenue	179.8	44.7	24.2	248.7
o/w inter-segment revenue	1.4		0.1	1.5
<b>Total Revenue</b>	<b>178.4</b>	<b>44.7</b>	<b>24.1</b>	<b>247.2</b>
<b>Current operating income</b>	<b>22.8</b>	<b>12.7</b>	<b>-1.8</b>	<b>33.7</b>
Depreciation of capital assets	5.1	1.3	0.6	7.0
<b>Balance Sheet</b>				
<b>Segment assets</b>	<b>142.1</b>	<b>21.3</b>	<b>13.0</b>	<b>176.4</b>
<b>Cash and cash equivalents related to financial activities of the CPoR Devises Company</b>		<b>134.4</b>		<b>134.4</b>
Tax assets				17.7
Other assets				130.0
<b>Total consolidated assets</b>				<b>458.5</b>
<b>Segment liabilities</b>	<b>91.0</b>	<b>8.5</b>	<b>11.2</b>	<b>110.7</b>
<b>Liabilities related to CPoR Devises financial activities</b>		<b>89.2</b>		<b>89.2</b>
Borrowings				73.1
Other liabilities (advances related to promotional activities)				19.1
Tax liabilities				1.1
Equity				165.3
<b>Total consolidated liabilities</b>				<b>458.5</b>
<b>Non-financial investments</b>	<b>12.2</b>	<b>2.9</b>	<b>1.0</b>	<b>16.1</b>
<b>Other information</b>				
<b>Employees at the end of the year</b>	<b>3,887</b>	<b>140</b>	<b>213</b>	<b>4,240</b>

> 31/12/2013

In € millions	Tessi documents services	CPoR Devises	Tessi marketing services	Total
<b>Income statement</b>				
Gross Revenue	162.6	51.8	27.0	241.4
o/w inter-segment revenue	2.0		0.1	2.1
<b>Total Revenue</b>	<b>160.6</b>	<b>51.8</b>	<b>26.9</b>	<b>239.3</b>
<b>Current operating income</b>	<b>19.1</b>	<b>17.8</b>	<b>1.2</b>	<b>38.1</b>
Depreciation of capital assets	4.5	1.4	0.5	6.4
<b>Balance Sheet</b>				
<b>Segment assets</b>	<b>100.5</b>	<b>18.1</b>	<b>12.6</b>	<b>131.2</b>
<b>Cash and cash equivalents related to financial activities of the CPoR Devises Company</b>		<b>133.7</b>		<b>133.7</b>
Tax assets				16.5
Other assets				115.9
<b>Total consolidated assets</b>				<b>397.3</b>
<b>Segment liabilities</b>	<b>69.4</b>	<b>7.4</b>	<b>11.7</b>	<b>88.5</b>
<b>Liabilities related to CPoR Devises financial activities</b>		<b>86.5</b>		<b>86.5</b>
Borrowings				43.4
Other liabilities (advances related to promotional activities)				22.7
Tax liabilities				0.7
Equity				155.5
<b>Total consolidated liabilities</b>				<b>397.3</b>
<b>Non-financial investments</b>	<b>9.7</b>	<b>2.3</b>	<b>1.2</b>	<b>13.2</b>
<b>Other information</b>				
Employees at the end of the year	3,058	143	206	3,407

## 2. CPOR DEVICES

In € thousands	2014	2013
Interest and similar income/expenses	-735	-780
Net commissions	1,084	1,181
Income from trading book transactions	36,365	35,331
Other banking operating income	8,020	16,000
<b>Net banking income</b>	<b>44,734</b>	<b>51,732</b>

## NOTE 5 - Personnel costs

In € thousands	2014	2013
Wages and salaries	93,270	84,403
Social security contributions*	34,077	32,330
Employee profit sharing	1,446	1,842
Share-based payments (stock options)		
<b>Total</b>	<b>128,793</b>	<b>118,575</b>

\* Including CICE tax credit of €3.5 million for 2014 and €2.3 million for 2013

## > Employees as at 31 December

	2014	2013
Management level	495	485
Non-management level	3,745	2,922
<b>Total *</b>	<b>4,240</b>	<b>3,407</b>

\* Excluding GDOC group headcount (63 employees at 31 December 2014).

## NOTE 6 - Other operating income and expenses

In € thousands	2014	2013
Operating subsidiaries	31	17
Reversals of depreciation, amortisation and provisions	1,134	863
Other operating income	1,921	2,181
<b>Total other operating income</b>	<b>3,086</b>	<b>3,061</b>

In € thousands	2014	2013
Other external services	38,334	38,486
Other external expenses	21,669	20,722
Other operating expenses	394	435
<b>Total other operating expenses</b>	<b>60,397</b>	<b>59,643</b>

In € thousands	2014	2013
Capital gains or losses	-77	16
<b>Total capital gains or losses</b>	<b>-77</b>	<b>16</b>
Restructuring costs	-2,396	-2,215
Litigation	-390	
Goodwill impairment	-235	
<b>Total other charges and non-recurring operating income</b>	<b>-3,098</b>	<b>-2,199</b>

2014 restructuring costs were related to the relocation of the Montargis, Rennes, Limoges and Bordeaux production facilities (€542,000) and the closure of the Aurillac facility, one centre in Vietnam and CPoR Devises' Belgian subsidiary (€1,854,000).

In 2013, non-recurring expenses were related to the closure and relocation of our printing centre in Limoges to Longjumeau (€1,074,000) and the closure of our production facilities in Niort and Clermont Ferrand (€250,000) in France. The expense also relates to restructuring undertaken at Sakarah (€381,000), costs associated with the relocation of the Bordeaux facilities to a building acquired by the parent company (€363,000) and the scrapping of unused risk analysis software (€149,000).

## NOTE 7 - Breakdown of depreciation, amortisation and provisions

In € thousands	2014	2013
Depreciation	6,955	6,407
Provisions	1,655	1,775
<b>Total</b>	<b>8,610</b>	<b>8,182</b>

## NOTE 8 - Financial income and expenses

In € thousands	2014	2013
Interest on cash investments	1,052	742
Financial expense on borrowings	-1,222	-1,139
<b>Cost of net financial debt</b>	<b>-170</b>	<b>-397</b>
Other income	81	210
Other financial expenses	-529	-272
<b>Other financial income and expenses</b>	<b>-448</b>	<b>-62</b>
<b>Total financial income and expenses</b>	<b>-618</b>	<b>-459</b>

## NOTE 9 - Income tax

### 1. TAX ANALYSIS

In € thousands	2014	2013
Income tax for financial year	9,586	10,990
Other current income tax	427	-633
<b>Current income tax</b>	<b>10,013</b>	<b>10,357</b>
Deriving from initiation or reversal of temporary differences	244	611
Other deferred taxes	-151	325
<b>Deferred taxes</b>	<b>93</b>	<b>936</b>
<b>Income tax</b>	<b>10,106</b>	<b>11,293</b>

### 2. RECONCILIATION BETWEEN TAX EXPENSE AND EARNINGS BEFORE TAX

In € thousands	2014	2014 rates	2013	2013 rates
Consolidated net income attributable to equity holders of the parent	18,445		21,755	
Minority interests	1,388		2,431	
Income from equity-method companies				
Net income of consolidated companies	19,833		24,186	
Group income tax expense	10,106		11,293	
<b>Income before tax</b>	<b>29,939</b>		<b>35,479</b>	
Goodwill impairment	235			
<b>Earnings before tax and goodwill impairment</b>	<b>30,174</b>		<b>35,479</b>	
<b>Standard tax rate in France</b>		<b>x 33.33%</b>		<b>x 33.33%</b>
<b>Theoretical tax expense</b>	<b>10,058</b>		<b>11,826</b>	
<b>Reconciliation:</b>				
Permanent differences	-700		-624	
Investment in French overseas territories *	-353		-1,181	
Foreign tax differential	-185		-163	
Impact of tax rate differences	605		506	
Tax credits	-18		-27	
Unrecognised tax losses	791		850	
Prior tax losses not recognised and used	-92			
Prior tax losses recognised and lost			106	
<b>Effective tax rate</b>		<b>x 33.49%</b>		<b>x 31.83%</b>
<b>Actual tax expense</b>	<b>10,106</b>		<b>11,293</b>	

\* This deferred tax asset represents tax savings generated by investment in French overseas territories under the Girardin Act (Article 217 undecies of the French Tax Code).

### 3. PERMANENT DIFFERENCES RELATE PRIMARILY TO THE FOLLOWING

In € thousands	2014	2013
Income and expenses not deductible or not taxable	-758	-642
Other	58	18
<b>Income tax</b>	<b>-700</b>	<b>-624</b>

### 4. ORIGIN OF DEFERRED TAX ASSETS AND LIABILITIES

In € thousands	2014			2013		
	Assets	Equity & Liabilities	Net	Assets	Equity & Liabilities	Net
Capital		890	-890		946	-946
Depreciation (Leases)						
Accrued expenses / Accrued receivables	622		622	853		853
Investment in French overseas territories	7,115		7,115	7,128		7,128
Other assets	757		757	446		446
Provisions (IFC)	3,955		3,955	2,830		2,830
Other liabilities		1,463	-1,463		1,618	-1,618
Tax-loss carry-forwards	1,882		1,882	2,111		2,111
Parent company deferred tax	26	13	13	6		6
<b>Net deferred taxes</b>	<b>14,357</b>	<b>2,366</b>	<b>11,991</b>	<b>13,374</b>	<b>2,564</b>	<b>10,810</b>
Deferred tax assets			12,334			11,174
Deferred tax liabilities			343			364

As at 31 December 2014, unrecognised tax-loss carry-forwards totalled €11.7 million.

### NOTE 10 - Goodwill

In € thousands	Total	Tessi documents services	CPoR Devises	Tessi marketing services
<b>Gross goodwill as at 31 December 2013</b>	<b>53,392</b>	<b>38,673</b>	<b>12,041</b>	<b>2,678</b>
Accumulated impairment	-7,727	-6,188		-1,539
<b>Net goodwill as at 31 December 2013</b>	<b>45,665</b>	<b>32,485</b>	<b>12,041</b>	<b>1,139</b>
Acquisitions	22,249	22,249		
Disposals				
Temporary reallocation of goodwill				
Impairment	-235	-235		
Goodwill	8	8		
Impairment of assets held for sale and discontinued operations				
<b>Goodwill at 31 December 2014</b>	<b>67,687</b>	<b>54,507</b>	<b>12,041</b>	<b>1,139</b>
Gross goodwill as at 31 December 2014	75,649	60,930	12,041	2,678
Accumulated impairment	-7,962	-6,423		-1,539
<b>Net goodwill as at 31 December 2014</b>	<b>67,687</b>	<b>54,507</b>	<b>12,041</b>	<b>1,139</b>

Goodwill is recognised on the date of acquisition via a preliminary allocation of the acquisition price.

The Group adjusts the preliminary figure during the period of allocation (limited to one year from the date of acquisition) to reflect the definitive value of certain assets and liabilities such as intangible assets, employee benefits, contingent liabilities, and current and deferred tax balances.

Goodwill was subject to an impairment test in accordance with the accounting policy set out in note 4.4.

Their value is calculated using the "Discounted Cash Flow" method. The main assumptions for performing impairment tests on the CGUs are as follows:

- Number of years on which cash flows are estimated: five years, on the basis of the data from the budgeting process for the first year and an extension of this process for the next 4 years.
- Weighted average cost of capital (WACC) of 8.70% reviewed in 2014 depending in particular on the evolution of the risk-free rate and the risk premium.
- Long-term growth rate beyond the period of 5 years from the business plan of 1%.

The result of these impairment tests has not led to the recognition of impairment loss as at 31 December 2014.

Furthermore, sensitivity tests conducted by varying:

- the financial assumptions (WACC + 0.5 pt, long term growth - 0.5 pt) and
- the economic assumptions (revenue growth rate of <-2 points generating a rate of current operating profit of-1 point)

do not highlight the recoverable amount lower than the book value of each of the CGUs.

## NOTE 11 - Other intangible assets

### > Breakdown of changes

In € thousands	Total	Research & development costs	Patents, licenses and concessions	Leased software	Other intangible assets	Intangible assets in progress
Gross value at beginning of year	16,567	1,319	10,769	1,007	1,762	1,710
Accumulated amortisation	-12,751	-916	-9,169	-1,007	-1,659	
Accumulated impairment						
<b>Net value at 1 January 2014</b>	<b>3,816</b>	<b>403</b>	<b>1,600</b>		<b>103</b>	<b>1,710</b>
Acquisitions	2,794		1,132		111	1,551
Intangible assets generated internally						
Changes in scope of consolidation (net)	42		42			
Disposals (net)	-29		-29			
Amortisation expense	-1,117	-167	-829		-121	
Amortisation and provisions on assets held for sale						
Transfers between line items (net)			112		77	-189
Exchange differences (net)						
Reclassification of assets held for sale and discontinued operations (net)						
<b>Gross value at end of year</b>	<b>19,282</b>	<b>1,319</b>	<b>11,934</b>	<b>1,007</b>	<b>1,950</b>	<b>3,072</b>
Accumulated amortisation	-13,776	-1,083	-9,906	-1,007	-1,780	
Accumulated impairment						
<b>Net value on 31 December 2014</b>	<b>5,506</b>	<b>236</b>	<b>2,028</b>		<b>170</b>	<b>3,072</b>

## NOTE 12 - Tangible fixed assets

### > Breakdown of changes

In € thousands	Total	Land	Buildings	Tech. installations computer & industrial equipment	Tech. installations under lease	Other tangible assets	Other tangible assets under lease	Other tangible assets in progress	Deposits and advances
<b>Gross value at beginning of year</b>	<b>79,806</b>	<b>1,974</b>	<b>10,081</b>	<b>32,250</b>	<b>3,772</b>	<b>31,581</b>	<b>74</b>		<b>74</b>
Accumulated amortisation	-53,130		-605	-25,598	-3,772	-23,081	-74		
Accumulated impairment									
<b>Net value at 1 January 2014</b>	<b>26,676</b>	<b>1,974</b>	<b>9,476</b>	<b>6,652</b>		<b>8,500</b>			<b>74</b>
Investments	13,310	2,870	4,763	2,379		3,320		11	-33
Changes in scope of consolidation (net)	1,055			500		524	31		
Disposals (net)	-336			-213		-123			
Amortisation expense	-6,012		-448	-2,640		-2,920	-4		
Depreciation of assets held for sale and discontinued operations									
Transfers between line items (net)						38			-38
Exchange differences (net)	14			8		6			
Reclassification of assets held for sale and discontinued operations (net)									
<b>Gross value at end of year</b>	<b>89,558</b>	<b>4,844</b>	<b>14,844</b>	<b>32,496</b>	<b>3,772</b>	<b>33,475</b>	<b>113</b>	<b>11</b>	<b>3</b>
Accumulated amortisation	-54,851		-1,053	-25,810	-3,772	-24,130	-86		
Accumulated impairment									
<b>Net value on 31 December 2014</b>	<b>34,707</b>	<b>4,844</b>	<b>13,791</b>	<b>6,686</b>		<b>9,345</b>	<b>27</b>	<b>11</b>	<b>3</b>

## NOTE 13 - Investment property

In € thousands	Valuation at historical cost 31 Dec. 2014	Valuation at historical cost 31 Dec. 2013
<b>Net value at beginning of year</b>	<b>131</b>	<b>135</b>
Gross value	198	198
Accumulated amortisation	-67	-63
Accumulated impairment		
Depreciation	-4	-4
Impairment recognised and carried over to income statement		
Other		
<b>Net value at end of year</b>	<b>127</b>	<b>131</b>
Gross value	198	198
Accumulated amortisation	-71	-67
Accumulated impairment		

## NOTE 14 - Investments in equity affiliates

On 8 December 2014, Tessi SA subscribed for a €5 million equity interest in Spigraph Group, corresponding to 20.22% of the company's capital.

Given that Spigraph Group's consolidated financial statements will not be available before May 2015, the valuation of this equity interest based on the 2014 consolidated financial statements will be reviewed after the next balance sheet date.

## NOTE 15 - Non-current financial assets

In € thousands	2014	2013
Securities held to maturity		
Long-term loans and receivables		
Loans, guarantees and deposits	1,658	1,711
Securities available for sale		
Equity interests and other securities *	27,202	23,753
Receivables related to other securities *	4,933	4,897
Investments measured at fair value		
<b>Total gross value</b>	<b>33,793</b>	<b>30,361</b>
Accumulated impairment *	-32,132	-28,466
<b>Net value</b>	<b>1,661</b>	<b>1,895</b>

\* Includes investments in French overseas territories under the Girardin Act (Article 217 undecies of the French Tax Code).

### 1. NON-CONSOLIDATED SECURITIES (CONTRIBUTION IN NET VALUE)

In € thousands	2014	2013
24h00		182
Other	3	2
<b>Net value</b>	<b>3</b>	<b>184</b>

### 2. BREAKDOWN OF CHANGES

In € thousands	Total	Equity interests and other securities	Receivables related to other securities	Loans	Deposits and advances received
<b>Gross value at beginning of year</b>	<b>30,361</b>	<b>23,753</b>	<b>4,897</b>	<b>13</b>	<b>1,698</b>
Accumulated impairment	-28,466	-23,569	-4,897		
<b>Net value at beginning of year</b>	<b>1,895</b>	<b>184</b>		<b>13</b>	<b>1,698</b>
Acquisitions		3,791	36		203
Changes in scope					124
Disposals (net)					
Redemption				-3	-380
Revaluation					
Transfers between items				12	-12
Exchange adjustment					3
Impairment		-3,972	-36		
<b>Gross value at end of year</b>	<b>33,793</b>	<b>27,202</b>	<b>4,933</b>	<b>22</b>	<b>1,636</b>
Accumulated impairment	-32,132	-27,199	-4,933		
<b>Net value on 31 December 2014</b>	<b>1,661</b>	<b>3</b>		<b>22</b>	<b>1,636</b>

## NOTE 16 - Trade receivables and related accounts

In € thousands	2014	2013
Gross value	61,433	52,585
Depreciation	-1,568	-1,063
<b>Total net asset value</b>	<b>59,865</b>	<b>51,522</b>
Advances received and credit notes	-8,759	-6,736
Franking customers	-3,297	-4,492
<b>Net value accounts receivable</b>	<b>47,809</b>	<b>40,294</b>
<b>Net value accounts receivable adjusted *</b>	<b>45,448</b>	<b>40,294</b>
<b>Revenue including tax (based on 12 months) *</b>	<b>249,176</b>	<b>224,298</b>
<b>Customer days of turnover ratio</b>	<b>66.57</b>	<b>65.57</b>

\* Excluding financial activities and Gdoc contribution.

Franking is managed on a disbursements basis and is not included in revenue.

## NOTE 17 - Other receivables and accruals

In € thousands	2014	2013
Deposits and advances paid	689	588
Payroll receivables	393	368
Tax receivables	8,955	8,571
Sundry receivables	993	883
Prepaid expenses	4,007	3,312
<b>Other receivables and accruals</b>	<b>15,037</b>	<b>13,722</b>
Current income tax	5,348	5,289
<b>Total</b>	<b>20,385</b>	<b>19,011</b>

## NOTE 18 - Share capital

On 31 December 2014, the share capital consisted of 2,796,678 shares with a par value of 2 euros each.

	Share capital in number of shares	Share capital in thousands of euros
<b>On 1 January 2014</b>	<b>2,804,945</b>	<b>5,609.8</b>
Cancellations	-10,453	
Exercise of options	2,186	
<b>As at 31 December 2014</b>	<b>2,796,678</b>	<b>5,593.4</b>

### 1. CALCULATION OF EARNINGS PER SHARE

In € thousands	2014	2013
Consolidated net profit attributable to equity holders of the parent	18,445	21,755
Average number of shares outstanding	2,805,526	2,802,598
<b>Consolidated earnings per share on a 12-month basis</b>	<b>6.57</b>	<b>7.76</b>

## 2. CALCULATION OF DILUTED EARNINGS PER SHARE

In € thousands	2014	2013
Consolidated net profit attributable to equity holders of the parent	18,445	21,755
Average diluted number of shares	2,797,928	2,809,033
<b>Consolidated diluted earnings per share on a 12-month basis</b>	<b>6.59</b>	<b>7.74</b>

## 3. ADJUSTMENTS FOR CALCULATING THE WEIGHTED-AVERAGE DILUTED NUMBER OF SHARES

	2014	2013
Number of shares outstanding	2,796,678	2,804,945
Dilutive effect of stock options	1,250	4,088
<b>Average number of shares after dilution</b>	<b>2,797,928</b>	<b>2,809,033</b>

## 4. STOCK OPTIONS

### > Transactions during the financial year

	Number of options	Weighted average exercise price (in euros)
Options outstanding on 1 January 2014	4,088	39.21
Options granted during the year		
Options that became unexercisable during the year	-652	
Options exercised during the year	-2,186	
<b>Options outstanding on 31 December 2014</b>	<b>1,250</b>	<b>35.56</b>
Options expired during the year		
Options exercisable on 31 December 2014	1,250	

### > Features of stock options outstanding at the end of the financial year

	Vesting date	Number of options granted	Number of unexercised options	Number of exercised options in 2014	Exercise period		Exercise price (in €)
					from	to	
Plan 7	15/06/2007	10,658		436	15/06/2011	15/06/2014	49.26
Plan 8	16/06/2008	15,600	1,250	1,750	16/06/2012	16/06/2015	35.56
<b>Total</b>		<b>26,258</b>	<b>1,250</b>	<b>2,186</b>			

## NOTE 19 - Provisions for risks and contingencies

### > Breakdown of changes

In € thousands	Total	Provisions for retirement bonuses	Provisions for restructuring	Provisions for tax	Provisions for litigation
Net value at 1 January 2014	11,069	8,562	10		2,497
Changes in scope	285			216	69
Supplementary provisions	1,541		1,313		228
Actuarial variances *	2,719	2,719			
Increase in existing provisions	1,064	978			86
Amounts reversed and used	-868	-187	-10		-671
Amounts reversed and unused	-285	-120			-165
Transfers between line items					
Exchange adjustment	7	7			
Amount on 31 December 2014	15,532	11,959	1,313	216	2,044
Non-current provisions	13,559	11,959		216	1,384
Current provisions	1,973		1,313		660

\* Actuarial variances are recognised against equity.

Provisions for disputes mainly relate to labour disputes, business or part of the normal course of business.

## NOTE 20 - Pension commitments

### > Principal actuarial assumptions

In %	2014	2013
Discount rate	1.5%	3.2%
Expected salary increase rate for management level staff	2.0%	2.0%
Expected salary increase rate for non-management level staff	1.0%	1.0%
Inflation rate	2.0%	2.0%

## NOTE 21 - Liabilities and creditors

### 1. INTEREST-BEARING LIABILITIES

Financial year 2014 - in thousands of euros	1 year or less	1 to 5 years	More than 5 years	Total
Borrowings from credit institutions	5,207	62,112		67,319
Sundry financial liabilities	753	2,754		3,507
Bank overdrafts	1,847			1,847
Accrued interest not yet due	440			440
<b>Total interest-bearing liabilities</b>	<b>8,247</b>	<b>64,866</b>		<b>73,113</b>

## 2. FINANCIAL DEBT UNDER LEASES

Financial year 2014 - in thousands of euros	1 year or less	1 to 5 years	More than 5 years	Total
Trade accounts payable	20,137			20,137
Fixed asset accounts payable	2,589			2,589
<b>Total suppliers</b>	<b>22,726</b>			<b>22,726</b>
Advances received and credits to be issued	8,759			8,759
Social security payables	31,430			31,430
Tax debts	19,092			19,092
Advances received on behalf of operations	19,154			19,154
Sundry payables	3,128			3,128
Deferred income	5,721			5,721
<b>Other current liabilities</b>	<b>87,284</b>			<b>87,284</b>
Current tax liabilities	814			814
<b>Total accounts and other notes payable</b>	<b>110,824</b>			<b>110,824</b>

## 3. ACCOUNTS AND OTHER NOTES PAYABLE (NON-CURRENT)

Financial year 2014 - in thousands of euros	1 to 5 years	More than 5 years	Total
Fixed asset accounts payable	4,298		4,298
<b>Total non-current accounts and other notes payable</b>	<b>4,298</b>		<b>4,298</b>

## NOTE 22 - Cash and cash equivalents, net debt

In € thousands	2014	2013
Short-term investments	5,784	27,133
Cash and cash equivalents related to commercial activities	109,942	75,415
Cash and cash equivalents related to financial activities of CPoR Devises	134,383	133,710
Bank overdrafts	-1,847	-2,356
<b>Cash and cash equivalents</b>	<b>248,262</b>	<b>233,902</b>
Advances received on behalf of operations	-19,154	-22,681
Liabilities related to CPoR Devises financial activities	-89,161	-86,488
<b>Cash and cash equivalents net of advances</b>	<b>139,947</b>	<b>124,733</b>
Financial debt	-70,826	-40,608
<b>Net cash including cash dedicated to CPoR Devise activity</b>	<b>69,121</b>	<b>84,125</b>
Cash dedicated to CPoR Devise activity	47,856	36,880
<b>Net cash excluding cash dedicated to CPoR Devise activity</b>	<b>21,265</b>	<b>47,245</b>

## 1. CASH CPOR DEVICES

In € thousands	2014	2013
Cash and cash equivalents related to financial activities of the CPoR Devises Company	134,383	133,710
Bank accounts of customers	39,401	27,059
Loans overnight	6,500	11,001
Foreign currency holdings	57,276	58,626
Gold holdings	25,648	26,668
<b>Current accounts on demand</b>	<b>5,558</b>	<b>10,356</b>
Liabilities related to CPoR Devises financial activities	-89,161	-86,488
Customer bank deposits	-38,899	-34,111
Overnight borrowings	-12,727	-12,882
Debts in ounces of gold	-24,270	-24,121
Debts on foreign currency holdings	-5,073	-15,360
<b>Current accounts payable on demand</b>	<b>-8,192</b>	<b>-14</b>
<b>Current accounts payable on demand CPoR Devises</b>	<b>-2,634</b>	<b>10,342</b>
<b>Net cash dedicated to CPoR Devise activity</b>	<b>47,856</b>	<b>36,880</b>

## 2. FINANCIAL DEBT

In € thousands	2014	2013
Borrowings under 1 year	5,960	5,600
Borrowings more than 1 year and less than 5 years	64,866	34,912
Borrowings more than 5 years		96
<b>Financial debt</b>	<b>70,826</b>	<b>40,608</b>

Two bank loans were taken out in 2014:

- a 5-year €20 million loan from NATIXIS repayable in full at maturity
- a 5-year €15 million loan from HSBC repayable in full at maturity.

In January 2013, Tessi SA finalised its first bond issue with French institutional investors.

The main features of this bond issue are as follows:

- Total amount of the issue: €20 million
- Date of issue: 11 January 2013
- Maturity date: 31 December 2018
- Coupon: 3.95%
- Listed on: Luxembourg Stock Exchange

### NOTE 23 - Fair value of financial instruments

In accordance with the amendment to IFRS 7, the following table shows the items recognised at fair value by type of financial instrument according to the following hierarchy:

- Level 1: instruments directly listed on an active market
- Level 2: instruments listed on an active market for similar instruments or whose valuation techniques are based on observable parameters
- Level 3: instruments whose significant valuation parameters are not observable.

In € thousands of euros	Level	Book value	Fair value	Assets/ liabilities measured at fair value	Assets available for sale	Loans and receivables	Liabilities at amortised cost
<b>Assets</b>							
Investments in equity affiliates	3	5,000	5,000	5,000			
Equity interests and other securities	3	3	3		3		
Long-term loans and receivables		1,658	1,658			1,658	
Account and notes receivable		59,865	59,865			59,865	
Other receivables and accruals excluding prepaid expenses		11,030	11,030			11,030	
Marketable securities - mutual funds	1	5,718	5,784	5,784			
Term deposits	2	21,000	21,000	21,000			
Cash and cash equivalents related to commercial activities	1	88,942	88,942	88,942			
Cash and cash equivalents related to financial activities of the CPoR Devises Company	1	134,383	134,383	134,383			
<b>Total financial assets</b>		<b>327,599</b>	<b>327,665</b>	<b>255,109</b>	<b>3</b>	<b>72,553</b>	
<b>Equity &amp; Liabilities</b>							
Loans and Other long-term financial liabilities	2	64,866	64,866				64,866
Short-term borrowings	2	8,247	8,247				8,247
Liabilities related to CPoR Devises financial activities		89,161	89,161				89,161
Other non-current liabilities	3	4,298	4,298	4,298			
Suppliers		22,726	22,726				22,726
Other current liabilities		87,284	87,284				87,284
<b>Total financial liabilities</b>		<b>276,582</b>	<b>276,582</b>	<b>4,298</b>			<b>272,284</b>

The marketable securities consist mainly of very short-term (money market funds) investments whose balance sheet value corresponds to the market value.

## NOTE 24 - Change in working capital

In € thousands	2014	2013	Changes in scope	Other changes	Changes during the financial year
Change in financial expense	-440	-405			-35
<b>Operating position</b>	<b>-11,551</b>	<b>-11,711</b>	<b>1,421</b>	<b>10</b>	<b>-1,271</b>
Inventories	1,151	1,162			-11
Operating receivables	69,903	61,050	6,942	18	1,893
Operating payables	-82,605	-73,923	-5,521	-8	-3,153
<b>Non-operating position</b>	<b>-18,469</b>	<b>-20,163</b>	<b>-2,234</b>	<b>27</b>	<b>3,901</b>
Non-operating receivables	6,341	6,172	11	2	156
Non-operating liabilities	-23,097	-25,857	-1,313	19	4,054
Deferred income and pre-paid expenses	-1,713	-478	-932	6	-309
<b>Working capital requirement</b>	<b>-30,460</b>	<b>-32,279</b>	<b>-813</b>	<b>37</b>	<b>2,595</b>
Advances for promotional marketing	19,154	22,681			-3,527
<b>Restated change in working capital</b>					<b>-932</b>

## NOTE 25 - Risk Management

### 1. INTEREST RATE RISK

As part of its financing, Tessi subscribes for bank loans at variable and fixed rates.

The loans may be hedged against interest rate:

- either through an interest rate swap to cap the variable interest rate
- or through an interest rate swap to lock in the variable interest rate.

At 31 December 2014, this hedge is on an initial nominal amount of bank debt of €7.9 million.

### 2. RISK OF PRICE CHANGE

The Company is not significantly exposed to price fluctuations.

### 3. RISKS RELATED TO THE ECONOMIC ENVIRONMENT

The Group is active on the French market through its three business units (Tessi documents services, CPoR Devises and Tessi marketing services) and offers technology solutions and services to clients in many sectors of the economy.

Although the activity of the Group has shown a good level of resistance to different economic cycles and in particular a high frequency through multi-year contracts, it may be sensitive to the overall economic and financial situation and particularly to the financial situation of the financial service sector and particularly banks. Since 2008, this sector of the economy has been the most affected by global economic uncertainties and the financial crisis in Europe. This situation could create tensions among the Group's customers engendering a reduction in the level of their activity and their relations with their suppliers and service providers. These tensions have the potential to bring pressure on prices, cancelling or postponement of projects, including the Documents services activity.

This activity includes the checks and cashless payment division of the Group, in which the Group supports the majority of banks in the management of their treatment of the means of paper payments. In this context, the Group would be also affected by a unilateral decision which would call into question free checking accounts in France or its very existence as a means of payment.

On the other hand, the Marketing Services business can be extremely sensitive to investments budgets for marketing and promotional campaigns spent by advertisers. These budgets are themselves very sensitive to the economic environment and business sentiment.

Lastly, the Group currently only carries on significant business on the French and Spanish markets. Its business volumes are therefore sensitive to economic trends in these two countries.

Adverse changes in the economic and financial conditions affecting the markets in which the Group operates could have a significant adverse material effect on its activity, its financial situation, its results or its prospects.

### 4. RISKS RELATED TO REGULATIONS AND THEIR EVOLUTION

The Group operates in a highly regulated environment, both at the national and European level, particularly in relation to data processing and work-flow for its Documents services business and its subsidiary CPoR Devises, credit institution. In addition, a significant part of the Group's customers are subject to the strict regulations of the financial sector.

Regulations applicable to the Group's activities or its customers are vulnerable to developments that could be as favourable as unfavourable to the Group. An intensification of regulation or its implementation, offering in some cases new development opportunities, is likely to cause new conditions for conducting activities of the Group that increase its operating expenses, limit the scope of its activities or more generally hinder the development of the Group.

In more general terms, the Group cannot guarantee that rapid and/or important changes to the regulations in force will not in the future have any significant adverse effect on its activity, its financial situation, its results or its prospects.

## 5. RISKS ASSOCIATED WITH THE ACTIVITIES OF CPOR DEVICES

CPoR Devises is a credit institution with a high exposure to the risk of non-compliance, resulting in particular to the risk of damage to their image and reputation. The identified risks are:

### > Risk associated with money laundering and the financing of terrorism

- purchase securities of fraudulent origin,
- accepting money from illegal activities,
- accept or transfer funds subject to embargo,
- facilitate tax evasion,
- facilitate the financing of terrorist activities.

CPoR Devises has established a structured system, supervised by a specific AML-CFT Committee, which includes different measures:

- a dedicated procedural body available to all staff over the company intranet,
- transactions with customers, the vast majority of which, are known and referenced,
- a specific questionnaire for occasional customers, asking them questions on the origin of the funds or securities and the economic justification for the desired operation,
- filtering of clients' references and messages from SWIFT transfers displaying national and international sanctions lists,
- the limitation of the international activities to only bank customers,
- the implementation of a software for detection of atypical operations allowing analysis and traceability of decisions,
- regular training of relevant personnel.

### > Ethical risk related to its role as a gold trading exchange

In fact, the official listing of gold started in 1948 ended in 2004. Since this ended, CPoR Devises displays every day at 1pm the prices paid for all orders placed with financial institutions and licensed investment professionals. This listing is published on the website of the Bank of France as well as by several national media. The identified risks are:

- breach of the integrity of customer assets under custody,
- non-compliance with ethical trading principles.

CPoR Devises carries out monitoring and risk management:

- a daily warning system on the level of balances available for sale has been established,
- the listing of gold is reinforced by the holding of an order book that keeps the traceability of all orders taken into account.

### > Risk of non-compliance with the approval received from the French Credit Institutions and Investment Firms Committee (CECEI):

- failure to keep client accounts, in particular non-identification of beneficial owners,
- treatment of transfers made and received non-compliant with regulatory obligations,
- processing of personal data not in accordance with the French Data Protection Act, failure to make the CNIL declaration or non-compliance with the authorisation received,
- non-compliance with the limits of the activities specified in the approval received.

CPoR Devises has set up the following system:

- implementation of an electronic records management system for continuous monitoring of client files,
- management of financial flows: payments issued only to identified customer accounts, control of persons issuing transfer orders,
- continuous monitoring of credit balances.

**> Operational risks, especially related to the safety of people and property against any malicious act**

This major risk is handled via:

- a security officer and a dedicated Security Committee
- specific measures reviewed by an independent contractor.

The specific banking risks to which CPoR Devises is exposed and which are less of a threat are the short and very short term financing risks and market risks on exotic currencies and its gold position.

Credit risk, interest rate and liquidity risks are recognised as being low in respect of CPoR Devises.

**HEDGING OF RISKS ON THE GOLD AND CURRENCIES MARKET ACTIVITY:**

The asset liability management policy is reflected in a systematic coverage of physical assets held by CPoR Devises in its business to guarantee the liquidity of the instruments it deals in.

Physical assets in gold or fiat currency are covered by symmetrical scriptural sales. This principle is available for all physical assets handled by CPoR Devises.

Hedging transactions are provided by scriptural transactions in cash or term (more rare) having maturities not exceeding one month. The hedging transactions are carried out daily or during the day depending of the total currency position of the assets/liabilities and the volatility seen in the media.

**> Hedging trust assets**

- Major currencies: the trust assets are covered by scriptural cash sales in the same currency.
- Hedging limitations: the impossibility of finding interbank counter-parties for cashless operations on some exotic currencies does not however lead to comprehensive perfect coverage for each of the two hundred currencies handled by CPoR Devises.
- Exotic currencies: in the absence of a scriptural interbank market for exotic currencies, the trust assets are covered by a cash sale of currencies with which an historical correlation can be established (Dollars, Swiss Francs, Canadian Dollars). In the absence of a proven correlation, the exotic currencies coverage is provided by coverage in Dollars.

**> Coverage of physical gold holdings**

- Physical gold assets or current liabilities coverage is ensured by a symmetric scriptural gold sale (ounces) short, corresponding to the total weight of the CPoR Devises assets.
- Managing the scriptural gold account, structurally debtor is insured as part of a confirmed line of credit.
- The scriptural account balance is adjusted at least once a day, depending on the progression of the level of physical assets and gold's intra-day volatility.
- Coverage limitations: The characteristics of interesting numismatic coins and the existence of possible differences between the international and national rates don't allow however a perfect hedging of the market risks associated with asset valuations in physical gold.

Coverage is provided on the basis of the weight of physical assets and does not take into account the level of premiums that may exist for some numismatic products whose market price is different from the simple value of their gold weight. Risk exposure to the rare numismatic coin market is governed by an operational limit, the amount of which is determined by the Supervisory Board, fixed at €3 million in 2014. Exposure to numismatic premium market risk is determined using an assumption of total and immediate loss of all premiums. As at 31 December 2014, the total gross of premiums amounted to €1.1 million.

## NOTE 26 - Fees of the Statutory Auditors and members of their organisations assumed by the Group

In € thousands	BDO Rhône-Alpes				Auditors and Partners				Other firms			
	Fees (excl. tax)		%		Fees (excl. tax)		%		Fees (excl. tax)		%	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013
<b>Statutory Auditors</b>	<b>297</b>	<b>287</b>	<b>66%</b>	<b>84%</b>	<b>212</b>	<b>215</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>86</b>	<b>46</b>	<b>41%</b>	<b>42%</b>
Issuer	48	48	11%	14%	48	48	23%	22%				
Subsidiaries	249	239	55%	70%	164	167	77%	78%	86	46	41%	42%
<b>Other engagements</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>4%</b>	<b>6%</b>								
Issuer	19	19	4%	6%								
Subsidiaries												
<b>Audit</b>	<b>316</b>	<b>306</b>	<b>70%</b>	<b>90%</b>	<b>212</b>	<b>215</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>86</b>	<b>46</b>	<b>41%</b>	<b>42%</b>
Legal, tax and social												
Other services	133	35	30%	10%					124	64	59%	58%
<b>Other services</b>	<b>133</b>	<b>35</b>	<b>30%</b>	<b>10%</b>					<b>124</b>	<b>64</b>	<b>59%</b>	<b>58%</b>
<b>Total</b>	<b>449</b>	<b>341</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>212</b>	<b>215</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>210</b>	<b>110</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

## NOTE 27 - Information on related companies and parties

The principles and rules adopted by the Board of Directors to determine the remuneration and benefits in kind granted to corporate officers are specified in the Chairman's report pursuant to articles L.225-37 of the Commercial Code.

The remuneration of the Chief Executive Officer shall be fixed by the Board of Directors and, in principle, only includes a base salary. To reflect the performance of the Group, the Board of Directors may exceptionally grant a bonus. The fixed remuneration is determined in view of the usual standards for positions of comparable responsibility.

Like all of the executives of the group, he benefits from collective income protection insurance and supplementary pension benefits established for all employees of the Group, and enjoys any other specific advantage for supplementary retirement benefits.

No equity security or instrument convertible into shares or giving the right to acquire shares in the capital of Tessi SA has been awarded. Moreover, he does not receive director's fees for positions he holds, whether in Group companies or other companies by virtue of positions he holds within the Group.

The fees paid to non-employee members of the Board of Directors of Tessi SA in 2014 amounted to €70,000.

A lease agreement has been entered into between Tessi SA and SCI Tony Garnier, owned by the CEO, for an annual amount of €158,729 excluding taxes.

## NOTE 28 - Commitments made - received

### 1. COMMITMENTS MADE

- Tessi SA is committed to the granting of sureties, guarantees and collateral, in the event of financial default of its subsidiaries and the companies of the Group it controls indirectly, within the limit of €25 million, and without limitation of amount in respect of tax and customs administrations.
- Tessi SA is committed by letter of comfort from the LOCAM Company to ensure that its (100%) subsidiary, the Tessi Informatique Company, is able to meet all of its obligations in respect to services for management of the private cards contract between its subsidiary and the company LOCAM.

Alternatively, Tessi SA is committed to provide the human and financial resources necessary for the performance of its obligations or will ensure that they are carried out by another subsidiary of the Tessi Group.

- Tessi SA is committed by comfort letter to CNP Assurances to ensure that its subsidiary Tessi Documents Services (99.9%) is able to meet all of its obligations in respect to:
  - the PREFON RETRAITE production services contract
  - the escheat contract processing services contract
 concluded between its subsidiary and CNP Assurances.  
 Alternatively, Tessi SA is committed to provide the human and financial resources necessary for the performance of its obligations or will ensure that they are carried out by another subsidiary of the Tessi Group.
- Tessi SA is committed by comfort letter to Caisse d'Epargne Ile de France to ensure that its subsidiaries Tessi Documents Services (99.9%) is able to meet all of their obligations under the document processing services contract entered into between its subsidiaries and Caisse d'Epargne Ile de France.  
 Alternatively, Tessi SA is committed to provide the human and financial resources necessary for the performance of its obligations or will ensure that they are carried out by another subsidiary of the Tessi Group.
- Tessi SA is committed by comfort letter to the CNPS (National Social Security Fund) to provide all necessary support for the execution of the contractual obligations in the event of financial failure of its subsidiary Tessi GED.
- Tessi SA is committed by letter of comfort from the LCL-Credit Lyonnais to provide all necessary support to the execution of the contractual obligations of its subsidiary in the event of financial failure of Tessi Editique (desktop publishing).
- Tessi SA is committed by letter of comfort to Pitney Bowes to provide all necessary support to the execution of the contractual obligations of its subsidiary in the event of financial failure of Tessi Editique (desktop publishing).
- Tessi SA is committed a comfort letter from EUROPCAR France to ensure that its subsidiaries, Tessi Documents Services and Tessi Editique, are able to face all their respective obligations in respect of the scanning of documents and desktop publishing services contract concluded with the company EUROPCAR France.  
 Alternatively, Tessi SA is committed to provide the human and financial resources necessary for the performance of its obligations or will ensure that they are carried out by another subsidiary of the Tessi Group.
- Tessi SA granted its major shareholder a promise to purchase on 51% of the shares of the company Informatiques Services and Materials - ISEM. This promise may be exercised all at once by the majority shareholder effective 1 July 2015 and until 30 September 2015 inclusive.
- Tessi SA has entered into letters of intent with Deutsche Bank AG to ensure that its subsidiary ICSB is able to meet its contractual obligations.
- Subscription by Tessi Documents Services with Société Générale for a bank guarantee in the amount of €1,180,100 in guarantee of the interests of the URSSAF – client of Tessi Documents Services
- Subscription by Tessi MD with Société Générale for a bank guarantee in the amount:
  - Tessi MD has subscribed to a €100,000 bank guarantee to secure any sums payable by Tessi MD to Distrimag SA to cover franking fees.
  - €900,000 to secure any sums payable by Tessi MD to La Poste to cover franking fees. Tessi SA has entered into a letter of intent with Société Générale to ensure that the Bank incurs no loss due to its commitment with Tessi MD and that Tessi MD respects its commitments to Société Générale and has sufficient cash.
- Subscription by Tessi Encaissements with Société Générale for a bank guarantee in the amount:
  - of €60,000 to ensure the company Autonomous Pension Fund and welfare of nurses, massage therapists, speech therapists and orthoptist - CARPIMKO as security for the payment of all sums owed by Tessi Encaissements in respect of a signed delegation agreement between CARPIMKO and Tessi Encaissements.
  - of €145,000 to secure payment of all sums owing to the Autonomous Pension Fund of French Doctors - CARMF by Tessi Encaissements in its capacity as agent of the accounting officer of the beneficiary.

- Subscription by Tessi Editique with Société Générale for a bank guarantee for an amount of €3,000,000 to secure La Poste (French postal company) of all sums owed them by Tessi Editique in respect of postage fees.
- Subscription by Tessi Editique with BNP for a bank guarantee for an amount of €1,000,000 to secure La Poste (French postal company) of all sums owed them by Tessi Editique in respect of postage fees.
- XWZ 32 (parent company of Tessi Editique) has granted a joint and several guarantee of the Tessi Editique to the tune of €1,000,000 in favour of the BNP.

## 2. COMMITMENTS RECEIVED

- The majority shareholder of Informatique Services et Matériels (ISEM), holding 51% of the shares, has made a commitment to sell in favour of Tessi SA. Tessi SA may exercise this option, on a one-time basis, between 1 October 2015 and 31 December 2015 at midnight.
- Financing commitments received by CPoR Devises correspond to the unused portion of confirmed multi-currency credit lines. As at 31 December 2014, the unused amount under these lines of credit was €64.9 million.

## 3. DEBTS SECURED BY COLLATERAL

- Tessi SA has pledged:
  - 1,421 Logidoc-Solutions shares in favour of Société Générale.
  - the debt held on the tenant under the lease of real estate acquired off plan located at HAILLAN in favour of CIC Lyonnaise de Banque.
- Tessi SA granted a promise of first mortgage on the premises in Lyon for the benefit of Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes as collateral for a loan.

## 4. OTHER FINANCIAL COMMITMENTS

- Borrowings were the subject of a partial interest hedging on an initial nominal amount €7.9 million. No restatement on the value of these hedges was made on 31 December 2014 in the consolidated accounts in view of the insignificant nature of the impact, which also was assessed based on the valuations of counterparties.
- Off-balance sheet transactions recorded by CPoR Devises cover different types of transaction, including:
  - Euro and foreign currency borrowings not received/Foreign currency and euro loans not delivered. These consist of overnight or very short-term loans and borrowings committed to as at the balance sheet date to hedge the currency position but not yet resulting in a transfer of money. They are usually settled within 2 and 5 days. As at 31 December 2014, the commitment stood at €0.5 million.
  - Currency swaps. These are euro/foreign currency forward sales and purchases that form part of the currency hedging policy. As at 31 December 2014, foreign currency swaps amounted to €40 million.

## NOTE 29 - Scope of the consolidation as at 31 December 2014

### > Consolidated subsidiaries by business segment

#### 1. TESSI DOCUMENTS SERVICES

\* FC – Full Consolidation; EM – Equity Method

Company	Country	Control (%)	Interest (%)	Consolidation method*
2PL-Prod	France	100	100	FC
Accès Informatiques	France	100	100	FC
ASP One.fr	France	100	100	FC
Atelier Pré St Gervais	France	100	100	FC
ATIA	Vietnam	60	60	FC
A.T.I.P.	France	100	100	FC
BIPIO	Mauritius Island	91.5	91.5	FC
BIP-Tessi	France	100	99.9	FC
Bordeaux Saisie	France	100	100	FC
C2I Production	France	100	100	FC
Docuplus Ltd	England	100	100	FC
GIP-Tessi	France	100	100	FC
Gdoc Holding SA	Switzerland	100	100	FC
Gdoc Espana SL	Spain	100	100	FC
Gdoc Lasercom France	France	100	100	FC
Gdoc Lasercom SA	Switzerland	100	100	FC
Grabación de datos y documentos	Spain	100	100	FC
Graddo Grupo Corporativo	Spain	100	100	FC
Graddo II	Spain	100	100	FC
ICSB	France	100	100	FC
ISEM	France	49	49	FC
Logidoc Solutions	France	100	100	FC
Processure Company Limited	Mauritius Island	50	50	FC
Perfo Service	France	100	100	FC
Prochèque Nord	France	100	100	FC
RIB Drôme	France	99.8	99.8	FC
RIP-Tessi	France	100	100	FC
Sakarah	France	100	100	FC
SATC	France	100	100	FC
SDIP-Tessi	France	100	100	FC
SEDI	France	99.8	99.8	FC
SIP-Tessi	France	100	99.9	FC
SMIP-Tessi	France	100	100	FC
Spigraph Group	France	20.2	20.2	EM
Synercam	France	100	100	FC
TDC Tessi	France	100	100	FC
T.D.I	France	100	100	FC
TESCA	France	51	51	FC
Tessi Asia	Vietnam	75	75	FC
Tessi Chèque Auvergne	France	100	100	FC
Tessi Chèque Bordeaux	France	100	100	FC
Tessi Chèque Conseil	France	100	100	FC
Tessi Chèque Île de France	France	100	100	FC

Company	Country	Control (%)	Interest (%)	Consolidation method*
Tessi Chèque Interbancaire	France	100	100	FC
Tessi Chèque Nanterre	France	99.8	99.8	FC
Tessi Chèque Rennes	France	100	100	FC
Tessi Consulting	France	100	100	FC
Tessi Contact Center	France	100	100	FC
Tessi Documents Services	France	99.9	99.9	FC
Tessi Editique	France	100	100	FC
Tessi Encaissements	France	100	100	FC
Tessi GED	France	100	100	FC
Tessi Informatique	France	100	100	FC
Tessi Ouest	France	100	100	FC
Tessi Paiements Services	France	100	100	FC
Tessi Technologies	France	100	100	FC
Tessi-T.G.D	France	100	100	FC
T.I.G.R.E.	France	100	100	FC
TSI Action Informatique	France	100	100	FC
Tunis Data Services	Tunisia	100	100	FC
XWZ 32	France	100	100	FC

## 2. CPOR DEVICES

Company	Country	Control (%)	interest (%)	Method of consolidation
CPoR Devises	France	80	80	FC
Intactus	France	100	100	FC

## 3. TESSI MARKETING SERVICES

Company	Country	Control (%)	interest (%)	Method of consolidation
Soft Promo	France	100	100	FC
Tessi CRM Consulting	France	100	100	FC
Tessi MD	France	100	100	FC
Tessi Procurement	France	100	100	FC
Tessi TMS	France	99.9	99.9	IG

## 4. OTHER AND UNALLOCATED

Company	Country	Control (%)	interest (%)	Method of consolidation
Tessi lab	France	100	100	FC
Tessi Services	France	100	100	FC



# COMPTES SOCIAUX

## COMPTES SOCIAUX DE TESSI SA SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2014

La situation financière de Tessi est présentée à travers les comptes sociaux de Tessi SA aux 31 décembre 2013 et 2014.

### I. Comptes de résultat sociaux pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014

En milliers d'euros	Notes	2014	2013
<b>Produits d'exploitation</b>			
Chiffre d'affaires	11	14 026	13 800
Autres produits d'exploitation		19	199
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>14 045</b>	<b>13 999</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats et charges externes		9 766	9 903
Impôts, taxes et versements assimilés		425	354
Charges de personnel		2 901	2 706
Dotations aux amortissements	4	634	292
Dotations aux provisions			
Autres charges d'exploitation		106	63
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>13 832</b>	<b>13 319</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>			
Produits financiers	11	21 723	19 321
Charges financières	11	10 187	11 797
<b>Résultat financier</b>		<b>11 537</b>	<b>7 524</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>			
Résultat exceptionnel	11	253	-962
Impôts sur les bénéfices	11	-1 835	-2 618
<b>Résultat net</b>		<b>13 839</b>	<b>9 860</b>

## II. Bilans sociaux aux 31 décembre 2013 et 2014

En milliers d'euros	Notes	2014	2013
<b>Actif</b>			
<b>Actif immobilisé</b>			
Immobilisations incorporelles	4	88	89
Immobilisations corporelles	4	19 363	12 161
Immobilisations financières	4	93 936	70 095
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>113 387</b>	<b>82 344</b>
<b>Actif circulant</b>			
Stocks et en-cours			
Avances et acomptes versés sur commandes		29	16
Créances clients et avances versées		3 862	3 554
Autres créances	5	59 143	51 984
Valeurs mobilières de placement	6		1 236
Disponibilités	6	80 814	66 374
Charges constatées d'avance		131	177
<b>Total actif circulant</b>		<b>143 978</b>	<b>123 340</b>
Frais émission d'emprunts à étaler		143	179
<b>Total de l'actif</b>		<b>257 509</b>	<b>205 863</b>
<b>Passif</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital	7	5 593	5 610
Primes		497	1 227
Réserves		51 020	46 770
Report à nouveau			
Résultat net		13 839	9 860
<b>Total capitaux propres</b>		<b>70 949</b>	<b>63 467</b>
Provisions pour risques et charges	8		
<b>Dettes</b>			
Dettes financières	9	180 318	137 422
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 097	3 072
Dettes fiscales et sociales		2 138	1 771
Autres dettes et produits constatés d'avance		7	131
<b>Total dettes</b>		<b>186 560</b>	<b>142 396</b>
<b>Total du passif</b>		<b>257 509</b>	<b>205 863</b>

### III. Tableau des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014

En milliers d'euros	2014	2013
<b>Flux liés à l'activité</b>		
<b>Résultat net</b>	<b>13 839</b>	<b>9 860</b>
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité:		
Dotations aux amortissements et provisions	6 900	8 443
Reprises des amortissements et provisions	-3 436	-1 760
Plus ou moins-values de cession	-267	866
Boni TUP viré au résultat		-423
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>17 035</b>	<b>16 986</b>
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b> <span style="float: right;">Note 10</span>	<b>5 298</b>	<b>-1 530</b>
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>	<b>22 333</b>	<b>15 456</b>
<b>Flux liés aux opérations d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-7 861	-4 454
Produits de cessions d'immobilisations corp. et incorporelles	62	
	<b>-7 799</b>	<b>-4 454</b>
Acquisition/encaissement d'immobilisations financières	-26 522	-2 647
Produits de cessions d'immobilisations financières	685	293
	<b>-25 837</b>	<b>-2 354</b>
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>-33 636</b>	<b>-6 808</b>
<b>Flux liés aux opérations de financement</b>		
Augmentation de capital ou apports	84	211
Réduction ou remboursement de capital	-830	
Dividendes versés aux actionnaires	-5 610	-5 602
Émission/remboursement d'emprunts	30 020	19 400
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>23 663</b>	<b>14 009</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>12 360</b>	<b>22 657</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture</b>	<b>67 412</b>	<b>44 755</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>79 772</b>	<b>67 412</b>

#### IV. Tableau de variation des capitaux propres sociaux pour les exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014

En milliers d'euros	Capital social	Primes	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Capitaux propres
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	<b>5 600</b>	<b>1 025</b>	<b>36 917</b>		<b>15 456</b>	<b>58 997</b>
Augmentation de capital	10	201				211
Autres opérations		1				1
Affectation résultat 2012			15 456		-15 456	
Report à nouveau						
Dividendes versés			-5 603			-5 603
Résultat net					9 860	9 860
<b>Au 31 décembre 2013</b>	<b>5 610</b>	<b>1 227</b>	<b>46 770</b>		<b>9 860</b>	<b>63 467</b>
Augmentation de capital	4*	79*				83
Diminution de capital	-21**	-809**				-830
Autres opérations						
Affectation résultat 2013			9 860		-9 860	
Report à nouveau						
Dividendes versés			-5 610			-5 610
Résultat net					13 839	13 839
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>5 593</b>	<b>497</b>	<b>51 020</b>		<b>13 839</b>	<b>70 949</b>

\* L'augmentation de 4 K€ correspond à la levée de 2 186 options à 2 €, options levées dans le cadre du plan d'achat d'actions. Ces levées d'options ont entraîné le versement d'une prime d'émission de 79 K€.

\*\* La diminution de 21 K€ correspond à l'annulation de 10 453 actions auto détenues, actions acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions propres. Cette annulation a entraîné le remboursement d'une prime d'émission de 809 K€.

#### V. Filiales et participations

Sociétés (en milliers d'euros)	% de détention	Capitaux propres (hors résultat)	Résultat de l'ex. écoulé	Valeur des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Dividendes encaissés durant l'ex. écoulé	Chiffre d'affaires de l'ex. écoulé	Observations/ Montant des provisions pour dépréciation de comptes courants
				Brute	Nette				
Accès Informatiques	100,00	1 383	279	1 354	1 354		300	5 443	
ATIA	60,00	93	114	45	45		74	789	
A.T.I.P.	80,00	442	145				80	1 002	
BIPIO	91,50	885	114	100	100			1 652	
BIP-Tessi	1,00	1 838	1 037				6	5 583	
Bordeaux Saisie	99,89	533	-140	21	21		100	1 339	
CPoR Devises	80,00	36 755	7 751	26 000	26 000	129	8 000	44 786	
Gdoc Holding SA (6 mois)	55,52	419	-17	3 239	3 239	1 091			
GIP-Tessi	99,00	415	13	8	8			438	
Graddo Grupo Corporativo	100,00	4 804	93	16 224	16 224			527	
I.C.S.B.	100,00	1 392	460	3 853	3 853		250	5 287	
Intactus	99,92	29	-2	1 484	27				
ISEM	49,00	1 183	178	715	715	11 120	17	1 919	
Logidoc Solutions	100,00	125	191	10 003	5 128			3 520	
Perfo Service	100,00	496	151	187	187		100	1 010	
Processure Company Limited	50,00	43	16	11	11			186	

Sociétés (en milliers d'euros)	% de détention	Capitaux propres (hors résultat)	Résultat de l'ex. écoulé	Valeur des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Dividendes encaissés durant l'ex. écoulé	Chiffre d'affaires de l'ex. écoulé	Observations/ Montant des provisions pour dépréciation de comptes courants
				Brute	Nette				
Prochèque Nord	99,82	903	603	257	257		200	6 750	
RIB Informatique Drôme	99,80	307	167	8	8		50	803	
RIP-Tessi	99,00	847	617	8	8		99	6 397	
Sakarah	100,00	-3 500	-638	120		4 031		543	4 031
SATC	99,80	230	131	8	8		75	651	
SDIP-Tessi	99,00	469	44	8	8		50	753	
SEDI	99,80	3 695	1 379	8	8		100	27 449	
SIP-Tessi	1,00	687	-22					2 272	
SMIP-Tessi	99,00	522	110	8	8		74	771	
Spigraph Group (provisoire)	20,22	13 982	84	5 000	5 000			3 023	
Synercam	100,00	965	50	1 220	1 220	893	50	488	
T.D.C. Tessi	99,80	1 063	261	8	8		250	4 078	
T.D.I.	100,00	106	5	50	50	19		187	
TESCA	51,00	438	44	19	19			427	
Tessi Asia	75,00	167	-29	53		83		251	83
Tessi Chèque Auvergne	100,00	91	-40	37	37			298	
Tessi Chèque Bordeaux	100,00	1 186	247	37	37		100	3 060	
Tessi Chèque Conseil	99,80	328	99	694	694	387	50	2 910	
Tessi Chèque Interbancaire	100,00	2 065	438	727	727		400	1 852	
Tessi Chèque Nanterre	99,80	1 198	-125	19	19		200	1 765	
Tessi Chèque Rennes	100,00	904	333	619	619		200	4 012	
Tessi Chèque Île de France	99,00	1 890	266	10	10		248	1 746	
Tessi Consulting	100,00	-313	279	550		145		3 012	34
Tessi Contact Center	100,00	842	406	421	421		200	4 341	
Tessi CRM Consulting	100,00	15	-1	15	15				
Tessi Documents Services	99,90	3 836	1 889	15	15		699	51 533	
Tessi Encaissements	100,00	5 413	865	500	500		300	10 127	
Tessi Informatique	100,00	1 315	632	2 364	2 064	23 014	400	7 573	
Tessi lab	100,00	10	1	10	10	4		67	
Tessi Ouest	99,93	157	268	108	108			1 234	
Tessi Paiements Services	100,00	2 386	1 270	5 785	5 785	1 682	1 000	37 092	
Tessi Procurement	100,00	112	18	37	37			33	
Tessi Services	100,00	445	255	37	37	265	200	6 486	
Tessi Technologies	100,00	8 393	1 732	10 252	10 252		500	21 686	
Tessi-T.G.D	100,00	2 496	624	1 457	1 457		400	5 532	
Tessi TMS	99,93	2 673	-1 407	4 634	3 227	3 863		14 495	
T.I.G.R.E.	100,00	2 244	249	2 950	2 950		350	3 700	
TSI Action Informatique	99,00	858	250	8	8		149	1 497	
Tunis Data Services	99,90	216	272	100	100		321	1 311	
XWZ 32	100,00	-4 057	821	12 250		14 406			3 236
2PL-Prod	100,00	271	-202	2 351	69	525		1 030	
24h00	7,50			790					
<b>Totaux</b>				<b>116 791</b>	<b>92 708</b>	<b>61 656</b>	<b>15 589</b>		<b>7 384</b>

### > Évènements 2014:

Cf. Note 4 - point 1.3 - Immobilisations financières.

## VI. Annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2014

### NOTE 1 - Évènements significatifs de l'exercice

Au cours de l'exercice 2014, la société Tessi SA a enregistré les opérations suivantes :

- acquisition de la société Graddo Grupo Corporativo S.L. et de ses filiales en date du 13 mai 2014. La société est basée en Espagne, à Madrid,
- acquisition de 55,52 % des parts sociales de la société Gdoc Holding SA et de ses filiales en date du 22 décembre 2014. La société est basée en Suisse, à Genève,
- prise de participation minoritaire dans la société Spigraph Group, à hauteur de 20,22 % du capital,
- un contrat de crédit a été souscrit pour un montant de 20 M€. Celui-ci est utilisable par tirages et devra être intégralement remboursé au plus tard le 08 août 2019,
- un contrat de crédit a été souscrit pour un montant de 15 M€. Celui-ci est utilisable par tirages et devra être intégralement remboursé au plus tard le 28 novembre 2019.

### NOTE 2 - Changement de méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'a été appliqué au titre de l'exercice.

### NOTE 3 - Principes comptables, méthodes et règles d'évaluation

Les comptes de la Société sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et selon les principes de :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations incorporelles sont en partie constituées de fonds de commerce acquis. Une dépréciation est constatée, si nécessaire.

#### 1. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La Société n'a pas engagé de frais de recherche et de développement.

#### 2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition. L'amortissement est calculé suivant le mode linéaire ou dégressif en retenant les durées d'utilisation estimées des différentes catégories d'immobilisations. Dans les cas où il est pratiqué, l'amortissement dégressif correspond à un amortissement économique.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- |   |             |
|---|-------------|
| • aménagements terrains                       | 10 ans      |
| • constructions                               | 20 à 40 ans |
| • logiciels, licences                         | 2 ans       |
| • agencements                                 | 5 à 7 ans   |
| • matériel de transport                       | 5 ans       |
| • matériel de bureau et matériel informatique | 3 à 5 ans   |
| • mobilier                                    | 5 à 10 ans  |

### 3. TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

Les titres de participation et autres titres immobilisés sont enregistrés à leur coût historique (hors frais d'acquisition).

Constituent des titres de participation, les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice ou d'en avoir le contrôle. Les titres ne correspondant pas à cette définition sont classés en immobilisations financières et autres titres immobilisés.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité déterminée en tenant compte de la situation nette réestimée et des perspectives de rentabilité. Une dépréciation est constatée lorsque cette valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

## NOTE 4 - Actif immobilisé

### 1. IMMOBILISATIONS

#### 1.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/14	Exercice clos le 31/12/13
Fonds de commerce	137	137
Concessions, brevets, licences	9	9
<b>Valeur brute</b>	<b>146</b>	<b>146</b>
Dépréciations et amortissements cumulés	-58	-58
<b>Valeur nette</b>	<b>88</b>	<b>88</b>

#### > Analyse de la variation

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/14	Exercice clos le 31/12/13
<b>Valeur nette au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>88</b>	<b>89</b>
Investissements		14
Cessions (net)		
Dotations aux amortissements et dépréciations		-15
<b>Valeur nette au 31 décembre</b>	<b>88</b>	<b>88</b>

#### 1.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/14	Exercice clos le 31/12/13
Constructions	15 262	7 777
Installations générales, aménagements constructions	4 613	4 465
Installations techniques, agencements divers	831	831
Autres immobilisations corporelles	376	228
Immobilisations en cours	11	
Avances et acomptes versés		
<b>Valeur brute</b>	<b>21 093</b>	<b>13 301</b>
Amortissements cumulés	-1 730	-1 140
<b>Valeur nette</b>	<b>19 363</b>	<b>12 161</b>

### > Analyse de la variation

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/14	Exercice clos le 31/12/13
Valeur nette au 1 <sup>er</sup> janvier	12 161	7 998
Investissements	7 861*	4 454
Cessions	-61	
Dotations aux amortissements	-598	-291
<b>Valeur nette au 31 décembre</b>	<b>19 363</b>	<b>12 161</b>

\* Principalement liés à l'acquisition d'un ensemble immobilier sur Nanterre.

Les immobilisations corporelles sont essentiellement composées de constructions, d'installations et d'agencements.

### 1.3. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/14	Exercice clos le 31/12/13
Titres de participation	116 791	90 392
Autres titres	7 802	6 854
Créances rattachées à des participations et autres titres	2 818	1 727
Dépôts et cautionnements	136	141
Actions propres		
<b>Valeur brute</b>	<b>127 548</b>	<b>99 114</b>
Dépréciation	-33 612	-29 020
<b>Valeur nette</b>	<b>93 936</b>	<b>70 095</b>

### > Analyse de la variation

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/14	Exercice clos le 31/12/13
Valeur brute au 1 <sup>er</sup> janvier	99 114	97 136
Création de sociétés et souscription à des augmentations de capital	7 355	3 000
Acquisitions de titres	19 463	
Cessions ou annulations de titres	-419	-2 673
Acquisitions autres immobilisations financières	2 039*	1 652
Sorties autres immobilisations financières	-5	
<b>Valeur brute au 31 décembre</b>	<b>127 548</b>	<b>99 114</b>

\* Dont 948 K€ Investissements Outre-Mer réalisés dans le cadre du dispositif Girardin (article 217 undecies du CGI).

Les principales variations constatées au cours de l'exercice 2014 sont relatives aux faits suivants :

#### > Acquisitions de titres

- acquisition de la société Graddo Grupo Corporativo S.L. et de ses filiales, en date du 13 mai 2014, pour un montant de 16 224 K€,
- acquisition de 55,52 % des parts sociales de la société Gdoc Holding SA et de ses filiales en date du 22 décembre 2014, pour un montant de 3 239 K€,
- investissements Outre-Mer réalisés dans le cadre du dispositif Girardin (article 217 undecies du CGI) pour un montant de 948 K€.

#### > Souscriptions

- souscription à l'augmentation de capital de la société Spigraph Group pour un montant de 5 000 K€,
- souscription à l'augmentation de capital de la société 2PL-Prod pour un montant de 2 330 K€, suite à une opération de recapitalisation de la société en date du 16 décembre 2014.

### > Création de titres

- versement du capital de la société Tessi CRM Consulting suite à la création de la société, pour un montant de 15 K€,
- versement du capital de la société Tessi lab suite à la création de la société, pour un montant de 10 K€.

### > Cessions et annulations de titres

- cession de titres de la société SLTC en date du 04 novembre 2014 pour un montant de 76 K€, préalablement à l'opération de fusion-absorption de la société SLTC par la société TDC,
- annulation des titres des sociétés DESA Holding, pour un montant de 45 K€,
- annulation des titres des sociétés Sodesa, pour un montant de 36 K€,
- annulation des titres des sociétés Sogecor, pour un montant de 262 K€.

## 2. DÉPRÉCIATION DE TITRES

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/14	Exercice clos le 31/12/13
Montants au 1 <sup>er</sup> janvier	27 376	25 726
Dépréciation sur immobilisations financières	4 852	3 674
Reprise sur dépréciation d'immobilisations financières	-342	-756
Annulation dépréciation sur titres		-1 269
<b>Montants au 31 décembre</b>	<b>31 885</b>	<b>27 376</b>

Au cours de l'exercice 2014, la société Tessi SA a principalement enregistré les opérations suivantes :

- la constitution d'une provision pour dépréciation des titres détenus vis-à-vis de la société 2PL-Prod, pour un montant de 2 261 K€,
- la constitution d'une provision pour dépréciation des titres détenus vis-à-vis de la société Tessi TMS, pour un montant de 1 407 K€.

### NOTE 5 - Autres éléments d'actif

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les autres créances brutes correspondent à hauteur de 63,7 millions d'euros aux comptes courants liés aux opérations de trésorerie, notamment de cash-pooling, avec des sociétés du Groupe.

Des provisions pour dépréciation de comptes courants sont principalement constatées pour les entités suivantes :

- Sakarah pour 4 031 K€,
- XWZ32 pour 3 236 K€.

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/14	Exercice clos le 31/12/13
Montants au 1 <sup>er</sup> janvier	9 859	8 031
Dépréciation sur comptes courants	1 332	2 833
Reprise sur dépréciation de comptes courants	-3 094	-1 005
<b>Montants au 31 décembre</b>	<b>8 097</b>	<b>9 859</b>

Au cours de l'exercice 2014, la société Tessi SA a principalement enregistré les opérations suivantes :

- la reprise d'une provision pour dépréciation de compte courant vis-à-vis de sa filiale 2PL-Prod, pour un montant de 2 059 K€,
- la reprise d'une provision pour dépréciation de compte courant vis-à-vis de sa filiale XWZ32, pour un montant de 821 K€,

- la constitution d'une provision pour dépréciation de compte courant vis-à-vis de la société Tessi MD, pour un montant de 797 K€,
- la constitution d'une provision pour dépréciation de compte courant vis-à-vis de sa filiale Sakarah, pour un montant de 535 K€.

## NOTE 6 - Valeurs mobilières de placements et trésorerie

La trésorerie comprend les liquidités et les placements à court terme ayant une échéance de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition, non soumis à des variations significatives de valeur, offrant une grande liquidité.

Le portefeuille de VMP est principalement composé de SICAV monétaires valorisées selon la méthode PEPS. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat.

## NOTE 7 - Capital social

	Exercice clos le 31/12/14	Exercice clos le 31/12/13
Nombre de titres	2 796 678	2 804 945
Valeur nominale	2 euros	2 euros
<b>Total (en milliers d'euros)</b>	<b>5 593</b>	<b>5 610</b>

Les opérations impactant le capital social et la prime d'émission sur 2014 s'analysent ainsi :

En milliers d'euros	Nombre de titres	Capital	Prime d'émission
Au 31/12/2013	2 804 945	5 610	1 227
Plan d'achat d'actions	2 186	4	79
Annulation titres	-10 453	-21	-809
<b>Au 31/12/2014</b>	<b>2 796 678</b>	<b>5 593</b>	<b>497</b>

### > Plans d'options de souscriptions d'actions

	Nombre d'actions attribuées	Date de début de la période d'exercice des options	Date de fin de la période d'exercice des options	Prix d'exercice (en €)	Nombre d'options annulées au 31/12/2014	Dont annulations en 2014	Nombre d'options exercées au 31/12/2014	Dont options exercées en 2014	Nombre d'options restant à exercer au 31/12/2014
<b>Plan n° 7 : plan d'actions de 2007 pour 2007 (Conseil d'Administration du 15/06/2007)</b>									
	10 658	15/06/2011	15/06/2014	49,26	1 960		8 698	436	
<b>Plan n° 8 : plan d'actions de 2008 pour 2008 (Conseil d'Administration du 16/06/2008)</b>									
	15 600	16/06/2012	16/06/2015	35,56	2 000		12 350	1 750	1 250
<b>Totaux</b>	<b>26 258</b>				<b>3 960</b>		<b>21 048</b>	<b>2 186</b>	<b>1 250</b>

## NOTE 8 - Provisions pour risques et charges

Les provisions sont destinées à couvrir les risques ou les charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Chaque risque ou charge fait l'objet d'une analyse au cas par cas.

Sur les exercices 2013 et 2014, aucun risque n'a été identifié.

## NOTE 9 - Dettes

Les emprunts et dettes financières divers correspondent à hauteur de 108,5 M€ aux comptes courants liés aux opérations de trésorerie, notamment de cash-pooling, avec des sociétés du Groupe.

Un contrat de crédit a été souscrit sur l'exercice 2014 pour un montant de 20 M€. Celui-ci est utilisable par tirages et devra être intégralement remboursé au plus tard le 08 août 2019.

Un contrat de crédit a été souscrit sur l'exercice 2014 pour un montant de 15 M€. Celui-ci est utilisable par tirages et devra être intégralement remboursé au plus tard le 28 novembre 2019.

## NOTE 10 - Variation du besoin en fonds de roulement

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/14	Exercice clos le 31/12/13
<b>Variation des frais financiers</b>		
<b>Variation nette exploitation</b>	<b>1 327</b>	<b>50</b>
Variation de stock		
Transferts de charges à répartir		
Variation des créances d'exploitation	57	887
Variation des dettes d'exploitation	1 270	-837
<b>Variation nette hors exploitation</b>	<b>3 971</b>	<b>-1 580</b>
Variation des créances hors exploitation	-8 104	10 565
Variation des dettes hors exploitation	12 029	-11 949
Charges et produits constatés d'avance	46	-196
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>5 298</b>	<b>-1 530</b>

## NOTE 11 - Compte de résultat

### 1. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est principalement réalisé en France et constitué de prestations aux différentes filiales du Groupe.

### 2. RÉMUNÉRATION ALLOUÉE AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE

Sur 2014, il a été versé des jetons de présence aux Administrateurs et aux membres du Comité d'Audit pour un montant de 90 K€.

La rémunération des membres de Direction pour cette période s'est élevée à 911 K€.

### 3. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX PRIS EN CHARGE PAR LA SOCIÉTÉ

En milliers d'euros (HT)	BDO Rhône-Alpes		Audits & Partenaires	
	2014	2013	2014	2013
Commissariat aux Comptes	48	48	48	48
Diligences directement liées	19	19		
<b>Audit</b>	<b>67</b>	<b>67</b>	<b>48</b>	<b>48</b>
Juridique, fiscal, social				
Autres	133	35		
<b>Autres prestations</b>	<b>133</b>	<b>35</b>		
<b>Total</b>	<b>200</b>	<b>102</b>	<b>48</b>	<b>48</b>

## 4. RÉSULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	Exercice clos le 31/12/14	Exercice clos le 31/12/13
Produits nets financiers liés aux participations (1)	15 590	14 785
Produits nets sur cessions de VMP	878	623
Différence négative de change	-1	
Provisions/reprises sur dépréciations d'immobilisations financières (2)	-2 830	-6 391
Charges/produits nets sur intérêts et autres charges assimilées (3)	-2 100	-1 493
<b>Total</b>	<b>11 537</b>	<b>7 524</b>

### > Ventilation au 31/12/2014:

(1) Ce poste correspond en quasi-totalité aux dividendes perçus, en provenance des filiales.

(2) Dont :

- 4 852 K€ concernant une dépréciation sur titres de participations,
- 1 414 K€ concernant une dépréciation de comptes courants,
- 342 K€ concernant une reprise sur provision pour dépréciation de titres de participations,
- 3 094 K€ concernant une reprise sur provision pour dépréciation de comptes courants.

(3) Dont :

- 1 122 K€ de charges d'intérêts sur emprunts,
- 64 K€ de charges financières diverses,
- 914 K€ de charges nettes d'intérêts Groupe.

### > Ventilation au 31/12/2013:

1) Ce poste correspond en totalité aux dividendes perçus, en provenance des filiales.

(2) Dont :

- 3 674 K€ concernant une dépréciation sur titres de participations,
- 4 477 K€ concernant une dépréciation de comptes courants,
- 756 K€ concernant une reprise sur provision pour dépréciation de titres de participations,
- 1 005 K€ concernant une reprise sur provision pour dépréciation de comptes courants.

(3) Dont :

- 1 012 K€ de charges d'intérêts sur emprunts,
- 92 K€ de charges financières diverses,
- 389 K€ de charges nettes d'intérêts Groupe.

## 5. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est constitué pour l'essentiel de :

- la plus-value nette sur la cession des parts de la société SLTC à la société TDC pour 609 K€,
- la moins-value sur l'annulation des titres des sociétés DESA et SODESA pour 80 K€,
- la moins-value sur l'annulation des titres de la société SOGECOR pour 262 K€.

## 6. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

### 6.1. INTÉGRATION FISCALE

La Société a signé une convention relative aux modalités d'application de l'intégration fiscale, en conformité avec les règles fixées par l'administration fiscale, avec certaines des sociétés du Groupe qui ont optées pour ce régime.

Liste des sociétés entrant dans le champ d'application de l'intégration fiscale :

- 2PL-PROD
- Accès Informatiques
- I.C.S.B.
- Intactus
- Logidoc Solutions
- Sakarah
- SEDI
- SIP-Tessi
- T.D.C. Tessi
- Tessi Chèque Bordeaux
- Tessi Chèque Interbancaire
- Tessi Chèque Nanterre
- Tessi Documents Services
- Tessi Editique
- Tessi Encaissements
- Tessi GED
- Tessi Informatique
- Tessi MD
- Tessi Paiements Services
- Tessi SA
- Tessi Services
- Tessi TMS
- TSI Action Informatique
- XWZ 32

La société Tessi SA est la mère d'un groupe d'intégration fiscale. Chaque société intégrée fiscalement est replacée dans la situation qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément. Les éventuelles économies ou charges d'impôts des sociétés intégrées sont constatées dans les comptes de la société mère Tessi SA. Il en est de même pour les crédits d'impôts compétitivité emploi.

Les investissements réalisés dans le cadre du dispositif d'aide fiscale à l'investissement Outre-Mer (loi Girardin) codifié sous l'article 217 undecies du CGI a permis la déduction du résultat fiscal d'un montant de 2 178 K€, montant ayant fait l'objet d'un agrément délivré par la Direction générale des finances publiques.

## **6.2. VENTILATION DE L'IMPÔT ENTRE RÉSULTAT COURANT ET RÉSULTAT EXCEPTIONNEL**

L'impôt correspondant au résultat exceptionnel est une économie d'impôt de 4,5 K€.

## **6.3. SITUATION FISCALE DIFFÉRÉE ET LATENTE**

Le montant des crédits d'impôts compétitivité emploi des sociétés intégrées et non imputés sur l'impôt des sociétés Groupe de l'année 2014 s'élève à 2 081 K€. Cette créance sur l'État est remboursable dans les délais légaux.

## **7. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

Conformément à la lettre d'intention du 03 novembre 2014, Tessi SA a acheté les titres Gdoc Holding SA détenus par les minoritaires, pour un montant de 3 113 600 CHF, en date du 02/02/2015, portant ainsi le pourcentage de détention du capital de 55,52 % à 100 %.

## NOTE 12 - Autres informations

### 1. ÉCHÉANCE DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

#### 1.1. CRÉANCES

En milliers d'euros	Montant brut	< à 1 an	> à 1 an et < à 5 ans	> à 5 ans
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>2 954</b>		<b>2 954</b>	
Créances rattachées à des participations	2 818		2 818	
Prêts	1		1	
Autres immobilisations financières	136		136	
<b>Total actif circulant</b>	<b>71 255</b>	<b>71 233</b>	<b>23</b>	
Clients douteux ou litigieux	23		23	
Autres créances clients	3 862	3 862		
Personnel et comptes rattachés				
Organismes sociaux				
Taxe sur la valeur ajoutée	500	500		
Impôt sur les sociétés	2 479	2 479		
Autres impôts				
Groupe et associés	63 666	63 666		
Débiteurs divers	595	595		
Charges constatées d'avance	131	131		
<b>Total créances</b>	<b>74 209</b>	<b>71 233</b>	<b>2 977</b>	

#### 1.2. DETTES

En milliers d'euros	Montant brut	< à 1 an	> à 1 an et < à 5 ans	> à 5 ans
Autres emprunts obligataires	20 000*		20 000	
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	1 042	1 042		
- à plus de 1 an à l'origine	47 336	5 120	42 216	
Emprunts et dettes financières divers	257	257		
Fournisseurs et comptes rattachés	4 097	4 097		
Personnel et comptes rattachés	790	790		
Sécurité sociale et organismes sociaux	548	548		
État et autres collectivités publiques :				
- impôts sur les bénéfices				
- taxe sur la valeur ajoutée	754	754		
- autres impôts, taxes et assimilés	45	45		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	111 683	111 683		
Autres dettes	7	7		
Produits constatés d'avance				
<b>Total dettes</b>	<b>186 560</b>	<b>124 344</b>	<b>62 216</b>	

\* Emprunt obligataire émis en janvier 2013, remboursable au 31 décembre 2018.

Emprunts souscrits dans l'exercice :	35 000 K€
Emprunts remboursés dans l'exercice :	5 120 K€

## 2. ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES ET PARTIES LIÉES

En milliers d'euros	Entreprises liées
<b>Actif</b>	
Participation	92 708
Créances rattachées à des participations	2 818
Créances clients et comptes rattachés	3 768
Autres créances	53 873
<b>Passif</b>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 826
Autres dettes	111 690
<b>Compte de résultat</b>	
Redevances	12 398
Autres produits annexes	1 625
Charges d'exploitation	6 590
Dividendes	15 589
Autres produits financiers	1 820
Charges financières	2 733
Dotations pour dépréciation de comptes courants	1 415
Reprises sur provisions pour dépréciation de comptes courants	3 094
Dotations pour dépréciation de titres	3 722
Reprises sur provisions pour dépréciation de titres	262
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées	338
Produits sur cession d'éléments d'actifs	685

## 3. RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les principes et règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont précisés dans le rapport du Président conformément aux articles L.225-37 du Code de Commerce.

La rémunération du Président-directeur général est fixée par le Conseil d'Administration et comprend, en principe, uniquement une partie fixe. Pour tenir compte des performances du Groupe, le Conseil d'Administration peut lui attribuer exceptionnellement une prime. La partie fixe est déterminée en considération des normes usuelles pour des postes de responsabilités comparables.

Comme l'ensemble des dirigeants du Groupe, il bénéficie en outre des dispositifs de prévoyance collective et de retraite complémentaire institués pour tous les salariés du Groupe et ne bénéficie d'aucun autre avantage spécifique en matière de retraite supplémentaire.

Aucun titre de capital, ou donnant accès au capital, ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de Tessi SA, ne lui a été attribué. De plus, il ne perçoit pas de jetons de présence des mandats qu'il exerce, que ce soit dans des sociétés du Groupe ou dans des sociétés autres mais à raison de ses fonctions dans le Groupe.

Sur l'exercice 2014, les rémunérations brutes des membres du Conseil d'Administration, salariés de Tessi SA, s'élèvent à 911 K€.

Les jetons de présence versés aux membres non salariés du Conseil d'Administration et du Comité d'Audit de Tessi SA au titre de 2014 s'élèvent à 90 K€.

Une convention de bail est conclue, entre Tessi SA et la SCI Tony Garnier détenue par Mr Marc REBOUAH. Durant l'exercice, des loyers ont été facturés pour un montant total de 159 K€ HT.

#### 4. PRODUITS À RECEVOIR, CHARGES À PAYER, ET CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

En milliers d'euros	Charges à payer
Intérêts courus à payer	114
Clients avoirs à accorder	7
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	824
Dettes fiscales et sociales	1 190
<b>Total charges à payer</b>	<b>2 135</b>

En milliers d'euros	Produits à recevoir
Autres créances	544
Fournisseurs avoirs à recevoir	40
Clients et comptes rattachés	1 412
Créances fiscales et sociales	
<b>Total produits à recevoir</b>	<b>1 996</b>

En milliers d'euros	Charges constatées d'avance
Charges d'exploitation	131
<b>Total charges constatées d'avance</b>	<b>131</b>

En milliers d'euros	Charges à répartir sur plusieurs exercices
Frais d'émission des emprunts	143
<b>Total charges à répartir sur plusieurs exercices</b>	<b>143</b>

#### 5. EFFECTIF MOYEN

	31/12/2014	31/12/2013
Cadres	7	6
Non cadres		
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>6</b>

#### 6. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES ENGAGEMENTS

##### 6.1. ENGAGEMENTS DONNÉS

- Tessi SA est caution solidaire de ses filiales et des sociétés du Groupe qu'elle contrôle indirectement, en cas de défaillance financière de ces dernières, dans la limite de 25 millions d'euros, et sans limitation de montant à l'égard des administrations fiscales et douanières.
- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la société Locam à garantir que sa filiale (100%) la société Tessi Informatique soit en mesure de faire face à toutes ses obligations au titre du contrat de prestations de services de gestion des cartes privatives conclu entre sa filiale et la société Locam. À défaut, Tessi SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe Tessi.

- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la société CNP Assurances à garantir que sa filiale la société Tessi Documents Services (99,9%) soit en mesure de faire face à toutes ses obligations au titre :
  - du contrat de prestations de services production Préfon Retraite,
  - du contrat de prestations de services de traitement des contrats en déshérence,
 conclu entre sa filiale et la société CNP Assurances. À défaut, Tessi SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe Tessi.
- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la Caisse d'Épargne Île de France à garantir que sa filiale la société Tessi Documents Services (99,9%) soit en mesure de faire face à toutes ses obligations au titre du contrat de prestations de traitement de documents conclu entre sa filiale et la société Caisse d'Épargne Île de France. À défaut, Tessi SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de ses obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe Tessi.
- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la CNPS (Caisse Nationale de Prévoyance Sociale) à apporter, en cas de défaillance financière de sa filiale Tessi GED tout le soutien nécessaire à l'exécution des obligations contractuelles de sa filiale.
- Tessi SA s'est engagée par lettre d'intention auprès de la Deutsche Bank AG à faire en sorte que sa filiale I.C.S.B. soit en mesure de faire face à ses engagements contractuels.
- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès du LCL – Le Crédit Lyonnais à apporter, en cas de défaillance financière de sa filiale Tessi Editique tout le soutien nécessaire à l'exécution des obligations contractuelles de sa filiale.
- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès de Pitney Bowes à apporter, en cas de défaillance financière de sa filiale Tessi Editique tout le soutien nécessaire à l'exécution des obligations contractuelles de sa filiale.
- Tessi SA s'est engagée par lettre de confort auprès de la société Europcar France à garantir que ses filiales les sociétés Tessi Documents Services et Tessi Editique soient en mesure de faire face à toutes leurs obligations respectives au titre du contrat de prestations de services de numérisation de documents et d'édition conclu avec la société Europcar France. À défaut, Tessi SA s'est engagée à apporter les moyens humains et financiers nécessaires à l'exécution de leurs obligations ou fera en sorte qu'elles soient assurées par une autre filiale du Groupe Tessi.
- Tessi SA a accordé à l'actionnaire majoritaire une promesse d'achat portant sur 51 % des actions de la société Informatiques Services Et Matériels - ISEM. Cette promesse a été modifiée et pourra être exercée en une fois par l'actionnaire majoritaire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015 et jusqu'au 30 septembre 2015 inclus.

## 6.2. ENGAGEMENTS REÇUS

- L'actionnaire majoritaire détenant 51 % des actions de la société Informatiques Services Et Matériels - ISEM a accordé à Tessi SA une promesse de vente. Cette promesse a été modifiée et pourra être exercée par Tessi SA en une fois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015 et jusqu'au 31 décembre 2015 à minuit.
- Un abandon de créance a été accordé en date du 14 décembre 2011 à la société Logidoc Solutions pour un montant de 2 160 K€. Cet abandon a été consenti par la société Tessi SA sous la condition résolutoire du retour à meilleure fortune de la société Logidoc Solutions, avec une date butoir au 31 décembre 2015.

## 6.3. DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

Total capital restant dû sur dettes garanties par des sûretés réelles : 8 336 K€.

### > Répartition :

- 1<sup>o</sup> emprunt souscrit en 2012 : 4 480 K€  
Nantissement de la créance détenue sur le locataire au titre de la location d'un bien immobilier acquis en VEFA sis à LE HAILLAN au profit du CIC Lyonnaise de Banque.
- 2<sup>o</sup> emprunt souscrit en 2011 : 1 875 K€  
Nantissement de 1 421 actions de la société Logidoc Solutions au profit de la Société Générale.  
Emprunt à taux variable, avec une couverture d'intérêt sur un montant nominal initial de 4 000 K€.

- 3° emprunt souscrit en 2010: 1 981 K€  
Promesse d'hypothèque de premier rang sur les locaux de Lyon au profit du Crédit Agricole Sud Rhône-Alpes.  
Emprunt à taux variable, avec une couverture d'intérêt sur un montant nominal initial de 3 932 K€.

#### 6.4. CRÉDIT BAIL

Non applicable.

#### 6.5. OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Des emprunts ont fait l'objet d'une couverture d'intérêt partielle sur un montant nominal initial de 7,9 M€.

#### 6.6. ENGAGEMENTS

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière sont de 585 K€. Ces indemnités sont calculées au vu des paramètres suivants :

- calcul salarié par salarié,
- probabilité d'espérance de vie et de présence dans la Société à la date prévue de départ en retraite,
- prorata ancienneté acquise par rapport à l'ancienneté future à l'âge de la retraite.

Les indemnités ont été calculées par un actuairé qualifié utilisant une méthode actuarielle. Il est considéré que les départs se font à l'initiative de l'employé.

Ces indemnités ne sont pas comptabilisées dans les comptes sociaux.

##### > Hypothèses retenues

En %	2014	2013
Taux d'actualisation	1,5	3,2
Taux attendu d'augmentation des salaires des cadres	2,0	2,0
Taux attendu d'augmentation des salaires des non cadres	1,0	1,0
Taux d'inflation	2,0	2,0

Le nombre d'heures annuelles relatives à la formation professionnelle (D.I.F.) s'élève pour l'ensemble de l'effectif à 630 heures.

## 7. CONSOLIDATION

La Société établit des comptes consolidés. Tessi SA est la société mère du Groupe.

# INFORMATIONS JURIDIQUES ET FINANCIÈRES

1

## RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES STOCK-OPTIONS EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2014

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rendons compte par le présent rapport du :

- 1. Nombre, dates d'échéance et du prix des options de souscription ou d'achat d'actions qui, durant l'année et en raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été consenties à chacun des mandataires sociaux par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L.225-180 du Code de Commerce :**

Néant.

- 2. Nombre, dates d'échéance et prix des options de souscription ou d'achat d'actions qui ont été consenties durant l'année à chacun de ces mandataires, à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du Code de Commerce :**

Néant.

- 3. Nombre et prix des actions souscrites ou achetées durant l'exercice par les mandataires sociaux de la Société en levant une ou plusieurs des options détenues sur la Société ou sur les sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce ou sur les sociétés contrôlées au sens de l'articles L.233-16 du Code de Commerce :**

Identité du souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Prix de souscription d'une action au nominal de 2 €
Corinne REBOUAH	1 500	35,56
<b>Total</b>	<b>1 500</b>	<b>/</b>

- 4. Nombre, prix et dates d'échéance des options de souscriptions ou d'achat d'actions consenties, durant l'année, par la Société et par les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-180 du Code de Commerce, à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé :**

Néant.

- 5. Nombre et prix des actions qui, durant l'année, ont été souscrites ou achetées, en levant une ou plusieurs options détenues sur la Société et les sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-180 du Code de Commerce, par chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi souscrites ou achetées est le plus élevé :**

Identité du souscripteur	Nombre d'actions souscrites	Prix de souscription d'une action au nominal de 2 €
Bertrand COUMERT	218	49,26
	250	35,56
Julien DUBREUIL	218	49,26
<b>Total</b>	<b>686</b>	<b>/</b>

- 6. Nombre, prix et dates d'échéances des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'année, par la Société et les sociétés qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L.225-180 du Code de Commerce à l'ensemble des salariés bénéficiaires ainsi que le nombre de ceux-ci et la répartition des options consenties entre les catégories de ces bénéficiaires :**

Néant.

Aucune autre option de souscription n'a été exercée donnant lieu ainsi à la souscription d'aucune action nouvelle au cours de l'exercice 2014.

Le Conseil d'Administration

## TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 25 JUIN 2015

### I. Résolutions à caractère ordinaire

#### PREMIÈRE RÉSOLUTION

***Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014; approbation du montant global des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts***

L'Assemblée Générale, après la présentation du rapport du Conseil d'Administration et la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve les comptes sociaux tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéficiaires soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 102 744 euros ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 34 248 euros.

#### DEUXIÈME RÉSOLUTION

***Quitus aux Administrateurs***

L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

#### TROISIÈME RÉSOLUTION

***Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2014***

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 13 838 958,58 € de la manière suivante :

- à titre de dividendes aux actionnaires, la somme de 5 595 356,00 €,
- le solde au poste « Autres réserves », soit la somme de 8 243 602,58 €.

Conformément à l'article L.225-210 (al. 4) du Code de Commerce, cette proposition d'affectation est déterminée au vu des actions existantes. Dans l'éventualité où la Société détiendrait une partie de ses propres actions lors de la mise en paiement, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte « Autres réserves ».

Chaque actionnaire recevra ainsi un dividende de 2 € par action au nominal de 2 €.

Le dividende sera mis en paiement le 2 juillet 2015.

Il est rappelé que la présente distribution est soumise pour les personnes physiques domiciliées fiscalement en France au barème progressif de l'impôt sur le revenu (sauf titres détenus dans un PEA) après application d'un abattement de 40% visé à l'article 158-3-2° du CGI. Elle est également soumise, le cas échéant, au prélèvement non libératoire de 21% (obligatoire sauf dispense en fonction du revenu fiscal de référence).

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividende, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende par action	Abattement fiscal pour les personnes physiques
31/12/2011	2,00 €	40 %
31/12/2012	2,00 €	40 %
31/12/2013	2,00 €	40 %

## QUATRIÈME RÉSOLUTION

### ***Approbation de la convention réglementée conclue par la Société avec ses filiales, relative à l'autorisation générale de cautionnement et présentée dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes***

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant des articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve la convention qui y est mentionnée.

## CINQUIÈME RÉSOLUTION

### ***Approbation des comptes consolidés de l'exercice social clos le 31 décembre 2014***

L'Assemblée Générale, après la présentation du rapport du Conseil d'Administration incluant le rapport de gestion du Groupe et la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve les comptes consolidés tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

## SIXIÈME RÉSOLUTION

### ***Approbation du montant de l'enveloppe des jetons de présence***

L'Assemblée Générale fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les Administrateurs à la somme de 80 000 euros pour l'exercice à clore au 31 décembre 2015 et les exercices suivants, jusqu'à décision contraire de l'Assemblée Générale.

## SEPTIÈME RÉSOLUTION

### ***Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de l'achat par la Société de ses propres titres***

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide de renouveler l'autorisation donnée à la Société par l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2014, dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce et conformément aux dispositions du Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, et sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires applicables au moment de son intervention, d'acheter en Bourse et détenir ses propres actions à concurrence d'un nombre équivalent à 10 % maximum du capital social, aux fins exclusives, par ordre de priorité :

- d'interventions réalisées par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI,
- d'annulation des actions achetées,
- de conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport,
- de couverture de plans d'options,
- de couverture de titres de créances convertibles en actions.

Les opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat seront réalisées conformément à la réglementation en vigueur.

Les achats d'actions effectués en vertu de cette autorisation seront exécutés dans la limite de cours suivante, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société : le prix unitaire maximum d'achat ne devra pas excéder 120 euros (hors frais d'acquisition) par action au nominal de 2 euros.

Le montant maximum théorique destiné à la réalisation de ce programme est de 33 560 136 euros financé soit sur ressources propres, soit par recours à du financement externe à court ou moyen terme.

Les rachats d'actions pourront s'opérer par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, en une ou plusieurs fois, y compris en période d'offre publique dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière.

En cas d'opération sur le capital notamment par incorporation de réserves et attributions gratuites, division ou regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés en conséquence.

À cet effet, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration avec faculté de subdélégation au Président-directeur général afin de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'AMF et tous autres organismes, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Cette autorisation est accordée jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale d'approbation des comptes, dans la limite légale de dix-huit mois à compter de ce jour.

Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale Ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

## HUITIÈME RÉOLUTION

### ***Pouvoirs afin d'effectuer les formalités***

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal en vue d'accomplir toutes formalités de dépôt et autres qu'il appartiendra.

## II. Résolutions à caractère extraordinaire

### NEUVIÈME RÉOLUTION

#### ***Autorisation conférée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social de la Société par annulation d'actions auto-détenues***

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'Administration, à :

- annuler les actions détenues par la Société ou acquises par cette dernière non seulement dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par la présente Assemblée Générale aux termes de la 7<sup>e</sup> résolution ci-dessus mais aussi dans le cadre des précédents programmes, et ce dans la limite de 10 % du capital social par période de vingt-quatre mois,
- réduire corrélativement le capital social du montant des actions annulées,
- modifier les statuts en conséquence, et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée.

### DIXIÈME RÉOLUTION

#### ***Autorisation à donner au Conseil d'Administration, à l'effet de décider d'augmenter le capital social par voie d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec maintien du droit préférentiel de souscription***

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2 et L.228-91 et suivants du Code de Commerce :

- délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, par l'émission (y compris par attribution gratuite de bons), en France et/ou à l'étranger,

en euros, d'actions de la Société ou de toutes valeurs mobilières, dont la souscription pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation de créances, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions :

a) existantes ou à émettre de la Société et/ou d'une société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, sous réserve, seulement lorsqu'il s'agit d'actions à émettre, de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société dans laquelle les droits sont exercés. Ces valeurs mobilières peuvent donner droit à l'attribution de titres de créances et être libellées en monnaie quelconque ou établies par référence à plusieurs monnaies,

et/ou

b) existantes de la Société et/ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement moins de la moitié du capital ou dont moins de la moitié du capital est directement ou indirectement possédé par cette société. Ces valeurs mobilières peuvent donner droit à l'attribution de titres de créances et être libellées en monnaie quelconque ou établies par référence à plusieurs monnaies ;

- décide que la délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée ;
- décide que le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à trois millions (3 000 000) d'euros en nominal, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond global prévu à la 20e résolution (le « **Plafond Global I** »), montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions,
- décide, en outre, que le montant nominal total des émissions de valeurs mobilières dont le titre primaire est un titre de créance notamment obligataire ne pourra excéder cinquante millions (50 000 000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant en autres devises. Ce montant s'imputera sur le plafond global prévu à la 20e résolution (le « **Plafond Global II** ») étant précisé ce montant est autonome et distinct du montant des titres de créance visés aux articles L.228-40 et L.228-92 alinéa 3 du Code de Commerce dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L.228-40 du Code de Commerce ou des statuts,
- décide que les actionnaires ont proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription à titre irréductible aux valeurs mobilières émises en vertu de la présente résolution et décide que le Conseil d'Administration pourra instituer un droit de souscription réductible,
- prend acte que la présente délégation emporte de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels lesdites valeurs mobilières pourront donner droit,
- décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil pourra, dans les conditions de l'article L.225-134 du Code de Commerce, à son choix, limiter l'émission au montant des souscriptions reçues, à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée, répartir à sa diligence les titres non souscrits, et/ou offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,
- décide que le Conseil d'Administration pourra le cas échéant imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions prévues à la présente résolution sur le montant des primes correspondantes, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale,
- décide que le Conseil d'Administration disposera, conformément à la loi, de tous les pouvoirs, avec faculté de subdélégation au profit de son Directeur général dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation notamment à l'effet de fixer les conditions d'émission, de souscription et de libération des actions et des valeurs mobilières, préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai maximum de trois mois, constater la réalisation des émissions prévues à la présente résolution et procéder à la modification corrélative des statuts,
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

## ONZIÈME RÉOLUTION

### ***Autorisation à donner au Conseil d'Administration, à l'effet de décider d'augmenter le capital social par voie d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription***

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-135 et L.228-91 et suivants du Code de Commerce :

- délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider, une ou plusieurs augmentations du capital dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, par l'émission, en France et/ou à l'étranger, par voie d'offre au public, en euros, d'actions de la Société ou de toutes valeurs mobilières, dont la souscription pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation de créances, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions :
  - a) existantes ou à émettre de la Société et/ou d'une société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, sous réserve, seulement lorsqu'il s'agit d'actions à émettre, de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société dans laquelle les droits sont exercés. Ces valeurs mobilières peuvent donner droit à l'attribution de titres de créances et être libellées en monnaie quelconque ou établies par référence à plusieurs monnaies,  
et/ou
  - b) existantes de la Société et/ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement moins de la moitié du capital ou dont moins de la moitié du capital est directement ou indirectement possédé par cette société. Ces valeurs mobilières peuvent donner droit à l'attribution de titres de créances et être libellées en monnaie quelconque ou établies par référence à plusieurs monnaies,
- décide que ces actions ou valeurs mobilières pourront notamment être émises à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange réalisée en France ou à l'étranger selon les règles locales, sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L.225-148 du Code de Commerce,
- décide que la délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée,
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ou valeurs mobilières et de conférer au Conseil d'Administration le pouvoir d'instituer au profit des actionnaires un droit de priorité à titre irréductible et, éventuellement, à titre réductible, pour les souscrire en application des dispositions des articles L.225-135 du Code de Commerce, étant précisé que les titres non souscrits ainsi feront l'objet d'un placement public en France et/ou à l'étranger et/ou sur le marché international,
- décide que le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à trois millions (3 000 000) d'euros, étant précisé que ce montant s'imputera sur le **Plafond Global I** prévu à la 20<sup>e</sup> résolution, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions,
- décide, en outre, que le montant nominal total des émissions de valeurs mobilières dont le titre primaire est un titre de créance notamment obligataire ne pourra excéder cinquante millions (50 000 000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant. Ce montant s'imputera sur le **Plafond Global II** prévu à la 20<sup>e</sup> résolution, étant précisé ce montant est autonome et distinct du montant des titres de créance visés aux articles L.228-40 et L.228-92 alinéa 3 du Code de Commerce dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L.228-40 du Code de Commerce ou des statuts,
- prend acte que la présente délégation emporte de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels lesdites valeurs mobilières pourront donner droit,

- décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription ou d'attribution d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au prix minimum prévu par les dispositions légales et/ou réglementaires applicables au jour de l'émission,
- décide que la conversion, le remboursement ou généralement la transformation en actions de chaque valeur mobilière donnant accès au capital se fera, compte tenu de la valeur nominale de ladite valeur mobilière, en un nombre d'actions tel que la somme perçue par la Société, pour chaque action, soit au moins égale au prix de souscription minimum tel que défini pour l'émission des actions, dans cette même résolution,
- décide que le Conseil d'Administration pourra le cas échéant imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions prévues à la présente résolution sur le montant des primes correspondantes, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale,
- décide que le Conseil d'Administration disposera, conformément à la loi, de tous les pouvoirs, avec faculté de subdélégation au profit de son Directeur général dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation notamment à l'effet de fixer les conditions d'émission, de souscription et de libération des actions et des valeurs mobilières, préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai maximum de trois mois, constater la réalisation des émissions prévues à la présente résolution et procéder à la modification corrélative des statuts,
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

## DOUZIÈME RÉOLUTION

***Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de fixer, selon les modalités déterminées par l'Assemblée Générale, le prix d'émission des actions et / ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription***

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et selon les dispositions de l'article L.225-136 1° alinéa 2 du Code de Commerce et sous condition suspensive de l'adoption des 11<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> résolutions, autorise le Conseil d'Administration dans la limite de 10% du capital social, tel qu'existant au jour de la mise en œuvre de la présente délégation par le Conseil d'Administration, par an, à fixer le prix d'émission selon l'une des modalités suivantes :

- prix d'émission égal à la moyenne des cours de clôture constatés sur une période maximale de six mois précédant l'émission,
- prix d'émission égal au cours moyen pondéré du marché au jour précédant l'émission avec une décote maximale de 20%.

Le montant des augmentations de capital effectuées en application de la présente résolution s'imputera sur le plafond de la 11<sup>e</sup> résolution.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée Générale.

## TREIZIÈME RÉOLUTION

***Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'augmenter le capital social par voie d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'apports en nature consentis à la Société***

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions de l'article L.225-147 du Code de Commerce, sous condition suspensive de l'adoption de la 11<sup>e</sup> résolution et durant la même période de vingt-six (26) mois :

- délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider, sur le rapport du Commissaire aux Apports mentionné aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> alinéas de l'article L.225-147 susvisé, l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions

ordinaires de la Société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du Code de Commerce ne sont pas applicables,

- décide que le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 10 % du capital social, étant précisé que cette limite de 10 % s'apprécie à quelque moment que ce soit, s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente Assemblée et compte non-tenu du montant nominal du capital susceptible d'être augmenté par l'exercice de tous droits et valeurs mobilières déjà émis et dont l'exercice est différé et que le montant des augmentations de capital prévues à la présente résolution s'imputera sur le **Plafond Global I** prévu à la 20<sup>e</sup> résolution,
- décide en tant que de besoin de supprimer, au profit des porteurs des titres ou valeurs mobilières, objet des apports en nature, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et valeurs mobilières ainsi émises et prend acte que la présente délégation emporte renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit,
- décide que le Conseil d'Administration pourra le cas échéant imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions prévues à la présente résolution sur le montant des primes correspondantes, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale,
- décide que le Conseil d'Administration disposera, conformément à la loi, de tous les pouvoirs, avec faculté de subdélégation au profit de son Directeur général dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour statuer sur l'évaluation des apports et l'octroi d'avantages particuliers, constater la réalisation définitive des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente résolution, procéder à la modification corrélative des statuts, procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces apports,
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

## QUATORZIÈME RÉOLUTION

***Autorisation à donner au Conseil d'Administration, à l'effet de décider d'augmenter le capital social par voie d'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre visée au paragraphe II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier***

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-135, L.225-136 et L.228-91 et suivants du Code de Commerce ainsi qu'aux dispositions de l'article L.411-2 II du Code Monétaire et Financier :

- délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider, une ou plusieurs augmentations du capital dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, par l'émission, en France et/ou à l'étranger, dans le cadre d'une offre visée au paragraphe II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier, en euros, d'actions de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions existantes ou à émettre de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société dans laquelle les droits sont exercés, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dont la souscription pourra être opérée soit en numéraire soit par compensation avec des créances, ces valeurs mobilières pouvant donner droit à l'attribution de titres de créances, être libellées en monnaie quelconque ou établies par référence à plusieurs monnaies,
- décide que la délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée,
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ou valeurs mobilières,
- le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 20 % du capital social par an, étant précisé que cette limite de 20 % s'apprécie à quelque moment que ce soit, s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations

l'affectant postérieurement à la présente Assemblée et compte non-tenu du montant nominal du capital susceptible d'être augmenté par l'exercice de tous droits et valeurs mobilières déjà émis et dont l'exercice est différé et que le montant des augmentations de capital prévues à la présente résolution s'imputera sur le **Plafond Global I** prévu à la 20<sup>e</sup> résolution,

- décide, en outre, que le montant nominal total des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital susceptibles d'être ainsi émises ne pourra excéder cinquante millions (50 000 000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant, à la date de la décision d'émission, ce montant s'imputant sur le **Plafond Global II** prévu à la 20<sup>e</sup> résolution,
- prend acte que la présente délégation emporte de plein droit au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises et donnant accès, immédiatement ou à terme, à des titres de capital de la Société, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels lesdites valeurs mobilières pourront donner droit,
- décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription ou d'attribution d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au prix minimum prévu par les dispositions légales et/ou réglementaires applicables au jour de l'émission,
- décide que la conversion, le remboursement ou généralement la transformation en actions de chaque valeur mobilière donnant accès au capital se fera, compte tenu de la valeur nominale de ladite valeur mobilière, en un nombre d'actions tel que la somme perçue par la Société, pour chaque action, soit au moins égale au prix de souscription minimum tel que défini pour l'émission des actions, dans cette même résolution,
- décide que le Conseil d'Administration pourra le cas échéant imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions prévues à la présente résolution sur le montant des primes correspondantes, et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale,
- décide que le Conseil d'Administration disposera, conformément à la loi, de tous les pouvoirs, avec faculté de subdélégation au profit de son Directeur général dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation notamment à l'effet de fixer les conditions d'émission, de souscription et de libération des actions et des valeurs mobilières, préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières, suspendre, le cas échéant, l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai maximum de trois mois, constater la réalisation des émissions prévues à la présente résolution et procéder à la modification corrélative des statuts,
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

## **QUINZIÈME RÉOLUTION**

### ***Autorisation à donner au Conseil d'Administration, à l'effet d'augmenter le capital social par voie d'incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article L.225-130 du Code de Commerce, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2 et L.225-130 du Code de Commerce :

- délègue au Conseil d'Administration la compétence de décider une ou plusieurs augmentations de capital, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, par incorporation successive ou simultanée au capital de primes, réserves, bénéfiques ou autres, dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution gratuite d'actions ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés,
- décide que la délégation ainsi conférée au Conseil d'Administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée,
- décide que le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à trois millions (3 000 000) d'euros, étant précisé que ce montant s'imputera sur le **Plafond Global I** prévu à la 20<sup>e</sup> résolution, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions,

- en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation, décide conformément aux dispositions de l'article L.225-130 du Code de Commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation,
- décide que le Conseil d'Administration pourra le cas échéant imputer les frais, droits et honoraires occasionnés par les émissions prévues à la présente résolution sur un ou plusieurs postes de réserves disponibles et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale,
- décide que le Conseil d'Administration disposera, conformément à la loi, de tous les pouvoirs, avec faculté de subdélégation au profit de son Directeur général dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation notamment à l'effet de fixer les conditions des émissions prévues à la présente résolution, constater la réalisation des émissions prévues à la présente résolution et procéder à la modification corrélative des statuts,
- prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

## SEIZIÈME RÉOLUTION

### ***Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de décider d'augmenter le nombre d'actions, titres et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances à émettre en cas d'augmentation de capital***

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions de l'article L.225-135-1 du Code de Commerce, autorise le Conseil d'Administration, en cas d'adoption des 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> résolutions, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, à augmenter, conformément à l'article R.225-118 du Code de Commerce ou toute autre disposition applicable, sur ses seules décisions dans la limite du plafond prévu dans la résolution en vertu de laquelle l'émission initiale est décidée et dans la limite du **Plafond Global I** et du **Plafond Global II** prévus à la 20<sup>e</sup> résolution dans un délai de trente jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale et dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, le nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, décidées en application des 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> résolutions.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que la limite prévue au premier paragraphe de l'alinéa I de l'article L.225-134 du Code de Commerce, sera alors augmentée dans les mêmes proportions.

L'Assemblée Générale prend également acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

## DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

### ***Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'émettre, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions en conséquence de l'émission par des filiales et/ou la société mère de la Société de valeurs mobilières donnant accès à des actions et / ou d'autres valeurs mobilières à émettre par la Société***

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions de l'article L.225-129-2 et L.228-93 du Code de Commerce :

- délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour décider l'émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières de la Société auxquelles donneraient droit des valeurs mobilières émises par une ou des sociétés dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social (une « Filiale ») et/ou d'une société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital de la Société (« société mère »).

Ces valeurs mobilières ne pourront être émises par les Filiales et/ou de la société mère qu'avec l'accord du Conseil d'Administration de la Société et pourront, conformément à l'article L.228-93 du Code de Commerce, donner accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions de la Société; elles pourront être émises en une ou plusieurs fois, en France ou à l'étranger.

Le montant nominal total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à trois millions (3 000 000) d'euros, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond global prévu à la 20<sup>e</sup> résolution (le « **Plafond Global I** »), et, en outre, que le montant nominal total des émissions de valeurs mobilières dont le titre primaire est un titre de créance notamment obligataire ne pourra excéder cinquante millions (50 000 000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant en autres devises, à la date de la décision d'émission. Ce montant s'imputera sur le plafond global prévu à la 20<sup>e</sup> résolution (le « **Plafond Global II** ») étant précisé ce montant est autonome et distinct du montant des titres de créance visés aux articles L.228-40 et L.228-92 alinéa 3 du Code de Commerce dont l'émission serait décidée ou autorisée par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L.228-40 du Code de Commerce ou des statuts.

En toute hypothèse, la somme versée dès l'émission ou pouvant ultérieurement être versée à la Société devra être pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant minimum prévu par les dispositions statutaires, légales et réglementaires après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières visées ci-dessus émises par les Filiales, dont disposent les actionnaires de la Société.
- prend acte que la présente délégation emporte renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions de la Société auxquelles les valeurs mobilières qui seraient émises sur le fondement de la présente délégation pourront donner droit.
- décide que le Conseil d'Administration ne pourra, sauf autorisation préalable par l'Assemblée Générale, faire usage de la présente délégation de compétence à compter du dépôt par un tiers d'une offre publique visant les titres de la Société et ce, jusqu'à la fin de la période d'offre.
- décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente résolution, en accord avec les Conseils d'Administration, Directoires ou autres organes de direction ou de gestion compétents des Filiales émettrices des valeurs mobilières visées par la présente résolution et notamment de :
  - fixer les montants à émettre,
  - fixer les prix d'émission,
  - déterminer les autres modalités d'émission et les caractéristiques des valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de la présente résolution,
  - fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à créer,
  - prendre toutes mesures nécessaires destinées à protéger les droits des titulaires de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, les stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement,
  - imputer, le cas échéant, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et, s'il le juge opportun, prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque émission,
  - prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords et conventions pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, le tout dans le cadre des lois et règlements français et, le cas échéant, étrangers applicables,
  - faire procéder, le cas échéant, à l'admission aux négociations sur un marché réglementé des actions, des valeurs mobilières à émettre ou des actions qui seraient émises par exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre,
  - constater la réalisation des augmentations de capital résultant de la présente résolution et procéder à la modification corrélative des statuts, ainsi que de procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces émissions.

## DIX-HUITIÈME RÉOLUTION

### ***Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société et des sociétés de son Groupe***

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, et faisant application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de Commerce, délègue au Conseil d'Administration à compter de ce jour, pour une durée de vingt-six (26) mois, tous pouvoirs, en vue de procéder sur ses seules décisions, à une ou plusieurs augmentations de capital social dans les conditions prévues à l'article L.3332-18 du Code du Travail, aux époques qu'il fixera, d'un montant maximum cumulé de cent cinquante mille (150 000) euros, réservée à l'ensemble des salariés de la Société et des sociétés de son Groupe au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente délégation, et notamment décider d'augmenter le capital conformément aux conditions susvisées, d'en arrêter les modalités et conditions, et notamment de fixer le prix d'émission des actions selon les limites prévues par la loi, d'arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, en règle générale de mener à bonne fin toutes les opérations concourant à cette réalisation et de procéder aux modifications corrélatives des statuts.

## DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION

### ***Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés de la Société et des sociétés de son Groupe***

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés de la Société et des sociétés de son Groupe au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce.

## VINGTIÈME RÉOLUTION

### ***Limitation globale des autorisations***

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions de l'article L.225-129-2 du Code de Commerce :

- décide que le montant des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu des 10<sup>e</sup> à 18<sup>e</sup> résolutions de la présente Assemblée, ne pourra être supérieur à trois millions (3 000 000) d'euros (« **Plafond Global I** »),
- décide, en outre, que le montant nominal total des valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme au capital susceptibles d'être émises en vertu des 10<sup>e</sup> à 18<sup>e</sup> résolutions de la présente Assemblée ne pourra excéder cinquante millions (50 000 000) d'euros ou la contre-valeur de ce montant en autres devises, à la date de la décision d'émission (« **Plafond Global II** »).

À ces plafonds s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières ou autres donnant accès au capital de la Société, émises par une Filiale et ou une société mère dans le cadre des délégations de compétence consenties au Conseil d'Administration.

## RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES CONSOLIDÉES FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1101 (dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)) et membre du réseau BDO d'un des Commissaire aux Comptes de la Société, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code du Commerce.

### I. Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du Code de Commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la Société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion.

### II. Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du Code de Commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

### III. Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du Code de Commerce (Attestation de présence des Informations RSE),
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 3 personnes entre octobre 2014 et avril 2015 pour une durée d'environ 3 semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

## A. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la Société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du Code de Commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du Code de Commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 du Code de Commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de Commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe I.D.3. du rapport RSE annexé au rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

## B. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

### 1. NATURE ET ÉTENDUE DES TRAVAUX

Nous avons mené dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur,
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la Société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>1</sup> :

- au niveau de l'entité consolidante et d'entités sélectionnées, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion,
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées<sup>2</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque ; nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et pour identifier d'éventuelles omissions et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs

<sup>1</sup> *Effectif, Embauches, Licenciements, Absentéisme, Consommation d'énergie, Rejets de gaz à effet de serre, Recyclage des déchets.*

<sup>2</sup> *BIP-Tessi, Bordeaux Saisie, C2I Production, CPoR Devises, SEDI, Tessi-T.G.D., Tessi Chèque Bordeaux, Tessi Chèque Interbancaire, Tessi Technologies.*

effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne plus de 20 % des effectifs.

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la Société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

## 2. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

## 3. OBSERVATIONS

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- Le périmètre de consolidation des Informations RSE couvre principalement la France. La Société prévoit en paragraphe I.D.2. l'élargissement de son périmètre de reporting, notamment avec la création d'un périmètre « Europe ».
- Les contrôles internes réalisés sur les données sont dans certains cas limités.

Paris, le 23 avril 2015

**BDO France – Léger & associés**  
**Représenté par Iris DEKKICHE**  
*Associée*  
*Commissaire aux Comptes*

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Tessi, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les notes 4.1 et 4.4 de l'annexe des comptes consolidés exposent les principes et méthodes comptables ainsi que les modalités relatives à l'approche retenue par le Groupe pour la détermination de la valeur d'utilité des écarts d'acquisition. La note 10 précise la composition de ces écarts d'acquisition par pôle d'activité et les hypothèses retenues tant en matière financière qu'économique. Nous avons vérifié le bien fondé des approches retenues ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

- La note 4-11 c. « Impôts sur les résultats » et la note 9 de l'annexe décrivent les modalités de prises en compte et de détermination des impôts différés actifs. Dans le cadre de nos travaux, nous avons validé la cohérence d'ensemble des données et des hypothèses retenues ayant servi à l'évaluation des actifs d'impôts différés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport de gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Échirolles et Meylan, le 23 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

**BDO Rhône-Alpes**

**Justine GAIRAUD**

*Associée*

**AUDITS et PARTENAIRES**

**Eric BACCI**

*Associé*

**Françoise DAUJAT**

*Associée*

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Tessi, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les méthodes retenues pour la comptabilisation des titres de participation ainsi que l'évaluation des dépréciations sont décrites dans la note 3.3 de l'annexe « Titres de participations et autres titres immobilisés ». Dans le cadre de nos travaux, nous avons revu le caractère approprié de ces méthodes comptables et apprécié les hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des sociétés contrôlant votre Société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Echirolles et Meylan, le 23 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

**BDO Rhône-Alpes**

**Justine GAIRAUD**

*Associée*

**AUDITS et PARTENAIRES**

**Eric BACCI**

*Associé*

**Françoise DAUJAT**

*Associée*

## RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés, ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### I. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé : en application de l'article R.225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

#### > Avec l'ensemble des sociétés du Groupe

Nature, objet et modalités :

Tessi est caution solidaire de ses filiales et des sociétés du Groupe qu'elle contrôle indirectement en cas de défaillance de ces dernières dans la limite de 25 millions d'euros et ce sans limitation de montant à l'égard des administrations fiscales et douanières.

Cette convention n'a produit aucun effet sur l'exercice clos le 31 décembre 2014.

## II. Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'Assemblée Générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Échirolles et Meylan, le 23 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

**BDO Rhône-Alpes**

**Justine GAIRAUD**

*Associée*

**AUDITS et PARTENAIRES**

**Eric BACCI**

*Associé*

**Françoise DAUJAT**

*Associée*

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Tessi et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par les articles L.225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et,
- d'attester que le Rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### I. Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante,
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante,

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de Commerce.

## II. Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Échirolles et Meylan, le 23 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

**BDO Rhône-Alpes**

**Justine GAIRAUD**

*Associée*

**AUDITS et PARTENAIRES**

**Eric BACCI**

*Associé*

**Françoise DAUJAT**

*Associée*

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DE CAPITAL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-209 DU CODE DE COMMERCE - 9<sup>e</sup> RÉOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 25 JUIN 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 du Code de Commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, dans le cadre des dispositions de l'article précité, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, les actions achetées au titre de la 7<sup>e</sup> résolution mais aussi dans le cadre des précédents programmes de rachat par votre Société de ses propres actions.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Échirolles et Meylan, le 23 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

**BDO Rhône-Alpes**

**AUDITS et PARTENAIRES**

**Justine GAIRAUD**

**Eric BACCI**

**Françoise DAUJAT**

*Associée*

*Associé*

*Associée*

## RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ET DE TOUTES VALEURS MOBILIÈRES AVEC SUPPRESSION ET / OU MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION - 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> ET 17<sup>e</sup> RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 25 JUIN 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Tessi et en exécution de la mission prévue par le Code de Commerce et notamment les articles L.225-135 et suivants et L.228-92, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'Administration de différentes émissions d'actions ordinaires ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport :

De lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose le cas échéant de supprimer votre droit préférentiel de souscription :

- émission d'actions de la Société ou de toutes valeurs mobilières, dont la souscription pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation de créances, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions, avec maintien du droit préférentiel de souscription à ces titres qui seront émis (10<sup>e</sup> résolution),
- émission, par voie d'offre au public, d'actions de la Société ou de toutes valeurs mobilières, dont la souscription pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation de créances, émises à titre onéreux ou gratuit, donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions avec suppression du droit préférentiel de souscription (11<sup>e</sup> résolution),
- émission d'actions ordinaires de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10 % du capital social au prix d'émission fixé selon les modalités suivantes : prix d'émission égal à la moyenne des cours de clôture constatés sur une période maximale de six mois précédant l'émission ou prix d'émission égal au cours moyen pondéré du marché du jour précédent l'émission avec une décote maximale de 20 % (12<sup>e</sup> résolution),
- émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions ordinaires de la Société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans la limite de 10 % du capital social (13<sup>e</sup> résolution),

- émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement et/ou à terme, à des actions existantes ou à émettre de la Société ou d'une société dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société dans laquelle les droits sont exercés, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dont la souscription pourra être opérée soit en numéraire soit par compensation avec des créances, ces valeurs mobilières pouvant donner droit à l'attribution de titres de créances, être libellées en monnaie quelconque ou établies par référence à plusieurs monnaies dans la limite de 20 % du capital social par an et conformément aux dispositions de l'article L.411-2 II du Code Monétaire et Financier (14<sup>e</sup> résolution),
- augmentation du nombre d'actions, titres ou valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation du capital social de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, décidées en application des 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> résolutions dans un délai de trente jours de la clôture de la souscription de l'émission initiale et dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale (16<sup>e</sup> résolution),
- émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières de la Société auxquelles donneraient droit des valeurs mobilières émises par une ou des sociétés dont la Société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social (17<sup>e</sup> résolution).

Le montant nominal total des augmentations de capital, susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation et de l'éventuelle délégation consentie dans le cadre d'une augmentation de capital réservée aux salariés qui fait l'objet d'un rapport distinct (18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> résolutions), ne pourra être supérieur à :

- 3 millions d'euros en nominal,
- 50 millions d'euros lorsque le titre primaire correspond à des titres de créances représentatives de créances donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme au capital.

À ces plafonds s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des titulaires de valeurs mobilières ou autres donnant accès au capital de la Société, émises par une filiale et ou une société mère dans le cadre des délégations de compétence consenties au Conseil d'Administration.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces émissions, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital données dans le rapport du Conseil d'Administration au titre de la 12<sup>e</sup> résolution.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les différentes émissions seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur les propositions de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous sont faites dans les résolutions 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> résolutions.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de Commerce, nous établissons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'Administration, en cas d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Échirolles et Meylan, le 23 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

**BDO Rhône-Alpes**

**AUDITS et PARTENAIRES**

**Justine GAIRAUD**

**Eric BACCI**

**Françoise DAUJAT**

*Associée*

*Associé*

*Associée*

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL RÉSERVÉE AUX SALARIÉS - 18<sup>e</sup> ET 19<sup>e</sup> RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 25 JUIN 2015

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription de 150 000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation du capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de Commerce et L.3332-18 et suivants du Code du Travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires à émettre.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et R.225-114 du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Le rapport du Conseil d'Administration appelle de notre part l'observation suivante: il ne précise pas la méthode de détermination du prix de souscription qui sera retenue.

Les conditions définitives de l'augmentation du capital n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de Commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Échirolles et Meylan, le 23 avril 2015

Les Commissaires aux Comptes

**BDO Rhône-Alpes**  
**Justine GAIRAUD**  
*Associée*

**AUDITS et PARTENAIRES**  
**Eric BACCI**                      **Françoise DAUJAT**  
*Associé*                                      *Associée*





**Tessi S.A.**

177 cours de la Libération - 38029 Grenoble Cedex 2  
Tel. +33 (0)4 76 70 59 10 - Fax +33 (0)4 56 38 27 00



**CPoR Devises**

59-61 rue La Fayette - 75009 Paris  
Tel. +33 (0)1 49 70 55 00 - Fax +33 (0)1 45 96 01 39



**tessi  
documents  
services**

#### **Tessi Documents Services**

116 rue de Silly  
92100 Boulogne-Billancourt  
Tel. +33 (0)1 41 31 53 83  
Fax +33 (0)1 41 31 53 89

#### **Tessi Encaissements**

39 rue des Hautes Pâtures  
92885 Nanterre Cedex 9  
Tel. +33 (0)1 47 69 53 00  
Fax +33 (0)1 47 69 53 01

#### **Tessi Éditique**

4 rue George Sand  
Z.I. La Vigne aux Loups  
La Chapelle St Laurent  
91160 Longjumeau  
Tel. +33 (0)1 64 54 62 00  
Fax +33 (0)1 64 54 62 20

#### **Tessi Technologies**

Immeuble Cassiopée  
1-3 avenue des Satellites  
33185 Le Haillan  
Tel. +33 (0)5 57 22 20 61  
Fax +33 (0)5 57 22 20 64

#### **Logidoc Solutions**

5 rue Hubert Curien  
Parc d'Activités de Romanet  
87000 Limoges  
Tel. +33 (0)5 55 77 11 79  
Fax +33 (0)5 55 77 43 52

#### **Tessi GED – Docubase**

56 rue de Billancourt  
92100 Boulogne-Billancourt  
Tel. +33 (0)1 55 18 00 18  
Fax +33 (0)1 55 18 00 19

#### **Tessi Paiements Services**

45 rue Saint Jean de Dieu  
69007 Lyon  
Tel. +33 (0)4 26 68 86 00  
Fax +33 (0)4 26 68 86 95

#### **Tessi Consulting**

116 rue de Silly  
92100 Boulogne-Billancourt  
Tel. +33 (0)1 79 36 02 53  
Fax +33 (0)1 41 31 53 89

#### **Tessi Contact Center**

116 rue de Silly  
92100 Boulogne Billancourt  
Tel. +33 (0)1 41 31 53 83  
Fax +33 (0)1 41 31 53 89

#### **ASP One.fr**

56 rue de Billancourt  
92100 Boulogne-Billancourt  
Tel. +33 (0)1 41 31 52 30  
Fax +33 (0)1 41 31 52 34

#### **Sakarah**

116 rue de Silly  
92100 Boulogne Billancourt  
Tel. +33 (0)1 79 36 02 00

#### **Gdoc**

Geneva Business Center  
Avenue des Morgines, 12  
1213 Petit-Lancy (Suisse)

#### **Graddo**

Av. de los Rosales, 42, Portal 2,  
1º dcha. EDIF. NOVOSUR  
28021 Madrid (Espagne)  
Tel. +34 91 428 62 50  
Fax +34 91 527 71 31



**tessi  
marketing  
services**

#### **Tessi TMS**

29 rue des Tilleuls  
78960 Voisins-le-Bretonneux  
Tel. +33 (0)1 30 13 92 00  
Fax +33 (0)1 30 13 91 99

#### **Tessi CRM Consulting**

29 rue des Tilleuls  
78960 Voisins-le-Bretonneux  
Tel. +33 (0)1 30 13 92 00  
Fax +33 (0)1 30 13 91 99

#### **Tessi MD**

29 rue des Tilleuls  
78960 Voisins-le-Bretonneux  
Tel. +33 (0)1 30 13 92 00  
Fax +33 (0)1 30 13 91 99



Marc REBOUAH

Chairman and chief executive officer



Frédéric VACHER

Vice-chairman



Cécile DEVIN

CEO Tessi marketing services



Jean-Pierre DJIAN

CEO CPoR Devises



Claire FISTAROL

CEO Tessi documents services



Olivier JOLLAND

Chief financial officer



Corinne REBOUAH

Director of communications





**[www.tessi.fr](http://www.tessi.fr)**

**TESSI S.A.** - 177 cours de la Libération - 38029 Grenoble Cedex 2  
Tel. +33 (0)4 76 70 59 10 - Fax +33 (0)4 56 38 27 00